BULLETIN

DE LA

SOCIETE HISTORIQUE

DE

SAINT-BONIFACE

VOL. I

1911



IMPRIMERIE DU "MANITOBA"
Saint-Boniface, Man.

PREFACE

ORIGINE DE LA SOCIETE HISTORIQUE DE SAINT-BONIFACE.

C'est un devoir de gratitude pour Notre Société en même temps qu'un honneur dont elle est fière de dire qu'elle doit son existence à S. G. Mgr L. P. A. Langevin, O. M. I., Archevêque de Saint-Boniface. On sait avec quelle vénération il a entouré la mémoire de ses illustres prédécesseurs, et quels sacrifices il s'est imposés pour faire connaître leurs travaux apostoliques. Les grandes choses accomplies par les premiers missionnaires et les découvreurs de ce pays sous la domination française ne pouvaient le laisser indifférent, et en particulier la mort sanglante et tragique du R. P. Jean Pierre Aulneau de la Touche, S. J., de Jean-Baptiste de Lavérendrye, le fils aîné du découvreur de l'ouest canadien, et de leurs 19 compagnons. Aussi il résolut de n'épargner aucun sacrifice pour retrouver leurs glorieux restes, et perpétuer leur souvenir. C'est de cette pensée que naquit la Société Historique de Saint-Boniface.

En 1890, quelques pères jésuites se trouvaient en vacances au Portage-du-Rat (Kenora), quand au mois de juillet, ils décidèrent de faire une excursion à l'Ile au Massacre. Les membres de cette expédition étaient les RR. PP. Daniel Donovan, J. Brault, A. Couture, L. Lafortune, J. Blain et N. Quirk. Le P. Donovan était le seul prêtre. Le capitaine Laverdière mort depuis, dirigeait le bateau à vapeur qui transporta les excursionnistes. Le capitaine Laverdière connaissait par la tradition, l'identité de l'Ile au Massacre. M. Chatelain, mort à l'âge d'environ 92 ans, et qui était un homme fort intelligent avait reçu cette même tradition de son père, mort lui également à un âge fort avancé et l'avait transmise à M. Laverdière.

Partis le matin, les excursionnistes arrivèrent à l'île vers midi. Le même soir, fort tard, ils étaient de retour au Portage du-Rat.

Ces religieux élevèrent une croix sur un des rochers les plus élevés de l'île avec cette inscription:

"R. P. Aulneau, S. J.,
Massacré ici l'an 1736."

Les choses en était là, lorsque S. G. Mgr Langevin en 1902 organisa une expédition, dans un triple but, à savoir:

1 — Obtenir la conversion des Sauteux, tribu sauvage du lac des Bois, en implorant Dieu de se laisser toucher par les mérites du sang versé par le P. Aulneau, s. j.

2 — Découvrir les ruines du Fort St-Charles, où reposaient les ossements de ce missionnaire et de ses compagnons.

3 — Visiter l'Ile au Massacre, et retrouver si possible le *tumulus* vu par M. Belcourt en 1843.

Mgr l'Archevêque craignait avec raison que les gardiens encore vivants de la tradition ne vinssent à disparaître emportant dans le silence de la tombe le souvenir des choses d'antan. C'est pourquoi il organisa ce voyage à ses propres frais, et voulut diriger lui-même l'expédition. S'attendre à une découverte avec si peu de moyens et de renseignements était de l'enthousiasme; cependant ces espérances les plus optimistes furent réalisées. Les documents historiques recueillis jusqu'à cette date indiquaient bien que le Fort St-Charles se trouvait dans une baie quelconque sur la rive ouest du lac des Bois, à une vingtaine de milles de l'Ile au Massacre, mais ce renseignement vague n'aurait jamais pu les conduire à ce fort sans l'assistance de la tradition des sauvages. En effet, la rive ouest du lac qui est dentelée indique un grand nombre de baies, couvertes d'une forêt ombreuse, et l'œil le plus perspicace après plus d'un siècle et demi depuis la ruine du Fort St-Charles n'aurait jamais pu retrouver les quelques pierres, en parties recouvertes d'humus, qui indiquaient un fort de 100 pieds par 60. Aussi bien, Mgr l'Archevêque, avant de quitter le Portage-du-Rat, fit réciter des prières spéciales pour obtenir les lumières d'En Haut, et les bénédictions du ciel sur cette entreprise difficile.

Le 2 septembre il quittait le Portage-du-Rat à bord du petit bateau à vapeur " Catherine S. " commandé par le capitaine Short, un excellent catholique qui 4 ans auparavant, lors de la construction de son bateau, l'avait fait bénir par le R. P. Cahill, O. M. I. Mgr l'Archevêque était accompagné des RR. PP. J. Blain, s. j., professeur de sciences au collège de Saint-Boniface, Jean-Baptiste Beaudin, O. M. I., ancien curé du Portage-du-Rat, Charles Cahill, O. M. I., directeur de l'Ecole Industrielle du Portage-du-Rat, J. E. Thibaudeau, O. M. I., directeur de l'Ecole Modèle des sauvages à la Montagne de Tondre, de M. l'abbé A. Béliveau, secrétaire de Mgr l'Archevêque, et du Juge L. A. Prud'homme, secrétaire de l'expédition.

Les voyageurs visitèrent l'Ile au Massacre, et se dirigèrent à l'Ile du Drapeau (Flag Island), afin d'obtenir pour guide le grand chef des Sauteux du lac des Bois, *Powassin*. Ce chef consentit à suivre l'expédition et raconta avec détails la tradition qu'il avait reçue de ses pères au sujet du fort construit par les premiers blancs (*aux longs canots*). Powassin dirigea le bateau vers l'île famine " Buckete," à

l'entrée de la rivière de l'Angle, et tout à coup il montra du doigt la rive nord, comme étant l'endroit probable du fort. C'était le 3 septembre. Les membres de l'expédition trouvèrent les restes d'une cheminée. et quelques traces d'un ancien établissement. Cet endroit se trouvait sur la "réserve" d'un vieux chef du nom de "Andakamigowinini."

Powassin indiqua aussi deux autres endroits où se trouvaient des postes de constructions érigés par les découvreurs français; l'un du même coté de la baie à un quart de mille environ du premier; l'autre, de l'autre côté de la baie, presque vis-à-vis le premier. Ces deux endroits furent visités très superficiellement.

Nos archéologues vinrent conduire Powassin à sa tente, à "Flag Island Point." Là se trouvait un autre chef "Andakamigowinini." Celui-ci donna de nouveaux détails.

Mgr l'Archevêque, Président de cette expédition insista auprès du secrétaire le Juge L. A. Prud'homme sur la nécessité absolue de recueillir très minitieusement tous les renseignements possibles donnés par ces deux chefs sauvages sur l'ancien fort construit par les Français dans ce voisinage, et nous pouvons dire que c'est grâce à cette prudente direction que le Fort St-Charles a pu être découvert.

Le R. P. C. Cahill, O. M. I., fut l'interprète de ces deux chefs sauvages, auprès des excursionnistes, et il sut tirer d'eux les renseignements les plus précieux comme le suivant. La Société Historique de Saint-Boniface lui doit une reconnaissance toute particulière.

Voici ce que "Andakamigowinini" racontait au Juge Prud'homme et qu'il annotait avec soin:

"Sur la rive sud, vis-à-vis l'endroit où vous venez de planter une croix. il y a 3 cheminées qui sont dans une petite anse, où il y a des joncs et une tremblière. Elles ne se trouvent pas exactement en face de la croix. mais un quelque peu à l'ouest."

Disons de suite que cette description répondait parfaitement au site du Fort St-Charles, qui ne se trouvait qu'à environ un mille et demi de l'endroit où les voyageurs avaient abordé. Malheureusement, les voyageurs ne purent cette année-là explorer la rive sud de cette rivière, et décidèrent de pousser leurs recherches l'année suivante.

Le soir même, à bord du bateau, la Société Historique de Saint-Boniface était fondée.

Tous les explorateurs devinrent de *facto* des membres fondateurs. S. G. Mgr L. P. A. Langevin. O. M. I., fut élu Président, M. l'abbé A. Béliveau, Trésorier, et le Juge L. A. Prud'homme, Secrétaire.

Voici la liste des membres fondateurs de la Société Historique de Saint-Boniface:

S. G. Mgr L. P. A. Langevin, O. M. I.
Président.

Le R. P. J. Blain, S. J., Le R. P. J.-B. Beaudin, O. M. I.
Le R. P. C. Cahill, O. M. I. Le R. P. J. E. Thibaudeau, O. M. I.
Le R. P. P. E. Gendreau. O. M. I. Le R. P. Z. Lacase, O. M. I.
M. l'abbé A. Béliveau, D. D., Trésorier.
Le Juge L. A. Prud'homme, Secrétaire.

Le 5 janvier 1903 les membres de cette société s'adjoignirent un certain nombre d'amis, et adoptèrent la constitution et les règlements de la nouvelle société.

A cette époque les membres qui constituaient la société étaient les suivants:

Tous les membres fondateurs plus haut mentionnés.

Mgr J. N. Ritchot, V. G. T. R. F. A. Dugas, V. G. R. P. J. Allard, O. M. I. R. P. Camper, O. M. I. R. P. Hudon, S. J. R. P. L. Drummond, S. J. M. Kavanagh, M. L. R. Giroux, M. A. A. Cherrier, M. J. D. Fillion, M. J. M. Jolys, M. G. Cloutier, R. P. Proulx, S. J. L'Honorable Juge J. Dubuc. l'Honorable Sénateur T. A. Bernier, l'Honorable Juge J. E. P. Prendergast, l'Honorable A. A. C. Larivière, MM. Édouard Richard, membre correspondant, Dr J. H. O. Lambert, H. Lecompte, F. Chénier, Théo. Bertrand, J. E. Cyr, Théo. Paré, N. Bétournay, A. Bétournay, H. Béliveau, Z. Malhiot, J. Baril, C. H. Royal, R. Goulet, J. H. A. Dubuc, Dr G. Dubuc, J. Bernier, E. Jean, Noël Bernier.

Cette nouvelle société fut incorporée par lettres patentes le 14 octobre 1907 sous le nom de *La Société Historique de Saint-Boniface* et devint dès lors société officielle au point de vue légal. Les membres mentionnés sur les lettres patentes du 14 octobre 1907 (S. G. Mgr L. P. A. Langevin, O. M. I. R. P. Blain, S. J. M. l'abbé Théo. Paré M. Théo. Bertrand. M. R. Goulet. M. J. Lecompte. M. le Dr J. H. O Lambert, M. le Dr Dubuc, M. L. N. Bétournay, M. H. Béliveau, M. J Bernier, M. J. E. Cyr, M. J. A. Sénécal, M. J. A. Cusson. M. N. Bernier) se réunirent au salon de l'archevêché le 28 mai 1909, adoptèrent la constitution et les règlements de la société, avec quelques légers changements tel que fait le 5 janvier 1903. alors que la société n'était pas encore incorporée. De nouveaux membres furent admis dans la société, (Outre ceux mentionnés dans les lettres patentes du 14 octobre 1907, et ceux qui furent choisis le 5 janvier 1903, puis réélus le 28 mai 1909, il faut ajouter:

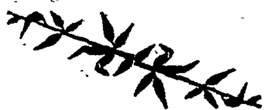
R. P. D. Dandurand, O. M. I., R. P. J. Paquin, S. J., R. P. P. E. Gendreau, O. M. I., R. P. A. G. Morice, O. M. I., M. l'abbé G. Dugas, R. P. J. Filiatrault, S. J., M. l'abbé J. Messier, R. P. L. Gladu, O. M. I., R. P. X. Portelance, O. M. I., M, l'abbé J. M. Mirault, R. P. J. Dugas. S. J., M. A. Potvin. M. Elz. Beaupré, M. A. Beaupré, M. A. Bernier, M. Bleau, Dr F. Lachance.) et on fit l'élection des offciers de la dite société.

Voilà en raccourci l'origine de la Société Historique de Saint-Boniface. Avant de terminer cette préface nous tenons à remercier d'une façon particulière le Dr C. G. Herbermann, Président de la "Historical Records and Studies of the United States Catholic Historical Society," qui nous a autorisés à publier la petite brochure du R. P. Paquin, S. J., parue en premier lieu dans le Bulletin de cette Société, et qui a même eu l'obligeance de nous fournir gratuitement les maquettes de la brochure du distingué jésuite.

J.-H. PRUD'HOMME, PTRE.

SECRETAIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-BONIFACE.

N. B. — *Les Cloches de St-Boniface* ayant en 1908 fait un tirage considérable du récit de la découverte du Fort St-Charles, il nous a semblé moins dispendieux d'acheter 500 exemplaires de cette livraison des cloches et de la placer à la fin de notre bulletin, que de la faire imprimer derechef. C'est ce qui explique la pagination spéciale de la dernière partie de notre bulletin.



Bureau actuel des Officiers

DE LA

SOCIETE HISTORIQUE DE ST-BONIFACE

PRESIDENT: S. G. Mgr L. P. A. Langevin, o. m. i.
VICE-PRESIDENT: M. J. Lecompte.
TRESORIER: M. l'abbe Theo. Pare.
SECRETAIRE: M. l'abbe J. H. Prud'homme.

Conseil Executif.

Il est composé du Président, du Vice-Président, du Trésorier, du Secrétaire, et des RR. PP. J. Carrière, J. Blain, M. l'abbé A. Béliveau, du Juge L. A. Prud'homme et de M. R. Goulet.



DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

La Société Historique de Saint-Boniface

Supplément aux *Cloches de Saint-Boniface*

VOL. X 1 MARS 1911 No. 5

DOCUMENTS SUR LA DECOUVERTE DU NORD-OUEST

MEMOIRES ET DEPECHES INEDITS.

Introduction.

LES CLOCHES commencent à publier dans le présent numéro des documents historiques d'une grande valeur que s'est procurés la *Société Historique de Saint-Boniface*. Nous les donnons en supplément, afin d'en faire un tirage spécial, qui devra être mis en brochure par cette Société.

Nous tenons tout d'abord à exprimer à notre distingué ami, M. L. Leau, de Paris, notre profonde gratitude pour les services signalés qu'il nous a rendus en retrouvant les manuscrits si précieux qu'il a fait copier pour nous et dont il a enrichi l'histoire du Canada. Homme de lettre et de science, chercheur intelligent et infatigable, M. Leau, par pur amour pour le glorieux passé de la France au Canada et l'attachement sincère qu'il porte aux petits fils de la France qui perpétuent en Amérique les traditions religieuses et nationales de l'ancienne mère-patrie, s'est mis à notre disposition avec un zèle et un désintéressement admirables. Qu'il nous permette de lui dire combien sa contribution si généreuse et si instructive à notre Société nous a vivement touchés.

Les manuscrits que nous allons publier contiennent dans le journal de La Vérendrye ce qui s'est passé au fort St-Charles depuis le 27 mai 1733 au 12 juillet 1734 et les ordres et dépêches du Ministre des Colonies, se rapportant aux découvertes de l'Ouest, adressés aux gouverneurs de la Nouvelle-France de 1735 à 1751.

Le journal de La Vérendrye surtout est d'un intérêt palpitant et jette un jour nouveau sur des points d'histoire sur lesquels jusqu'à ce moment, il était difficile de se bien fixer. Une foule de détails aident

à rendre plus vivante cette page de notre histoire et à expliquer des questions sujettes jusqu'ici à la controverse. Bref, l'impression de ce journal constitue presque un événement pour l'histoire de la découverte du Nord-Ouest. Je ne prends que le dessus du panier pour donner une idée de ce qu'il contient.

On s'est demandé parfois si en stricte justice, La Vérendrye pouvait conseiller aux Sauvages de ne pas retourner aux postes anglais de la Baie d'Hudson, vu que ces Sauvages avaient reçu des avances et étaient endettés à la Compagnie de la Baie d'Hudson. La Vérendrye nous apprend que les tribus qui visitaient ses forts n'avaient jamais eu de crédits aux postes anglais et réfute ainsi cette accusation. Ce point est d'autant plus clair que s'adressant un jour à plus de 600 Sauvages, il leur rappelle que les Anglais ne leur font jamais de crédit, tandis qu'au fort St-Charles il leur vend au printemps et n'est payé qu'à l'automne. Nous apprenons également qu'à la factorerie d'York, une partie des fourrures était refusée, et que les Sauvages recevaient par un guichet les marchandises que la compagnie désirait leur donner en paiement de leurs fourrures, tandis qu'au fort St-Charles, La Vérendrye achetait toutes leurs fourrures et les laissait choisir les objets qu'ils désiraient en échange, d'après un prix convenu.

Durant l'hiver 1733-34, les Monsonis et les Cris se réunirent au nombre de 660 dans la cour de son fort. Malgré toutes ses supplications, ils résolurent d'aller combattre les Sioux. Il refusa de leur accorder son fils aîné Jean-Baptiste pour chef, mais il dut consentir à son grand regret à le laisser partir avec eux comme conseiller et témoin de leur bravoure. D'ailleurs les Sioux et les Sauteux les attaquaient sans cesse et les Cris voulaient en finir. Son fils et plusieurs Français brûlaient du désir de les suivre à la guerre.

Au printemps de 1733, La Vérendrye sema autour du fort un champ de blé et un minot de pois, qui donnèrent bonne récolte. A l'automne 1733 il envoya Marin Urtébise prendre charge du fort St-Pierre avec 12 hommes. Durant l'hiver les Monsonis voulant partir pour la guerre, Urtébise écrivit à son chef un rapport de ce qui se passait. Au mois de janvier 1734, La Vérendrye se rendit au fort St-Pierre, pacifia les Sauvages et revint au fort St-Charles. Il prit neuf jours pour franchir la distance entre ces deux forts.

Durant l'hiver, pour économiser les provisions du fort, il envoya un parti de 10 hommes hiverner sur la rive est du Lac des Bois, à l'embouchure d'une rivière qui venait du N.-E. Ils se construisirent une cabane, prirent force orignal et poisson blanc, et revinrent au printemps au fort St-Charles, bien portant.

La Vérendrye parle souvent de sa chambre dans le fort et nous apprend que son fils aîné parlait la langue crise. Nous sommes surpris d'apprendre que les Sauteux, qui sont de la même famille

algique que les Cris et parlent une langue fort ressemblante, étaient les alliés des Sioux, tandis que les Assiniboines, frères des Sioux, guerroyaient en compagnie des Cris et des Monsonis contre les Sioux et les Sauteux. Ce fait est bon à noter. Les Sauvages du sud se confédéraient contre ceux du nord.

Au fort St-Charles, la traite se faisait par les bourgeois. L'un d'eux se nommait Cartier.

Les Sauvages qui visitaient le fort York dirent à La Vérendrye que le facteur anglais ne voyait pas avec défiance la présence des Français au Lac des Bois. Il est facile de s'accommoder ensemble, leur dit-il; les Français désirent le castor gras et nous, nous préférons le castor sec.

Le 9 mars il fit partir deux Français pour aller trouver un endroit favorable au lac Winnipeg pour la construction d'un fort. Le 11 mai ils étaient de retour. Ils lui rapportèrent que "le lieu le plus commode, tant pour la vie que pour être à portée de tous les Sauvages, était à deux journées dans le lac, du côté du Sud-Ouest à l'embouchure de la Rivière-Rouge." Ces deux Français furent les premiers blancs à voguer sur les eaux du lac Winnipeg et de la Rivière-Rouge. Le 27 mai 1734, La Vérendrye laissa le fort St-Charles au soin de son fils cadet Pierre Gauthier, âgé de 20 ans, avec une garnison de 10 hommes. Le 16 juin, il se trouvait au fort Kaministigoya. Le 18 juin il dépêcha Sieur Cartier avec 3 canots et 12 hommes pour se rendre à l'embouchure de la Rivière-Rouge et y construire un fort d'un arpent carré. Ce fort fut en effet construit en 1734 sur la rive ouest de la Rivière-Rouge, à environ 6 milles plus bas que Selkirk, mais il fut ensuite abandonné, vu que les Sauvages du lac Winnipeg se plaignaient de son éloignement. Le fort Maurepas, à la décharge de la rivière Winnipeg, lui fut substitué. Après avoir donné ces instructions, La Vérendrye continua sa route jusqu'à Michillimakinac où il arriva le 6 juillet. Le même jour, son neveu La Jemmeraye, qui avait hiverné à Montréal, arrivait également à Michillimakinac. Le 12 juillet, pendant que La Vérendrye se rendait à Québec rendre compte de ses travaux au gouverneur de Beauharnois, La Jemmeraye partait pour le fort St-Charles où il devait relever le jeune La Vérendrye, son cousin, de son commandement. Le jeune Pierre Gauthier La Vérendrye devait ensuite se rendre sur les bords de la Rivière-Rouge "où il devait trouver le nouveau fort construit ou du moins bien avancé." La Vérendrye nous apprend qu'un jour les Cris ayant surpris un parti de Sioux dans la prairie, forcèrent ces derniers à fuir dans une pointe de bois, après avoir perdu plusieurs hommes. Le chef des Sioux interpellant alors le chef cri: "Pourquoi, dit-il, nous frappes-tu ? Nous sommes frères. Nous sommes Sioux Français et vous autres, Cris Français. Nous avons un Père commun." Les Sioux, en effet, traitaient avec les Français au fort Beauharnois, situé au lac

Pepin. Cette courte harangue mit fin à la guerre. L'amitié commune pour les Français leur fit enterrer la hache de guerre, au moins momentanément.

Dans les dépêches de la cour de France, le Ministre des Colonies ne cache pas ses sentiments peu sympathiques à La Vérendrye. On l'accusait de s'enrichir par la traite et de négliger la découverte de la mer de l'Ouest. Cette accusation pèsera sur la tête de La Vérendrye jusqu'à sa mort. Bien plus, même lorsque la Croix de St-Louis lui est donnée avec instruction de reprendre la poursuite de ses découvertes, le Ministre ordonne encore de le surveiller, pour s'assurer s'il ne cherche pas plutôt à conquérir des peaux de castor que des contrées nouvelles pour son roi.

Des envieux, jaloux de sa gloire, avaient empoisonné l'âme du Ministre. Il resta mal noté jusqu'à la fin. C'est qu'il est bien difficile de guérir les blessures causées par la calomnie. Cette gangrène a la vie dure. Il en reste presque toujours quelque chose même après sa guérison apparente.

Déjà, en 1742, le Ministre, poussé sans doute par les détracteurs de La Vérendrye avait suggéré au gouverneur de lui donner un associé dans ses découvertes, auquel il devait donner 3 000 livres par an de salaire.

En 1747, le Ministre encore plus mécontent du successeur de La Vérendrye (M. de Noyelles) écrit à M. de Beauharnois qu'il peut reprendre La Vérendrye, s'il le croit à propos, mais de l'avertir que si le Roi n'est pas plus satisfait de lui que par le passé, il sera privé de tout commandement dans la colonie.

On ne soupçonna jamais en France toutes les difficultés et les dépenses nécessaires pour une telle entreprise. La Vérendrye avait à ériger des forts, maintenir des garnisons, solder et nourrir ses engagés, faire des présents aux chefs de tribu pour se concilier leurs faveurs et se frayer une voie au milieu de ces nomades turbulents, toujours la main ouverte pour se faire payer leur amitié.

Or, sa seule ressource consistait dans les profits de la traite, profits qu'il devait partager d'ailleurs avec ses associés. Un écrivain mal renseigné a prétendu que La Vérendrye n'avait pas le droit de faire des découvertes au détriment de ses créanciers. Mais ses créanciers étaient ses associés de commerce qui savaient parfaitement qu'il avait reçu instruction de la cour de France de traverser le continent jusqu'à la mer de l'Ouest, et de construire des forts pour détourner la traite des forts anglais de la Baie d'Hudson. Ils savaient également que les dépenses de cette expédition devaient être puisées sur les recettes de la traite.

Dans son journal La Vérendrye nous informe que la traite dans ses forts était contrôlée exclusivement par ses associés. Dans ces circonstances comment pouvaient-ils reprocher à La Vérendrye leur

associé, leur déception dans les espérances qu'ils avaient fondées sur les profits probables de la vente des fourrures, après déduction faite des frais de l'expédition. Cette erreur dans les calculs n'était imputable à personne. Quand on se lance dans une entreprise hasardeuse, connaissant les aléas de la situation et supputant les chances de succès, il faut bien se résigner à accepter les conséquences d'une perte dans les cas où les calculs qu'on a faits, se trouvent en défaut.

La Vérendrye, harcelé par ses créanciers âpres au gain, manquait de tout, excepté de courage. D'un autre côté, la cour de France s'étonnait de ce retard à se porter de l'avant. Pris entre ces deux courants contraires, à force de patience et d'énergie, il atteignit les Montagnes Rocheuses, sans réussir à satisfaire ni ses fournisseurs qui lui firent des procès, ni la cour qui le soupçonnait d'avarice. La postérité l'a depuis longtemps vengé de ces odieuses imputations.

Dans son journal La Vérendrye nous révèle une âme calme, un esprit en éveil et toujours maître de lui-même. Ses paroles, caressantes comme la main d'un enfant, cherchent sans cesse à apaiser les tempêtes de haine qui s'élèvent à la moindre occasion au fond du cœur de ces scalpeurs séculaires. Lorsqu'il sent qu'il ne peut plus dominer l'orage et que les guerriers frémissent de rage, à la voix de leurs femmes qui leur clament de venger le sang de leurs proches, il convoque adroitement les chefs dans sa chambre et finit le plus souvent par s'en faire des partisans. Il les charge ensuite de calmer leurs suivants. Un jour un chef insinua qu'il ne prêchait la paix que par controverse. Il se redressa alors dans sa fierté et ouvrant sa poitrine, il leur montra les blessures reçues à Malplaquet; on se le tint pour dit. Diplomate averti, il surveille ses paroles. Il sait que le sauvage a bonne mémoire et qu'on ne le trompe pas impunément. Aussi bien, plutôt que de parer à une situation tendue par des promesses risquées, il préfère les heurter de front et faire acte d'autorité. Cette conduite ferme et en même temps pleine d'attrait lui donnait un tel empire sur l'esprit des Sauvages qu'ils adoptaient ses enfants pour chefs, l'appelaient leur père et pleuraient de tristesse lorsqu'il était obligé de s'éloigner d'eux. Ah! si on eût secondé ses efforts, il n'y a aucun doute qu'il aurait franchi les Montagnes Rocheuses et salué la mer de l'Ouest, but ultime de sa mission. En songeant à la gloire qui en eût rejailli sur le nom français, on se sent le cœur envahi d'une désolante tristesse.

Mis en face d'une entreprise capable de déconcerter les caractères les mieux trempés, abandonné sans ressources au milieu des barbares, il sacrifia sa famille, sa santé et sa fortune pour accomplir sa tâche. Hélas! il faut bien l'avouer, la gloire s'achète souvent à ce prix et les hommes de bien, méconnus de leur vivant, doivent attendre des générations futures la justice tardive due à leurs nobles travaux.

Ce n'est que lorsque le silence s'est fait autour de leur tombeau que l'histoire, citant leurs calomniateurs à son tribunal, venge leur

mémoire et fait briller la vérité dans toute sa réconfortante splendeur. L'odyssée de ce preux qui est La Vérendrye fournirait le thème d'un beau chant à la lyre d'un poète.

C'est bien à lui qu'on pourrait à bon droit appliquer ces vers de Corneille:

La gloire est plus solide après la calomnie
Et brille d'autant mieux qu'elle s'en vit ternie.

La Société Historique de Saint-Boniface, par
L.-A. PRUD'HOMME.

JOURNAL DE LA VERENDRYE.

MEMOIRE *en forme de journal de tout ce qui s'est passé au fort St-Charles depuis le 27 May 1733 jusqu'au 12 Juillet de l'année suivante 1734, pour être remis à Monsieur le marquis de Beauharnois Gouverneur general de la Nouvelle france par son trés humble serviteur Laveranderie, qui a été honoré de ses ordres pour l'établissement de plusieurs Postes qui frayent le chemin pour decouvrir la Mer de l'Ouest.*

Le 27 May 1733, je fis partir du fort St-Charles situé au sud du Lac des Bois, à l'embouchûre d'une Riviere qui s'y decharge, le Sr de la Jemeraye mon neveu et mon second, pour aller rendre compte à Monsieur le marquis de Beauharnois des découvertes que nous avions desja faites et des deux forts que nous avions construits, le premier appellé fort St-Pierre au Lac à la pluye (autrement Tekamamisen), le deuxieme fort St-Charles, pour nous mettre en état d'executer les ordres dont il nous a honoré, et Luy presenter une carte des nouveaux païs que nous avons decouvert et des Nations qui les habitent.

Monsieur le marquis de Beauharnois n'ignore pas que les Scioux et Saulteurs ses Enfants font la guerre depuis un tems immemorial aux Monsonis et aux Cristinaux ou Cris, même aux assenipoils (deux nations contre trois.) Ils font continuellement de part et d'autre des partis de guerre qui vont les uns chez les autres, comme il le verra dans la suitte de ce journal, ce qui les détruit peu à peu, les empêche de chasser, et fait un tort tres considerable au commerce du Canada.

Les Monsonis et les Cristinaux ayants formés le dessein d'aller en guerre contre les Saulteurs de la Pointe et les Scioux, ils se partagerent en deux bandes. Les Monsonis au nombre de trois cent guerriers et plus, qui formoient la premiere et qui devoit aller sur le Saulteur, arriverent le 15 Juin au fort St-Charles, qui me cacherent dabord leur dessein depeurque je m'y opposasse, et me demanderent de la poudre, des balles, et du tabac pour aller contre les Mascoutins Poüanes, mais un chef m'ayant tout decouvert, j'appellay tous les chefs, je leur

présentay un collier de la part de nôtre Pere qui leur deffendoit d'aller en guerre contre les Saulteurs ses Enfants, et je leur dis que s'ils ecoutoient sa parolle, je leur accorderois tout ce qu'ils demanderoient, ils reçûrent le collier et promirent d'obeir, se soumettants à la volonté de leur Pere, mais pour mettre leurs terres à couvert des partis ennemis, ils me demanderent de passer par la riviere St-Pierre pour aller joindre les Cris dans les prairies auxquels ils avaient donné parole. Ceux cy arriverent le lendemain au nombre de 500 hommes qui devoient marcher contre les Scioux françois. tous leurs desseins echoüerent dans le meme Conseil et ils se soumirent tous, ce qui m'obligeâ de leur donner ce qu'ils me demanderent poudre, balles, fusils, couteaux à boucheron, dagues, battefeux, pierres à fusils, alaines, tabac, etc, dont j'ay gardé le mémoire.

Les 300 Monsonis ayants remontés la Riviere St-Pierre jusqu'au haut d'une fourche, ou ils devoient laisser leurs canots pour entrer dans les prairies, rencontrerent trois hommes Saulteurs et Scioux, decouvreurs d'un party de 100 hommes, les Monsonis tirerent dessus et en tuerent un dont ils leverent la chevelure; les deux autres furent assez heureux de se sauver, les 300 hommes relâcherent pour se plaindre à Moy, disants que les Saulteurs et les Scioux continoient de les tuer et n'ecoutoient pas la parole de leur Pere. Je leur fis donner du tabac, leur témoignant la joye que j'avois de ce qu'ils n'avoient pas donné sur les 100 hommes, et que je connoissois par là qu'ils êtoient les veritables Enfants de nôtre Pere. Ils retournerent trés contents à leurs familles.

Les 500 Cristinaux aprés vingt jours de marche dans les prairies, à la vüe des fumées du village qu'ils vouloient attaquer au soleil levant, (le prenant toujours pour temoin de leur bravoure,) leur arriregardé fut attaquée par 30 Scioux qui avoient croisé leur chemin, les prenants pour assenipoils non en guerre, en tuerent quatre; tout le party fonçâ dessus, les Scioux surpris d'avoir affaire à tant de monde prirent la fuitte, abandonnerent une partie de leurs armes pour gagner un bois isolé au milieu des prairies, ou ils se battirent jusqu'à la nuit, les Cris à decouvert et en braves, les Scioux cachés derriere les arbres. ils perdirent douze hommes sans les blessés, la nuit ayant fait finir le combat, le chef Cris demandâ qui est ce qui nous tüe. Le Scioux repondit: Les Scioux françois, le Cris reprit: Nous sommes Cristinaux-françois; pourquoy nous tuez vous? Nous sommes freres et Enfants du même Pere; le jour étant venû on fît dês excuses de part et d'autre, et pour marque de leur repentir on matachâ les morts de part et d'autre. et on les laissâ sans sepulture avec leurs armes et equipages, chacun se retirâ.

Le 18 Juillet les Cris arriverent au fort St-Charles aprés dix jours de marche fort affligés de leur quatre morts parmi lesquels etoit le fils d'un grand chef; ils avoient cinq blessés, il fallut couvrir leurs

morts, il faut remarquer que quand ils reviennent chez Eux, surtout aprés quelque expédition, ils marchent jour et nuit.

Le 20 un Monsonis ayant decouvert dans la Riviere St-Pierre 20 Saulteurs et Scioux qui cherchoient à faire coup, vint m'avertir, se plaignant de ce que ces deux nations cherchoient toujours à les tuer et que je les retenois. je fis avertir tous les sauvages voisins de se tenir sur leurs gardes, je leur fis donner de la poudre, des balles et du tabac.

Le 10 aoust trois de nos canots, chargés de marchandises, arriverent icy d'ou ils etoient partis le 27 May, chargés de paquets pour Kamamistigoüya, ils ne trouverent personne, mais ils trouverent les vestiges de plusieurs hommes.

Le 29 aoust 150 canots (*deux et trois hommes par canot*) Cris et Monsonis arriverent chargés de viandes, graisses d'orignal et de boëuf, huiles d'ours et de folles avoines, me demandants d'avoir pitié d'Eux, de leur faire donner des marchandises à credit, ce qui leur fût accordé aprés une deliberation entre les Interessés.

Le 8 Septembre je fis partir mon fils avec six hommes pour aller au fort St-Pierre attendre les canots de Montréal pour la fourniture des postes. les quatre premiers canots arriverent le 28 Septembre et les deux autres le 2 octobre avec tous les Monsonis qu'ils avoient rencontré; mon fils laissâ à Marin Urtebise tout ce qui êtoit necessaire pour hiverner avec douze françois, luy donnâ le pouvoir par ecrit que je luy avois remis, conforme à la deliberation cy dessus, amenâ au fort St-Charles le reste des hommes et des canots et arrivâ le 12 Octobre.

Les grandes pluyes du printêms qui avoient êté continuelles et qui avoient fait grand tort aux folles avoines sur lesquelles nous comptions ne laissérent pas de nous mettre en peine, n'ayants pas assez de vivres pour l'hivernement, je m'avisay d'envoyer dix hommes de l'autre côté du lac qui a 26 lieües de traverse avec des outils pour se bâtir à l'embouchûre d'une riviére qui vient du nord-est, et des rets pour la pêche, ils prirent l'automne même plus de 4000 gros poissons blancs, sans les Truites, Eturgeons et autres poissons dans le cours de l'hiver, et revinrent au fort St-Charles le 2 May 1734 aprés la fonte des glaces, ainsi ils vecurent de chasse et de pêche fort gratieusement.

Les Pluyes qui nous avoient fait tort le printems, nous chagrinerent encore au Mois de Septembre. Il plût avec tant d'abondance depuis le 6 jusqu'au 14 Septembre, que les Eaües du Lac en furent longtems si troublées, que le grand nombre de Sauvages, qui etoient à nôtre fort, ne pouvoient voir l'Eturgeon, pour le darder, et n'avoient pas de quoy vivre, dans ce besoin extrême je leurs abandonnay le champ de bled d'inde que j'avois fait semer le printems et qui n'êtoit pas encore, entierement mûr, nos Engagés en tirerent aussi ce qu'ils pûrent. Les Sauvages me remercierent fort de ce secours que je leur avois donné.

A suivre.

JOURNAL DE LA VERENDRYE.

Relation de ce qui s'est passé au fort St-Charles depuis le 27 mai 1733 au 12 juillet 1734.

La semence d'un minot de pois aprés en avoir mangé en verd pendant longtems en rendit encore dix que j'ay fait semer le printems suivant avec du bled d'inde; J'ay engagé deux familles de Sauvages à semer du bled à force de les solliciter, j'espere que la douceur qu'elles en tireront, engagera les autres à suivre leur exemple, ils en seront mieux et nous moins incommodés.

Nota qu'il ~~ne pleut pas si souvent ici~~ qu'en Canada et que ces plüyes sont extraordinaires selon le rapport des Sauvages, depuis le 16 Septembre jusqu'à Noël nous avons eû le plus beau tems du monde, les gelées commencerent vers le 15 Novembre, il geloit la nuit, mais il faisoit tres beau soleil le jour, point de vent. Le Lac prit cependant le 22 Novembre, ce qui engageâ 100 Sauvages hommes et femmes qui étoient de l'autre côté du Lac, de nous porter de la vian de et de la pelletrie. Tous les Sauvages ont fait grande chasse jusqu'à Noël n'y ayant point encore de neige. Le 28 Decembre quatre chefs, deux Assenipoils et deux Cristinaux arriverent le soir aprés les portes fermées deux Monsonis qui venoient du fort St Pierre arriverent dans le même tems, je leurs fis ouvrir les portes pour sçavoir le sujet de leurs voyage.

Les quatre premiers dirent qu'ils venoient de la part de six chefs des deux nations, me demander si je voulois les recevoir Enfants de nôtre Pere, ils n'êtoient qua demie journée du fort, et si je leur accordois leur demande ils me prioient de leur envoyer du bled et du tabac pour marque de ma bienveillance.

Le 29 au matin je retins les deux Cris et j'envoyay mon fils avec les deux assenipoils et deux françois les assûrer de mon amitié et leur porter un sac de bled d'inde et du tabac. Aprés six heures de marche ils les trouverent campés au nombre de 60 assenipoils, 30 de leurs femmes et 10 Cris attendant ma reponse, sitôt qu'ils virent mon fils dont ils êtoient avertis par un des chefs qui avoit pris le devant, ils firent de grands cris de joye et le reçûrent au bruit de trois decharges de fusils et de fleches, tous n'ayants pas de fusil.

Les deux Monsonis me donnerent une lettre de Marin Urtebise, et me dirent que trois cent hommes prêts à partir contre le Scioux et le Saulteur chantoient la guerre, la lettre disoit la même chose et adjoutoit qu'ils n'ecoutoient plus aucune parolle; le même jour 29 je fis partir les deux Monsonis pour retourner chez Eux avec un collier et du tabac pour arrêter les 300 guerriers jusqu'a mon arrivée au fort St Pierre, disant que je partirois dans quinze jours et que je voulois aller chanter la guerre avec Eux, quoique la saison fût la plus rude, c'êtoit dans le fonds pour rompre ce coup.

Le même jour les portes fermantes arriverent deux Assenipoils envoyés des chefs me dire de ne point m'impatienter, que mon fils arriveroit avec Eux le lendemain à midy.

Le 30 à deux heures aprés midy parûrent les assenipoils et Cris qui firent trois decharges en decouvrant le pavillon, les 20 françois que j'avois estants sous les armes y repondirent, les six chefs conduits par mon fils entrérent dans la fort, j'envoyay marquer le campement, on ne parlâ point d'affaires ce jour la, il se passâ en compliments depart et d'autre, je leurs fis distribuer des vivres et du tabac.

Le conseil se tint le 31 le neveu d'un chef qui parloit cris portâ la parolle au nom de toute sa nation qui consiste en sept villages dont le moindre est de cent cabanes et le plus grand de 8 à 9 cent. Il me priâ de les récevoir tous au nombre des Enfants de nôtre Pere, d'avoir pitié d'Eux et de leurs familles, qu'ils étoient en necessité de tout, manquants de haches, couteaux, chaudieres, fusils, etc, qu'ils esperoient retirer de Moy toutes ces choses si je voulois leur permettre de venir à mon fort, leur present êtoit un paquet de castor et environ 100 L. de graisses de Boëuf, je leur repondis avec un sac de bled et seize brasses de tabac, mes Enfants je vous diray demain ce que me mande nôtre Pere à vôtre sujet et vous feray connoistre sa volonté, ils jetterent un grand cris de joye et se retirerent.

Deux des six chefs du bas du Lac Ouynipigon sont Cristinaux, les quatre autres sont assenipoils chargés des parolles de tous leurs villages.

Le 1er Janvier 1734 à dix heures du matin ils vinrent tous au conseil avec les françois du poste, je fis porter au milieu 30 L. de poudre, 40 L. de balles, 200 pierres à fusils, 30 brasses de tabac, 20 haches, 60 couteaux tant grands que petits, 60 tireboures, 60 alaisnes, rassade, eguilles, vermillon, etc, Je commençay par leur dire que nôtre Pere le grand chef seroit fort satisfait de ce qu'ils êtoient venus me voir au fort St Charles, que je les recevois en son nom au nombre de ses Enfants, que je leur recommandois de ne jamais écouter d'autre parolle que la sienne qui leur seroit annoncée par Moy ou par celuy qui seroit à ma place, et de ne pas oublier les parolles que je leur disois pour les faire sçavoir aux absents, que le françois êtoit nombreux, qu'il n'y avoit point de terre dont il ne sçût les chemins et qu'il n'y avoit qu'un grand chef parmi Eux dont je leur portois la parolle, auquel tous les autres obeissent. Que s'ils luy obeissoient aussi comme ses Enfants il leur envoyeroit tous les ans des françois porter leurs besoins dont ils manquoient, et enfin que s'ils avoient de l'esprit, c'est à dire s'ils portoient bien des peaux, ils proffiteroient de ce que je leur disois, ils accorderent tout avec de grandes acclamations de joye, je leur fis part des nouvelles de Canada et même de france, comme j'avois fait aux Domiciliers de mon poste; je fis distribuer les presens cy dessus marqués à tous, excepté les six chefs aux-

quels je dis de revenir à la même heure le lendemain avec les plus considérables d'entre Eux, je fis donner du bled et du poisson à tous pour faire festin, sans chaudiere on ne seroit pas bons amis.

Le 2 Janvier tous les françois dans ma chambre les six chefs et les principaux y entrerent, j'avois fait mettre au milieu 12 L. de balles, 20 L. de poudre, 6 haches, 6 dagues, 12 couteaux siamois, deux douzaines d'alesnes, eguilles, rassade, vermillon, tireboures, six cassetêtes à dague, six colliers de rassade, six pavillons, 24 brasses de tabac, six capots gallonnés, six chemises, six brayers, six paires de mitasses, le tout partagé entre les six chefs.

Aprés les presens reçûs je les remerciay selon leurs manieres à plusieurs fois au nom de nôtre Pere de ce qu'ils m'êtoient venus voir, je suis honteux, leur disje, de n'avoir que cela à vous donner aujourd'huy, mais si vous avez de l'esprit, vous reviendrez me voir avec tous les gens de vos villages aprés leur chasse affin d'être en état d'avoir vos besoins du Traitteur, ne venez pas les mains vides, comme vous avez fait la premiere fois, ils se prirent à sourrire, je leur dis que les colliers êtoient pour applanir tous les chemins de mon fort et que les pavillons êtoient pour rassembler tout le monde dessous, et se dire desormais Enfants des françois et non des anglois, que je les receuvois tout autrement quand je les verrois venir en gens d'esprit, c'est a dire avec bien des paquets; J'adjoutay, Mes Enfants, J'ay avec Moy un forgeron qui sçait faire haches, fusils, couteaux, chaudieres et tout autre chose, mais il manque de fer et il est difficile d'en faire venir de Montréal, a cause de la longueur du chemin, quelqu'un d'entre vous n'a il pas connoissance de fer, de quelque couleur qu'il fût il seroit bon à travailler; aprés une longue deliberation entre Eux, l'Interprête se levâ, ce qu'il n'avoit pas encore fait aux autres conseils, et commença au nom de Tous par faire bien des remerciments et adjoutâ que plusieurs d'entre Eux et Luy même connoissoit plusieurs mines de fer de differentes couleurs, qu'il les voyoit tous les ans et qu'il y en avoit une à cinq journées de nôtre fort sur une hauteur ou le fer êtoit pur, en montrant ma pêle à feu disant que cette mine sonnoit encore plus clair, fort difficile à casser, le dessus noir de poudre, et le dedans blanc, une autre plus loin dont les morceaux sont fort gros, et dont Ils font eux mêmes des brasselets, une autre prés d'une riviere au couchant, dont la Terre est jaulne, dure par grains et feüilles luisantes de la couleur du soleil, qu'il passe un ruisseau dans le milieu de ce fer jaulne qui laisse un sable de la même couleur dans le fonds. (Ne seroit ce pas la le metal que les chimistes cherchent depuis si longtems sans pouvoir le trouver, ou ce Metal qui est l'aimant du coëur de l'homme.) qu'il n'y a point d'herbes autour de toutes ces mines et qu'il semble que le soleil a tout brûlé; Il dit encore que sur le bord de la même riviere au pied d'une coste de 4 ou 5 cent pas en quarré, il sort continuellement de

la fumée et quelquefois du feu, ce qui leur donne occasion à plusieurs fables, entr'autres que le françois est dedans qui y fait des fusils, haches, couteaux, etc, il dit qu'l y avoit d'autres endroits dans les prairies couvertes comme des balles de fer noires par dessus et couleur de metal de cloche en dedans, rondes et de differente grosseur et des pierres fort pezantes dont ils se servent pour allumer du feu, enfin je leur recommanday d'aporter le printems suivant de toutes ces mines à mon fort, mais ils me repondirent qu'ils ne pouvoient venir que l'hiver suivant, parce qu'ils partoient dés le printems pour aller chez les Achipoüanes, ou Caserniers afin de traitter des bleds avec Eux, comme ils leur avoient promis, l'année derniere ce qui me donna occasion de leur faire les questions suivantes.

Je leur demanday ce qu'ils pensoient de cette nation, et si c'êtoit des Sauvages comme Eux, ils me repondirent qu'ils les prenoient pour des françois, que leurs forts et leurs maisons êtoient à peu prés comme les nôtres, excepté la couverture qui est platte avec de la terre et de la pierre pardessus, leurs forts de pieux et bien doublés avec deux bastions aux deux angles opposés, leurs maisons sont grandes et joignant la palissade, en sorte qu'on peut faire le tour du fort pardessus les maisons qui ont des caves, c'est la ou ils conservent les bleds d'inde dans de grands paniers d'ozier, ils n'abandonnent jamais leur fort, ils travaillent tous à la terre hommes et femmes à l'exception des chefs qui se font servir; ces Caserniers sont de la plus haute taille bien proportionnés, blancs, marchants les pieds en dehors, leurs cheveux sont blonds, chatins et rouges, peu les ont bien noirs, Ils ont de la barbe qu'ils coupent ou arrachent et quelques uns la laissent croître; ils sont caressants et affables aux Etrangers qui viennent les voir, se tenants cependant toujours sur leurs gardes, ils ne vont point chez les nations voisines, ils sont habillés de cuir ou de peaux passés bien travaillés et de differentes couleurs; ils ont une espece de Camisolle, des Culottes et bas de la même matiere, il semble que le soulier tient avec les Bas, les femmes sont en habits longs, c'est une espece de Tunique qui vâ jusquà la cheville du pied avec une ceinture qui porte un Tablier, le tout de peau bien travaillée, elles sont coiffées en cheveux tressés et roulés sur la tête, cette nation est fort laborieuse, elle sême quantité de bled, fêves, pois, avoine et autres grains. Ils commercent avec les Sauvages voisins qui viennent les chercher chez Eux. les femmes ne travaillent pas tant que nos Sauvageresses, mais elles sont chargées du ménage qu'Elles tiennent propre et aux ouvrages pressants elles aident et travaillent aux champs. Les Achipoüanes elevent plusieurs sortes d'animaux domestiques comme chevaux et chevres, Ils ont des volailles consistants en poules d'inde, poules communes, oyes, canars, et autres que les Sauvages ne connoissent pas; ils vivent communement de bled d'inde à peu prés comme nos voyageurs, ils mangent quantité de viandes, comme

du Boëuf, de l'orignal, du Cerf etc qu'ils prennent dans de grandes fosses qui sont couvertes de feüilles et de bascules, ils font ordinairement leur chasse à cheval et partent par detachements.

J'ay oublié de dire que leurs plus petits forts sont ordinairement quarrés et ont cinq ou six arpents de chaque face, qu'ils sont entourrés d'un bon fossé, qu'ils ont double porte, qu'il y a une grande place au milieu sur laquelle toutes les maisons ont vüe, et comme tous leurs forts sont sur les bords d'une riviere, il y a un sousterrain qui vâ du milieu de la place au bord de l'eaü, en sorte qu'ils peuvent y aller, même s'embarquer sans être vûs; leurs armes offensives et deffensives sont l'arc, la fleche, et le bouclier, la hache et le dard qui est une espece de Lance.

La maison du chef est tres grande et plus haute que les autres, elle occupe la face entiere qui est vis à vis la porte, son logement et de ses Domestiques ou esclaves est à un bout, le milieu est pour assembler le public, et poûr recevoir les étrangers, à l'autre bout est le logement de ses femmes, cette maison a trois principales portes, il y a un May planté devant celle du chef qui a une girouette au haut, aux deux bouts de la dite maison et audessus, sont deux têtes de boëuf ornées de petits ouvrages, (qui sont apparemment les armoiries de la nation.)

Cette nation n'a qu'un grand chef, et elle a un grand nombre de forts tous situés sur les deux bords d'un grand fleuve qui descend au couchant, les Assenipoils qui m'ont fait ce recit, n'en connoissent que neuf éloignés les uns des autres d'environ une Lieüe, ou moins, mais ils ont oüy dire qu'il y en a un grand nombre au dessus, et au dessous de celuy ou reside le grand chef, chaque fort a bien un chef, mais il depend du premier, et lorsqu'il arrive quelqu'allarme, ils s'avertissent d'un bord à l'autre avec une espece de trompe, demaniere qu'en peu d'heures toute la nation est sur le qui vive, apparemment qu'ils ont encore d'atres signaux, leurs canots sont petits, faits de peaux en forme de batteaux ronds par les bouts menés par un seul homme, qui à un aviron à deux pêles, ou deux petites rames. Ce fleuve a 18 ou 20 arpents de large tres profond et bien poissonneux bon coûrant, ces Sauvages n'y connoissent ni saults ni rapides, il arrose un grand Païs sans montagnes partie decouvert et en prairies, et partie en bois de haute futaye, chesnes et autres bons bois comme en Canada, les mêmes insectes sont sur ses bords comme en Canada, mais il y a une espece de serpents de deux à trois pieds de long plus noir que gris qui a sur la tête deux cornes de la longueur du doigt qui marche la tête levée et droite, qui n'est pas mal faisant, à moins qu'on ne l'attaque, ou qu'on ne marche dessus, cette Nation connoit une herbe dont elle fait usage, qui empêche de recevoir aucun mal de la morsure de ce serpent, qui n'est redouté que par les Etrangers qui

vont en ce païs; — mais revenons à nôtre Interprête assenipoil, je luy fis encore les questions suivantes.

Entends tu la langue des achipoüatanes. *et pourois tu m'en dire* quelque mot. comme le feu l'eau etc. il me dit que *non*, qu'*il* se servoit d'interprête, et qu'il n'y faisoit pas un assez long séjour pour retenir aucun mot de cette langue, que tout ce qu'il en pouvoit dire, c'est qu.ils parlent et chantent comme le françois et qu'il croit que ce sont des françois comme nous.

Je demanday à nôtre Interprête, sils avoient connoissance du Bas de leur Riviere; il repondit qu'on s'en êtoit informé d'Eux, mais que personne n'avoit pû le dire. ne connoissant point d'autre nation que la leur qui apparemment n'est pas etendüe jusqu'a la Mer. Je Luy demanday ensüitte dequels outils ils se servoient pour leur usage particulier tant pour couper le bois que pour cultiver la terre, il repondit qu'ils n'avoient point de fer de la couleur du nôtre, que les Assenipoils êtoient les seuls qui leur portoient quelques haches, et quelques couteaux, qu'ils traittoient pour du bled, qu'ils les aimoient beaucoup mieux que les leurs, coupants incomparablement mieux; les haches qu'ils ont et qu'ils font eux mêmes sont jaulnes. (ne seroit ce pas la des haches semblables à celles que les Espagnols donnerent dans le Perou quand il fût decouvert.) plus dures que de la chaudiere, ils ont des couteaux demême matiere dont les manches sont de corne de cerf tres bien travaillés, leurs Lances, dards de fleche etc sont de la même façon et du même metal, ils se servent pour chaudieres de pots de grais ou de terre ouvragés en de hors en compartimens et fleurs, ayants une espece de vernis en dedans, leur vaisselle est de même. ils en ont aussi d'ozier proprement travaillé.

J'ay encore demandé s'ils avoient connoissance des françois, il fût repondu par trois assenipoils, il y a plus d'un an que nous en avions reçû la parolle que tu nous avois envoyé de la part de nôtre Pere, — Elle nous avoit fait tant de plaisir que nous la disions à tous ceux que nous rencontrions. Il n'y a que quatre Lunes que nous sommes partis de chez les achipoüatanes, nous ne manquâmes pas de leur parler du françois et de la parolle que nous avions reçû de sa part. ils en furent si charmés que le grand chef nous dit, vous allez voir le françois, je vous charge de dire au Chef de ma part que j'aurois bien du plaisir de le voir ou quelqu'un des siens pour faire amitié avec Luy, s'il y vient luy-même, ou s'il veut m'envoyer quelqu'un des siens. je le prie de me faire avertir auparavant, affin que je puisse envoyer audevant de Luy pour le recevoir, comme il le merite. Avant de finir je leur dis qu'on ne pouvoit aller chez Eux que dans un an, parceque la plupart de mes gens descendoient à Montréal pour aller chercher de nouvelles marchandises pour fournir aux besoins de tous les Sauvages de ce canton, dont j'ay pitié; et surtout dans le dessein de voir nôtre Pere pour luy faire sçavoir tout ce qui se passe ici, af-

finqu'il vous envoye une nouvelle parolle comme à ses Enfants et qu'il ordonne ce qu'il jugera convenable.

Aprés que les Assenipoils eurent demeurés Sept Jours pendant lesquels jeus plusieurs entretiens publics et particuliers avec Eux, je les fis venir dans ma chambre en presence des françois. Je leur fis donner à tous de la poudre, des balles, des pierres à fusil, couteaux, alaisnes, tabac pour leur aosapout, (c'est à dire pour leur provision de voyage;) je leur dis, Mes Enfants, prenez courage, retenez bien la parolle de nôtre Pere le grand chef, arborez vos pavillons en arrivant dans vos villages, étendez vos colliers sur les nattes pour les faire voir à tout le monde, faites recit de la maniere honorable dont je vous ay reçû en son nom et des presens qu'il vous à envoyé. Revenez une autre année, comme vous me l'avez promis, vous aurez de nouvelles parolles de nôtre Pere; je demande que vous deliberiez entre vous. pour me donner l'année prochaine deux chefs de vôtre nation ou plus si vous le jugez à propos pour aller voir nôtre Pere, affin qu'a leur retour ils puissent vous raconter la maniere avec laquelle ils seront reçus, et ce que c'est que le françois et sa puissance; Ils me dirent qu'a leur retour de leur païs la deliberation serait faite, et les hommes preparés pour le voyage, à condition qu'il y auroit deux Cris pour le méme voyage conduits par un de mes Enfants qui parle leur langue, la proposition fût acceptée et je les congediay, ils firent de Longues harangues selon leur coutume pour remerciment, et pousserent de grands cris de joye, je leur fis donner deux sacs de bled qui fût distribué par egale portion à un chacun, ils partirent le 5 Janvier à midy trés contens et satisfaits de la reception et des presens que je leur avois fait, aprés leur traitte faite à bonne composition suivant l'ordre que j'en avois donné pour les empêcher d'aller chez les Anglois et les engager par la à revenir,

23 cabannes de Cristinaux arrivés ici avant les Assinipoils, y ont resté jusqu'au printems a la priere des Cris et Monsonis, j'arrêtay un des chefs Cris qui êtoit venû avec les assinipoils, homme de grand credit et aimé de toute la nation, nommé Lamarthe blanche, agé de plus de 100 ans d'un jugement tres sain et encore vigoureux, affin d'être appuyé de luy et de travailler plus sûrement aux bonnes affaires, je luy fis en particulier des presens, quoiqu'il en eût desja reçû avec les autres; J'habillay ses femmes ou plutôt ses esclaves au nombre de cinq et trois de ses enfants, je les nourris jusques au mois de May et fournis du tabac pour toute la cabane.

Le 12 Janvier il arrivâ sur le soir 3 françois et 4 sauvages qui descendoient du fort St Pierre eloigné de 60 Lieües, ils m'apporterent une lettre d'Urtebise, qui me disoit que le Party de 300 hommes se disposoit d'aller sur le Scioux, aulieu du Saulteur, le chef Monsoni Envoyé de la nation, me dit que ceux qui avoient plus d'esprit parmi Eux ne vouloient rien entreprendre sans mon conseil, cepen-

dant ils craignoient le depart des 300 hommes, y estants fortement sollicités par de vieilles femmes qui pleuroient jour et nuit, regrettants la mort de leurs parents et les sollicitants d'aller en guerre pour les vanger.

Le 13 au matin arriverent encore 12 Monsonis et Cris pour me prier d'envoyer incessamment mon fils au fort St Pierr, si je ne pouvois pas moy même y aller, car il êtoit tems, ils appuyerent leur parolle par un collier de rassade et deux robbes de 12 castors chaque pour me servir d'apichimon, (c'est à dire de lit et de couverture) dans le voyage, ils m'offrirent aussy des souliers et des raquettes, je repondis par un present de poudre, balles et tabac et leur dis que je partirois dans deux jours, je fis appeller les Cris qui êtoient icy pour leur dire le sujet du voyage que j'entreprenois dans la saison la plus rude pour travailler aux bonnes affaires, ils me remercierent et m'offrirent ceux d'entre Eux que je voudrois pour m'accompagner, ils me dirent de parler ferme aux Monsonis, de leur rappeller ce qui s'êtoit passé le printems dernier à leur sujet qu'ils appuiyeroient ma parolle.

Le 16 Janvier je partis du fort St-Charles à sept heures du matin avec mon aisné, cinq françois, un chef Cris, un Monsonis, et 14 tant Cris que Monsonis, 4 femmes dont deux menoient mon petit Equipage; en sept jours de marche par un tres grand froid je me rendis aux premieres cabannes ou une partie des guerriers s'êtoit assemblée, qui me reçûrent bien et me prierent de leur accorder quelque séjour pour me delasser de la fatigue du voyage, j'y restay un jour et dans le Conseil je donnay un collier et six brasses de tabac au chef qui avoit formé le party, luy disant de venir au fort St Pierre avec les Guerriers sans luy faire connoître ma pensée. Sur le soir trois françois arriverent. j'en detachay deux et deux sauvages pour aller porter de mes nouvelles et dire au chef de la d'envoyer avertir les 20 cabannes de Monsonis qui sont au portage de la Chaudiere eloigné de 15 Lieües, J'envoyay deux sauvages avertir dix cabanes sur la droite de mon chemin; je fixay le Conseil au cinquieme jour affinque tout le monde pût s'y trouver, je marchay encore deux jours jusqu'au fort St Pierre.

Le 29 à dix heures du matin le conseil s'assemblâ dans la maison d'Urtebise, Je presentay deux colliers, 12 brasses de tabac blanc et noir, un cassetête de façon caché sous une robbe de castor. J'adressay la parolle au chef de guerre, je me plaignis de ce qu'il vouloit aller en guerre sans me consulter. Je luy fis presenter un des deux colliers avec six brasses de tabac, je me levay et demanday a l'assemblée si on le reconnoissoit pour chef de guerre, aprés qu'on m'eut assûré qu'il l'êtoit, je luy donnay un pavillon en luy disant je te lie à Moy par ce pavillon, je te barre le chemin des Saulteurs et des Scioux par ce collier et donne ce tabac pour faire fumer tes guerriers affin qu'ils entendent ma parolle, as tu donc oublié la parolle qui fût envoyée le printems dernier à nôtre Pere et aux Saulteurs et Scioux de la

part des Cris et Monsonis? pourquoy n'attends tu pas reponse, la paix est proposée et tu veux troubler la terre? Veux tu frapper le Saulteur et le Scioux, tu n'as que faire de sortir du fort, en voicy, en montrant les françois, mange si tu és asser hardy toy et tes guerriers, il baîssoit la tête, j'ay pitié de toy. je sçay que tu aime la guerre. en luy presentant le second collier, je luy dis descends ce printems au fort St-Charles avec tous tes guerriers et les françois, en voila le chemin. Si tu as de l'esprit tu suivras ma parolle, je ne t'en dis pas davantage, J'adressay ensuite la parolle au chef Cris, qui m'avoit accompagné, et luy dis de parler au nom de sa nation et de faire connoistre ses sentiments à toute l'assemblée, Il se levâ presentâ une brasse de tabac et un collier au même chef, qui tenoit toujours sa tête baissée, et adressant la parolle à tous, il dit Mes freres, pensez vous à ce que vous allez faire? Les Saulteurs et Scioux sont nos allies, et Enfants du même Pere? pourquoy un tél en parlant au chef de guerre, as-tu le coëur si mauvais, que de vouloir tuer tes parents, songe aux parolles que nous avons envoyé à nôtre Pere et ne nous fais pas mentir, Nous sommes des hommes qui marchons tête levée sans craindre personne, je te dis au nom de nôtre nation que tu aye à ecouter la parolle de nôtre Pere qui nous donne de l'esprit, et de descendre ce printemps avec tous tes guerriers au Lac des Bois apres un peu de deliberation, le chef se levâ et me presentâ une robbe de castor qu'il avoit sur luy. me disant voila ma parolle, Mon Pere je consens à tout ce que tu me demande, à la condition neantmoins que tu ne nous empêcheras pas d'aller en guerre, que tu donneras ton fils pour être temoin de nos actions; Je tiray le cassetête caché sous une robbe et deux brasses de tabac noir, disant à tous: je ne m'oppose pas que vous vous alliez en guerre contre les Mascoutins Potlannes vos Ennemis, et en luy presentant le cassetête, je chantay la guerre, aprés quoy je pleuray les morts.

Ayant appris que 20 hommes se disposoient pour aller aux anglois, je presentay un collier au chef du village pour barrer le chemin, je leur dis qu'il falloit être tout françois, ou tout anglois, et que ceux qui iroient n'auroient jamais de credit l'automne, que si le françois, leur portoit leurs besoins, ils devoient luy en avoir obligation de ce qu'il leur epargnoit la peine d'aller si loin, ils parurent convaincus, mais il sera bien difficile de les empêcher tous.

Le chef du village fît une longue harangue pour me remercier de la peine que j'avois pris d'aller chez eux dans une saison si rigoureuse, leur donner de l'esqrit; le chef de guerre fît la même chose, et de plus harangua ses gens leur faisant voir piece par piece ce que j'avois pris la peine de luy apporter, la guerre fut remise au printems tous d'une voix, et le chef reprenant la parolle me dit, Mon Pere, sois tranquile et pars content, nous garderons ta parolle; je restay encore sept jours pour me remettre de la fatigue du voyage, ayant ressenti

mes anciennes blessures qui penserent m'arrêter en chemin, je partis du fort St-Pierre le cinquieme fevrier et arrivay au fort St-Charles le 14 toujours par un froid des plus rudes.

Le 15 fevrier quoique bien fatigué de mon voyage, j'assemblay dans ma chambre les chefs Cris qui êtoient auprés du fort, je leur fis part de la bonne issüe de mon voyage ce qui me parut leur faire plaisir.

Le même jour 4 Cris de la part d'un des chefs du Lac Ouynipigon arriverent ici, et me presenterent un Esclave avec un collier, me demandant en grace d'envoyer des françois s'établir sur leurs terres, sur le bord du grand Lac Ouynipigon; je donnay pour l'esclave un capot, chemise, mitasse, et brayer, couteau et alaisne, poudre et balles. Et pour le collier un pavillon, six brasses de tabac, et un collier de la même façon par lequel je luy accorday sa demande, je le priay de remercier le chef de l'Esclave que j'avois reçû de sa part et de m'envoyer la Lune suivante des guides pour conducteurs des françois qui iroient visiter le Lieu le plus commode pour y elever un fort, ils partirent le lendemain fort satisfaits de la reception que je leur avois faite.

Le 7 Mars arriverent deux guides de la part du chef, chargés de Viande seche d'orignal et d'un Esclave, me sommant de tenir ma parolle, je payay l'esclave comme cy dessus et ordonnay à deux françois de bonne volonté. de se disposer à partir le 9e Mars, que j'allois travailler à l'instruction que je leur donnerois qui leur apprendroit ce qu'ils devoient faire dans ce voyage tant pour parler aux Sauvages, que pour visiter les Lieux et choisir une place commode pour le fort, leur recommandant de prendre connoissance des mines et bois differents des nôtres qu'il pouvoit y avoir en ces quartiers.

Le 7 May sept françois qui ont hiverné au fort St Pierre sont arrivés ici avec prés de 400 Monsonis armés en guerre qu'ils chanterent dès le même soir. Je leur parlay le lendemain en conseil, le chef de guerre me presentâ quatre robbes de castors et un collier, mais il commençâ par haranguer toute l'assemblée, repetant tout ce qui avoit été dit de part et d'autre au fort St Pierre cet hiver avant de m'adresser la parolle, ensuite il m'a dit, Mon Pere, nous sommes venus te trouver, esperant que tu auras pitié de nous, puisque nous obeissons à ta parolle. Nous voila rendus chez Toy, sur qui frapperons nous, et avant ma reponse il continuâ, si tu veux je diray la pensée de nos Guerriers, je suis chef, il est vray, mais je ne suis pas toujours Maître de leur volonté, si tu veux nous accorder ton fils pour venir avec nous, nous irons droit ou tu nous as dis d'aller, mais si tu nous refuse, je ne sçaurois repondre du coup qui vâ se faire, je ne doute pas que tu ne sçache la pensée de nos Pârents les Cris, mais je ne te cache pas, Mon Pere, qu'il y a plusieurs chefs parmi nous qui ont le coëur mal fait contre le Scioux, et le Saulteur, tu sçais qu'il en est

venû sur nos terres jusqu'aux neiges, s'ils n'ont tué personne, c'est qu'on les a decouvert, pense à ce que tu as à faire.

J'etois agité, il faut l'avoüer, de differentes pensées qui me tourmentoient cruellement, mais je faisois le brave et ne m'en vantois pas, d'un côté, comment mettre mon fils aisné entre les mains des Barbares que je ne connois pas et dont à peine sçay je le nom, pour aller en guerre contre d'autres barbares dont je ne connois ni le nom ni les forces. Qui sçait si mon fils en reviendra, et s'il ne tombera pas entre les mains des Mascoutins Poañes, ou Poüannes. Ennemis jurés des Cris et Monsonis qui me le demandent, d'un autre côté si je leur refuse, je crains avec fondement qu'ils n'attribuent mon refus à la peur, qu'ils ne prennent les françois pour des lâches, et qu'ils ne secoüent le joug françois. qui à la vérité fait leur bonheur, mais qu'on ne fait que leur presenter et qu'ils ne connoissent pas, ils paraissent l'aimer, mais ils ne l'ont pas entierement reçûs. Dans cet embarras je consultay tous les françois de mon Poste les plus eclairés et les plus capables de donner conseil; ils furent tous d'avis et me presserent même d'accorder aux Sauvages la demande qu'ils me faisoient, ils dirent que ce n'êtoit pas le premier françois qui eût été en guerre avec des Sauvages, et qne n'êtant pas chef du party, cela ne tiroit à aucune consequence par rapport à la nation contre laquelle l'orage se formoit, d'ailleurs Mon fils souhaittoit avec passion d'y aller, plusieurs françois s'offroient de l'accompagner, mais quelque plaisir que cela m'eût fait, je crûs ne devoir pas les accepter, crainte que la chose ne tirât à consequence pour l'avenir, ce qui me determinâ pour le bien de la colonie de donner mon fils seul pour cette campagne aux guerriers qui vouloient le mettre à leur tête et en faire leur premier chef, mais pour les raisons cy dessus je m'y opposay et leur donnay seulement pour conseiller et temoin de leur bravoure, luy laissant en particulier une ample instruction par ecrit de la maniere dont il devoit se comporter pour parler dans les conseils qu'ont coutume de se tenir tous les soirs et d'en convoquer même d'extraordinaires suivant les occurrences, je luy donnay publiquement des avis et cette grande affaire fut ainsi conclüe, Je fis distribuer du tabac à tout le monde, leur temoignant la joye que j'avois de les voir tous.

Le même jour 8e May les Bourgeois du poste me prierent de parler aux Sauvages qui êtoient plus de 600 hommes, au sujet de la Traitte, ce que je fis le lendemain aprés avoir fait faire la distribution des presens pour la guerre, et aprés toutes les parolles.

Le 9e tous les guerriers Cris et Monsonis au nombre de 660 s'assemblerent dans la cour du fort, ou j'avois fait dresser des sieges pour les chefs qui êtoient 14, comme autant de capitaines à la tête de leur compagnie, les Cris d'un côté et les Monsonis de l'autre. Ils attendoient de jour en jour 200 autres Cris qui devoient les joindre, je fis mettre dans le milieu de la place un baril de 50 L de poudre, 100L

de Balles, 400 pierres à fusils, battafeux, tireboures alaisnes, couteaux à Boucherons à proportion et 30 brasses de tabac. Je fis placer mon fils à côté de Moy, et adressant la parolle à Tous je leur dis, Mes Enfants voila ce que j'ay preparé pour la guerre, je vous en fais present vous en ferez la distribution à tous excepté aux chefs à chacun desquels je fis donner deux livres de poudre, quatre livres de balles, deux brasses de tabac, un couteau à boucheron, 2 alaines. 6 pierres à fusils, et un Tireboure, pour faire entendre ma parolle je parlois à mon fils, Mon fils à l'interprête Monsonis, et le Monsonis qui parloit Cris le disoit aux Cristinaux, Je leur rappelay ce qui s'êtoit passé dans les dernieres guerres, l'avantage qu'ils avoient toujours eû sur les Saulteurs et les Scioux, que je ne voyois pas surqoyu ils vouloient fonder leur vengeance puisqu'ils êtoient et agresseurs et victorieux, je les priay de se souvenir des parolles qui avoient été envoyées de leur part à Nôtre Pere pour la paix et d'attendre reponse, Je suis bien aise de vous dire, Mes Enfants, que je descends à Missilimakinac et peut être à Montréal pour porter vôtre parolle à nôtre Pere, et pour aller chercher ce qui manque icy, comme tabac fusils et chaudieres que vous aurez pour des martes et des loups cerviers, et non pour du castor que vous employerez à vos autres besoins, comme je vous l'ay promis dans l'hiver, c'est pour les obliger à faire cette chasse qu'ils n'avoient pas coutume de faire, et occuper par la même les femmes et les enfants de 10, ou 12 ans qui en sont tres capables.

Comme vous avez obei à la parolle de nôtre Père, je vous confie mon fils ainé qui est ce que j'ay de plus cher, regardez le comme un autre moy mêm, ne faites rien sans le consulter, sa parolle sera la mienne et comme Il n'est pas accoutumé à la fatigue, comme vous, quoiqu'il soit aussi vigoureux, je compte que vous en aurez soin pendant le voyage.

Les deux chefs des deux nations se leverent me firent de grands remerciments, haranguerent les guerriers, leur faisant surtout remarquer la confiance que j'avois eu eux en leur confiant mon fils et les presens que je leur avois fait, mais il s'élevâ une petite contestation qui fût bientôt termineé, Les deux Nations vouloient avoir mon fils soit que ce fût une honnêteté pour moy, soit que ce fût réel, chacune paroissoit avoir de l'empressement de le posseder, Le chef Cris se levâ le premier et m'adressant la parolle me dit, Mon Pere, tu sçais que ton fils est à Moy, et que je l'ay adopté, sa place est dans mon canot, il y a un Escabia c'est à dire un guerrier pour le servir, et deux femmes pour porter son equipage, Mon fils le remercia, et adressant la parolle aux Monsonis, disant Mes freres, ne soyez pas peinés, je vous prie, si j'embarque avec le Cris, nous marchons tous ensemble, vos cabanes sont les miennes et nous ne faisons qu'un, Tous furent contens, je donnay un cassetête au chef Cris semblable à celuy que j'a-

vois donné au Monsonis étant au fort St Pièrre, je chantay la guerre leur recommandant de bien faire leur devoir, je leur racontay en racourcy la maniere de faire la guerre en france. ce n'est pas derriere des arbres mais en rase campagne etc, je leur fis voir les blessures que j'avois reçû dans la bataille de Malplaqué, ils resterent dans l'etonnement, je leur fis festin aprés lequel on continuâ de chanter la guerre.

Aprés avoir parlé de la guerre, il est juste de parler du commerce et de la Traitte, comme nos associés m'en avoient prié, avant de congedier cette grande troupe de plus de 600 hommes qui representoient les deux Nations des Monsonis et des Cristinaux, je leur dis, Mes Enfants, faites attention et pensez sérieusement au bonheur que vous avez de posseder le françois chez vous, auprés duquel vous trouverez tous vos besoins pendant le cours de l'année; Il achette vos viandes, folles-avoines, ecorces, gommes, racine pour les canots et plusieurs autres choses pendant l'esté, qui ne vous ont de rien servis jusqu'ici; vous faites argent de tout, que ne chassez vous, vous avez l'autonne, l'hiver et le printèms pour faire de la pelletrie, affin que les traitteurs ne s'en retournent pas honteux, c'est à dire à vuide, ils reçoivent vos robbes aprés vous en être servis, qui ont été perdües jusquà present, quel avantage pouvez vous desirer de plus, Je vous avertis de ne point tuer le castor dans l'été, il ne sera point reçû des traitteurs, vous me demandâtes il y à un an d'avoir pitié de vos familles, et de vous faire donner à credit l'automne pour être en état de chasser l'hiver. J'obtins des Traitteurs quoiqu'avec peine de vous faire donner vôtre plus nécessaire pour voir si vous aviez de l'esprit et si vous sçaviez payer; vous autres chefs m'avez repondû pour tous, Encouragez les autres à payer le traitteur affin que je ne passe pas pour menteur, la marchandise n'est pas à Moy, comme vous le sçavez, je suis cependant le maître de vous la faire donner, et si vous ne payer pas il faut que ce soit Moy qui paye. Si je vous fais donner vos besoins, ce n'est pas pour porter vos pelletries aux Anglois, vous y traitter comme en Ennemis, vous n'avez point de credit chez eux ni d'entrée dans leur fort, vous ne choisissez point la marchandise que vous voulez, vous êtes obligé de prendre ce qu'on vous donne par une fenêtre bon ou mauvais, ils rebutent une partie de vos pelletries qui sont perdües pour vous, aprés avoir eû bien de la peine à les porter chez eux; Il est vray que vous achetez certaines choses un peu plus cheres de nos traitteurs, mais ils prennent tout ce que vous avez, ils ne rebutent rien, vous ne courez aucun risque, vous n'avez pas la peine de le porter loin. d'ailleurs vous avez la liberté de choisir ce que vous voulez, hommes, femmes et enfants, vous entrez dans nos maisons et dans nôtre fort quand il vous plaist vous y êtes toujours bien reçûs, nos marchandises sont meilleures, comme vous l'avoüez, que celles des Anglois, ce seroit donc contre la raison et contre vôtre in-

terêt d'y aller, je suis bien aise de vous avertir qu'il n'y aura jamais de credit pour ceux qui y iront à l'avenir. Prenez donc courage pour bien chasser affin que j'aye le plaisir de voir vos familles bien habillées et que les traitteurs qui ont tant de peine à venir ici, s'en retournent contens, cela fera plaisir à nôtre Pere.

Aprés ce discours qui êtoit necessaire au commerce pour le rendre plus avantageux et pour Eux et pour nous, les chefs me presenterent un collier pour me remercier de ce que je leur donnois de l'esprit, et me dirent qu'ils acceptoient toutes mes demandes. Ils me prierent de ne les pas oublier dans mon voyage, me recommandants surtout de ne les point abandonner pour toujours et de revenir auplutôt chez Eux, ils adjouterent ensuitte, Mon Pere, nous demeurerons tranquils en ton absence, ayants tes Enfants chez nous, et nous te prions, si tu descends à Montréal, de parler pour nous à nôtre Pere le grand chef êtants au nombre de ses enfants.

Le 10 May je fis partir six canots de pelletries pour Kamanistigoüya.

Le 11 tous les guerriers vinrent prendre congé de Moy, ils me dirent qu'ils vouloient monter par la riviere St Pierre pour mettre leurs canots au haut d'une fourche par ou l'Ennemy avoit coutumé de passer pour venir chez Eux, et cela pour mettre leurs Terres et leurs familles à couvert et se rendre aux prairies ou les Assenipoils leurs avoient donné rendez vous. Je consentis à tout ils me dirent que leur campagne seroit de deux Lunes et que le nombre des guerriers pouvoit monter à 11 ou 1200 hommes lorsque les Assenipoils les auroient joints.

Les deux françois que j'avois envoyé au Lac Ouynipigon arriverent avec un chef et 18 hommes, ils m'ont dit avoir trouvé beaucoup de monde dont ils ont êté bien reçûs, cependant, dirent ils, nous ne pûmes les engager de monter au fort St Charles, parcequ'ils sçavoient que nous manquions de fusils, chaudieres et tabac, que s'ils alloient aux Anglois c'êtoit pour la derniere fois, esperants nous avoir chez Eux suivant les parolles données; nos françois me dirent que le lieu le plus commode tant pour la vie, que pour être à portée de tous les Sauvages, êtoit à deux journées dans le Lac du côté du Sud Oüest à l'émbouchûre de la Riviere rouge, la terre est un beau bois de hâute futaye, beaucoup de chesnes blancs; les Sauvages leur ont dit qu'il y avoit une mine que les anglois leur ont dit être d'argent, dont ils ont apporté un petit morceau en ayants perdus un gros, Elle contient deux Lieües sur le Bord du Lac Ouynipigon à deux journées de la rivière rouge, à cinq ou six Lieües de lamême Riviere il y a une source d'Eau Salée qui forme un bassin, le soleil même coagule l'Eau qui forme un sel trés blanc, ils m'en ont apporté qui est tres bon, les Sauvages s'en servent ils disent qu'ils connoissent plusieurs autres sortes de mines qu'ils indiqueront quand on sera êtably chez Eux.

Le chef Cris venû avec nos deux françois me presentâ un Esclave, me disant au nom de tous les chefs du Lac Ouynipigon qu'il remercioit nôtre Pere de ce qu'il vouloit bien avoir pitié d'Eux en me faisant établir chez Eux, qu'il me demandoit un de mes Enfants pour chef, si je ne pouvois pas y aller moy même, que je ne fusse point faché, s'ils n'êtoient pas tous venus, que les françois m'en avoient dit la raison, qu'a leur arrivée chez Eux il avoit fait avertir tous les Cristinaux domiciliés autour du Lac et même les Assenipoils qui n'en sont pas loin dans le sud ouest pour leur apprendre que les françois êtoient chez Eux pour s'y établir incessamment et pour leur fournir leurs besoins: je demanday si l'anglois sçavoit que nous êtions chez le Cris et s'il ne tenoit pas de mauvais discours, il me dit j'ay parlé au chef l'esté dernier, je luy demanday s'il n'êtoit pas faché de ce que le françois êtoit venû prés de nous, il répondit que non, que nous êtions fréres et qu'il ne se fachoit jamais le premier qu'il êtoit facile de nous accommoder ensemble: le françois, dit il, veut le castor gras et moy je demande le sec; si tu le vas voir dis luy de ma part que je le prie de ne tenir aucun mauvais discours de l'anglais, comme je n'en tiens aucun mauvais du françois, Je demanday s'il y avoit loin pour se rendre au premier fort anglois de la riviere rouge. il me dit qu'il falloit dix grandes journées pour y descendre et vingt à remonter, que la riviere est remplie de chutes et de rapides, passant par une terre sterile et traversant une chaisne de montagnes. je luy fis des presens comme j'avois fait aux autres, et l'assûray que dans deux lunes le françois iroit s'êtablir chez luy à la riviere rouge, il s'en retournâ fort content.

Le 27 May aprés avoir pourvû à la sûreté du fort St Charles, laissant mon fils cadet dans les troupes agé de 20 ans avec dix hommes, commandant en l'absence de son aisné, je partis avec cinq canots pour St-Pierre, de la à Kamanistigoüya ou j'arrivay le 16 Juin ayant fait grande diligence.

Le 18 je fis partir trois canots avec 12 hommes commandés par le S. Cartier un des Bourgeois ou associé pour le commerce, auquel je donnay des ordres pour se rendre incessamment au Lac Oüynipigon à l'embouchûre de la riviere rouge pour y construire un fort d'un arpent en quarré dont je luy donnay le plan avec une instruction de ce qu'il falloit faire, et ordre de dire aux Sauvages que mon fils y descendroit à la fin de la Lune d'aoust avec deux canots.

Le 19 je partis de Kamanistigoüya et j'arrivay à Missilimakinac le 6 Juillet. mon neveu de la Jemmeraye, (chargé des ordres de Monsieur le Marquis de Beauharnois,) qui avoit hiverné en Canada, arrivâ le même jour quelques heures aprés Moy, Il partit le 12 Juillet avec six canots pour le Lac des bois, avec ordre à mon fils de remettre à son cousin le fort St charles et de descendre incessamment au Lac Oüynipigon, et sur le bord de la riviere rouge ou il trouvera le

nouveau fort construit ou du moins bien avancé, je luy ay envoyé une instruction par ecrit de ce qu'il devoit dire aux sauvages et de la maniere dont il devoit se comporter envers tout le monde.

Je partis de Missilimakinac chargé de pelletrie et me suis rendû à Montréal le 16 Aoust 1734 en parfaite santé, sans inquietude des quatre postes auxquels j'avois pourvû, en laissant à chaque commandant une Instruction par ecrit, suivant les ordres que j'avois reçû de Monsieur le Marquis de Beauharnois Gouverneur general de toute la nouvelle france.

LA VERENDRYE.

Collationné, le 13 mai 1910, à l'original, folio 46-69, volume Amérique No 8, ministère des Affaires Etrangères, Paris, lequel mémoire porte la signature authentique de La Vérendrye.

L. LEAU.

ORDRES ET DEPECHES DU ROI

CONCERNANT L'OUEST ET LA VERENDRYE DE 1735 A 1751.

A M. LE MARQUIS DE BEAUHARNOIS

A Versailles le 12 Avril 1735.

M.,

J'ay rendu compte au Roy de votre Lettre du 8 Octobre de l'année derniere et du Memoire du Sr de la Veranderye au sujet de la decouverte de la mer de l'Ouest. Il paroit par ce Memoire que le dernier Etablissement fait par cet Officier est sur le Lac Ouinipigon. Le Raport que luy ont fait les deux hommes qu'il y avoit envoyés, et les discours que luy ont tenus les sauvages qu'ils ont enmenés, peuvent faire esperer qu'il y trouvera des facilités pour aller plus loin, et s'il parvient, comme il ne paroit pas qu'on en puisse douter, jusqu'aux Ouatchipoüennes, il y trouvera vraysemblablement de nouvelles ouvertures pour le succez de son Entreprise. Quoyqu'il en soit, S. M. a vû avec plaisir le detail qu'il fait dans son memoire de tout ce qui s'est passé dans son voyage: Elle a approuvé la conduite qu'il a tenüe par raport aux differentes nations qu'il a vües, et Elle a eté satisfaite particulierement du zele avec lequel il s'est preté à la demande que luy ont fait les Cris, et les Monsonis, de leur donner son fils pour aller en guerre avec Eux, il est a croire qu'une pareille marque de confiance luy attachera ces sauvages.

S. M. est cependant toujours dans les dispositions de ne point entrer dans aucune depense par raport a cette entreprise, dans laquelle il y a grande aparence que les Interessés ne perdent pas. Mais

Elle aura egard, comme je vous l'ay deja expliqué au zele avec lequel vous marqués que le Sr de la Veranderye s'y livre, et Elle a approuvé que vous l'ayés expliqué a cet Officier.

Elle souhaite que vous continuié de rendre un compte exact et detaillé de tout ce qni vous reviendra sur cela; et Elle espere que vous pourés luy aprendre que le Sr de la Veranderye aura fait de nouveaux progres.

A M. le Marquis de Beauharnois,

A Versailles le 17 Avril 1736.

M.

J'ay receu la lettre que vous m'avés ecrite le 8 Octobre de l'année derniere au sujet de la decouverte de la Mer de Louest, et j'en ay rendu compte au Roy.

Les Extraits que vous avés joins a cette lettre de celles que vous avés receus du S. de la Verenderye fils, et du Sr de la Jemeraye, n'ajoutent rien de bien considerable au detail contenu dans la relation que vous en envoyates en 1734, concernant cette deconverte. Peut etre serés vous en etat de donner cette année quelques nouvelles plus interessantes. Quoy qu'il en soit vous aurés agreable de me faire part de celles qui vous en reviendront.

S. M. a approuvé que vous ayés permis au S. de la Verenderye d'affermer pour 3 ans a des Negociants les postes qu'il a etablis, a condition qu'il n'y fera aucun commerce directement ni indirectement, par ce moyen il n'aura plus de representations a faire sur les depenses que cette entreprise pouvoit luy occasionner. En tous cas S. M. n'y auroit aucun egard, et Elle est toujours dans les mêmes dispositions que je vous ay expliquées la dessus.

A M. le Marquis de Beauharnois,

A Versailles le 22 avril 1737.

M.

J'ay receu les lettres que vous m'avés ecrites les 13. 14. 15 et 16 Octobre de l'année derniere et j'en ay rendu cômpte au Roy.

Je n'ay rien a ajouter a ce que je vous ay marqué les années dernieres des intentions de S. M. sur ce qu'il y auroit a faire pour mettre la Colonie de Canada a couvert de toute entreprise en cas de rupture avec les puissances maritimes. Il y a lieu d'esperer que la paix s'affermira de plus en plus avec ces puissances; Mais en tout cas vous aurés le tems de prendre toutes les mesures et les precautions convenables pour vous preparer a tout evenement; Et si contre toutes les aparences, il y avoit guerre, vous en seriés prevenu, et S. M. pourvoyera aux secours qui pouront vous etre necessaires.

Il peut convenir de pourvoir des a present comme vous l'observés les forts de la Pointe a la Chevelure, de Chambly, et de Niagara,

du nombre de Canons que vous avés demandés pour ces forts. S. M. poura en faire faire l'envoy l'année prochaine.

L'aventure arrivée au Convoy du Sr de la Veranderye est des plus facheuses, et doit faire craindre que l'on ne soit obligé d'abandonner tous les etablissemens qui ont eté faits par cet officier et même celuy des Scioux, surtout s'il a entrepris de vanger ce coup sur les Scioux des prairies; mais j'ay, comme vous, peine a croire qu'il ait pris un Parti aussi contraire au bien du service. Quoyqu'il en soit, tout ce qui m'est revenu de ce qui a donné lieu a cet accident me confirme dans le soupçon ou j'ay toujours eté et que je ne vous ay pas même dissimulé, que la traitte du Castor avoit plus de part que toute autre chose a l'entreprise de la decouverte de la Mer de L'ouest de la part du Sr de la Veranderye. J'attens avec impatience que vous m'informiés des suittes de cette malheureuse affaire.

. . . .

J'ay eté bien faché que vous vous soyés determiné a donner le commandement du detroit au Sr de Noyelles, et que vous m'eussiés annoncé ce Choix, j'avois attendu de vos reflexions que vous le feriés tomber sur un autre officier. Il n'est en effet que trop permis de douter, aprés tout ce qui s'est passé dans sa campagne contre les Renards, qu'il puisse remplir ce commandement avec un certain succez; Et d'ailleurs je ne sais si une pareille faveur pour luy est d'un bon exemple. Quoyqu'il en soit, vous verrés par une depeche commune a vous et a M. Hocquart les veües de S. M. sur le même poste. Je compte qu'en votre particulier, vous ferés de votre mieux pour les seconder.

Par raport aux autres postes, je vous recommande toujours de donner toute l'attention dont vous etes capable au choix des Officiers a qui vous en conferés le commandement.

J'ay examiné l'etat de la distribution que vous avés faite du produit des congez donnés en 1735 et j'en ay eté satisfait

A M. le Marquis de Beauharnois,

A Versailles le 23 Avril 1738

M.

J'ai reçu la lettre que vous m'avés écrite le 14 Octobre de l'année derniere avec les pieces qui y étoient jointes.

J'ai examiné avec attention le journal que vous m'avez envoyé du Sr De la Véranderye; Et je vous avoüe que je n'ay pas été peu surpris d'y voir le peu de progrès que cet officier a fait pour la decouverte de la mer de l'Oüest depuis le precedent memoire qu'il vous en avoit remis. Il ne paroit pas en effet que cette entreprise ait été à beaucoup près aussy avancée qu'il y avoit lieu de l'esperer; Et si l'on ne la pousse pas avec plus de vivacité, il ne faut pas se flatter d'en voir la fin. Je ne sais même si le zèle du Sr De la Veranderye est

aussi pur que vous le supposés, et si les soupçons que j'en avois dêja conçus et que je ne vous ay pas laissé ignorer, ne se justiffieront pas. Ce qui est de certain, c'est que la conduite qu'il a tenüe jusqu'à présent est très propre à les fortiffier; Et quelque chose qu'il puisse dire sur le dernier voyage qu'il a fait à Montréal, il ne sauroit se justiffier d'avoir ainsi abandonné son poste, au lieu de profiter du tems pour pénétrer plus loin. Quoïqu'il en soit, on ne peut pour le present qu'attendre ce qu'il fera: je souhaitte qu'il puisse detruire les soupçons auxquels il a donné lieu jusqu'à present; Et je serois fort aise de voir qu'il eut fait assés de progrès pour cela dans le compte que vous serés en êtat de me rendre l'année prochaine des mouvemens qu'il aura faits.

Au reste, selon le raport que cet Officier fait dans son journal des differens entretiens qu'il a eus avec les Chefs Monsonis, Cristinaux et Assiniboëls, il n'y auroit rien à desirer sur les dispositions de ces Trois Nations à l'egard des françois; Mais il y a si peu de fonds à faire sur ces sortes d'apparences, que ce n'est que le tems qui puisse faire connoitre à quoi l'on pourra s'en tenir solidement sur les veritables sentimens de ces Sauvages. En tout cas il est très important de les menager, et de les confirmer dans ceux qu'ils ont fait paroître; Et c'est sur quoy je ne doute point que vous n'ayés donné les instructions et les ordres convenables au S. De la Veranderye.

J'ay examiné aussy la relation que le Sr. De St Pierre vous a remise de ce qui s'est passé par raport à l'abandon du poste des Scioux. Vous verrés par le Memoire du Roy que S. M. n'a pas appris sans peine cet evenement. Après les esperances que vous aviés données sur le nouvel etablissement de ce poste, on auroit dû croire qu'il seroit plus solide; Car il n'etoit pas à présumer que vous l'eussiés entrepris sans vous assûrer des veritables sentimens des Scioux. Il est fâcheux que l'evenement fasse voir le contraire.

Je suis surpris au surplus qu'en rendant compte de la retraitte des françois et de l'evacuation du poste, vous ne soyés entré dans aucun detail sur cette aventure. Vous auriés dû en effet me faire part de vos reflexions sur les inconveniens qui en peuvent resulter et de vos vües pour prevenir ces inconveniens; Et j'attens qu'en m'informant des suittes qu'elle aura eues vous me rendiés compte des mesures que vous aurés prises pour empêcher qu'elle n'en ait de préjudiciables a la Colonie. Dans ces sortes d'evenemens il faut que vous me mettiés en état de rendre compte à S. M. et de prendre ses ordres pour vous les faire savoir; Et c'est à quoy je vous prie de ne pas manquer à l'avenir.

Je suis parfaitement M,

A M. LE MARQUIS DE BEAUHARNOIS,

A Versailles le premier May 1739.

M.

J'ay receu les lettres que vous m'avés ecrites les 1. 6. 11. et 28 Octobre de l'année derniere.

Je n'ay rien a ajouter a ce que je vous ay marqué par ma depêche du 23. Avril de l'année derniere au sujet de l'Entreprise du S. de la Veranderie. Il est a souhaiter que cet officier puisse detruire les sonpçons au quel il a jusqu'a present donné lieu; Je serois bien aise de voir qu'il eut fait assés de progrès pour cela dans le compte que vous devés me rendre cette année des mouvemens qu'il aura faits.

Il est vray, comme vous l'observés, que les liaisons que ce même officier a faites avec les nations qui sont etablies aux environs de son poste ne pourroient que procurer de grands avantages à la Colonie, si les sentimens qu'Elles font paroitre pour les françois etoient sinceres, mais il y a si peu de fonds à faire sur ces sortes d'aparences, qu'il n'y a que le tems qui puisse faire connoitre à quoy l'on pourra s'en tenir sur cela. Quoy qu'il en soit vous avés bien fait de luy recommander d'entretenir ces nations dans les dispositions où Elles paroissent etre, et de travailler a apaïser les troubles que les scioux ont excités parmy Elles afin de parvenir a une paix qui n'est pas moins necessaire pour le succez de son entreprise que pour celuy des mines de cuivre suposé que cette derniere entreprise puisse avoir lieu.

A l'egard de l'évacuation du poste des scioux, c'est une affaire dont il ne doit plus etre question; et je n'ay qu'a vous recommander de vous conformer en pareil cas a ce que je vous ay prescrit par ma depeche du 23 Avril de l'année dernière, au surplus j'ay été bien aise d'aprendre que cet evenement n'avoit point eu de suites; et il est a souhaiter que les soins que le S. de La Veranderie doit se donner pour consilier les nations de ces quartiers puissent reussir.

. . . .

A M. LE MARQUIS DE BEAUHARNOIS,

A Versailles le 2 May 1740.

M.

J'ay receu les lettres que vous m'avés ecrites le 30 Octobre de l'année derniere, et j'en ay rendu compte au Roy.

. . . .

Par l'extrait que vous m'avés envoyé du journal du S. de La Verandrye il paroit qu'il a fait quelques progrez dans la decouverte, et qu'il se trouvoit a portée d'en faire d'autres. La façon dont il dit qu'il a esté receu des Mantanes doit faire esperer que cette nation pourra luy estre d'un grand secours pour cela; surtout si le raport qui luy a

esté fait par le fils d'un des chefs par raport aux Pananas et aux Pananis est sincere; mais il ne faut pas trop compter sur les details de cette espece. Quoy qu'il en soit, le party qu'a pris Le Sr De la Verandrye de laisser 2 françois chez les Mantanes pour aprendre la langue de cette Nation pourra le mettre en estat, si ces deux françois reüssissent, de pousser les courses plus loin et avec plus de facilité; Et quand une fois il sera parvenu aux Pananis et qu'il aura pû bien reconnoitre la Riviere dont il est fait mention dans la relation et dont on luy a dit que l'Eau est sallée, il est a croire qu'il pourra y prendre des connoissances plus certaines sur son objet. J'attendray que vous m'informiés de ce que vous en aprendrés; mais je vous prie de luy recommander encore par la premiere occasion que vous en aurés d'estre attentif a ne pas donner trop d'esperances sur le succez de son Entreprise, et de rendre les choses telles qu'elles seront, afin qu'on puissent en juger en connoissance de cause.

Je suis parfaitement M.

A M. le Marquis de Beauharnois,

A Marly le 26 Avril 1741.

M.

J'ay receu les lettres que vous m'avés ecrites les 8, 9 et 20 Octobre de l'année derniere.

. . . .

Je ne sçais si le S. De Laverendrye sera plus jaloux de tenir la derniere parole qu'il vous a donnée pour la poursuite de sa decouverte, qu'il ne paroit l'avoir esté jusqu'a present de satisfaire a ce qu'il avoit annoncé. A juger cependant de cette entreprise sur la relation du dernier journal que vous m'avés envoyé, on devroit s'attendre a tirer des ecclaircissemens assez interessans du voyage que le fils de cet officier a dû faire chez les Mantanes; et c'est ce que je souhaite de voir dans le compte que vous avés agreable de me rendre de ce qui vous en reviendra.

Quant à la discution occasionnée par les pretentions du S. De Lorme sur ce mesme officier, je sens qu'il pourroit y avoir de l'inconvenient à laisser etendre l'usage de la procedure ordinaire jusques dans les païs d'en haut; Mais cela demande neanmoins quelque explication, car il ne conviendroit pas non plus que les voyageurs fussent affranchis des regles judiciaires pour toutes les affaires qu'ils pourroient avoir soit entr'eux, soit avec des Negocians, ou autres particuliers. Pour me mettre en estat de faire un reglement qui puisse concilier ces objets. il est a propos que vous m'expliquiés l'usage qui s'est pratiqué a cet egard; et je vous prie d'ajouter a cette explication vostre avis sur les differens cas qui peuvent se presenter. J'ecris a M. Hocquart de m'envoyer les mesmes ecclaircissemens de sa part; et si vous pouviés vous concerter ensemble sur cela, j'en

serois plus en estât de vous faire sçavoir les intentions du Roy. Je ne puis cependant, sur le detail que vous me faites de ce qui s'est passé a l'occasion de l'affaire d'entre le S. de La Verendrye et Delorme, qu'approuver le party que vous avez pris. C'est ainsi que je m'en explique avec M. Hocquart qui ne m'a point parlé de cette affaire et a qui je ne dis pas non plus que vous m'en ayés ecris. Mais je vous exôrte d'en agir de maniere qu'il n'y ayt pas d'altercation entre vous. L'experience a deu vous faire connoitre combien il est important à tous esgards que vous soyés en bonne intelligence avec l'Intendant; et independamment de vostre interêt personnel qui s'y trouve, vostre zele pour le service du Roy ne me permet pas de douter que vous n'evitiés avec soin tout ce qui pourrait donner atteinte a cette union.

....

A M. Hocquart,

A Marly le 27 Avril 1741.

J'ay esté informé, M. d'une affaire qu'il y a entre les Srs De la Verendrye et Delorme et sur laquelle vous aviés rendu une ordonnance dont l'officier commandant à Missilimakinac a empesché l'éxécution, et par le detail qui m'a esté fait de cette affaire je comprens qu'il pourroit estre necessaire de faire un arrangement qui en assûrant l'exécution des jugemens qui pourront estre rendus soit par l'Intendant, soit par les Juges ordinaires sur les affaires des voyageurs, previenne aussy les altercations qui pourroient en resulter par raport aux postes des païs d'en haut; car si d'un costé il pourroit y avoir de l'inconvenient à laisser trop etendre l'usage de la procedure ordinaire dans ces païs là; il ne conviendroit pas non plus que les voyageurs fussent affranchis des regles judiciaires pour toutes les affaires qu'ils pourroient avoir soit entr'eux soit avec leurs Equipeurs ou d'autres particuliers.

C'est pour concilier ces objets que je souhaite que vous m'expliquiés l'usage qui s'est pratiqué jusqu'a present a cet esgard, et que vous ajoutiés a cette explication vostre avis sur les differens cas qui peuvent se presenter. Si vous pouviés vous concerter sur cela avec M. le Marquis de Beauharnois, j'en serois bien plus en estat de vous faire sçavoir les intentions du Roy.

Au reste comme vous ne m'avés rien ecrit sur l'affaire du Sr de la Verendrye, je juge qu'elle n'aura pas eu de suite: et il seroit inutile dans ce cas de la reveiller. Il faut surtout eviter les altercations et je ne puis pas douter que vous n'y donniés de vostre costé toute l'attention dont vous estes capable

Je suis, M. en a vous,

A Mrs de Beauharnois et Hocquart

a fontainebleau le 17 Avril 1742.

Ms.

Depuis que le Sr De La veranderie a entrepris de faire la decouverte de la mer de l'Ouest par les Terres, M. le Marquis de Beauharnois m'a envoyé plusieurs journeaux que cet Officier lui a remis des progrés de son entreprise. Mais si d'un costé les details qu'ils contiennent donnent lieu d'esperer qu'elle pourra ne pas etre sans succés, ils servent aussi a faire connoitre qu'il est necessaire de donner au Sr de La veranderie du secours pour la suivre. Il a paru qu'il pourroit convenir pour cet effet de lui joindre un officier qui par ses talens fut capable d'y concourir; Et cet arrangement est mesme d'autant plus convenable, qu'il est d'ailleurs important d'elever dans la Colonie des officiers qui par leur conduite et les connoissances qu'ils pourront prendre des mœurs des nations avec lesquelles le Sr de la Veranderie a formé des liaisons puissent servir dans la suite à les gouverner. Par les temoignages qui m'ont jusqu'a present este rendus du Sr Demuy Lieutenant il paroit qu'il pourroit estre plus propre qu'un autre a la destination dont il s'agit. S. M. s'en raporte cependant au choix que M. le Marquis de Beauharnois jugera a propos de faire pour cela, persuadée que le bien du service et celui de la decouverte en question seront les seules considerations qui le determineront pour le choix. Peut estre conviendroit il aussi de donner la mesme destination a quelqu'autre Officier ou Cadet des troupes, a la place d'un des enfans du Sr de la Veranderie qu'il est a propos de ne pas laisser toujours dans les Postes ou ils servent; mais c'est sur quoy S. M. s'en raporte encore a M. le Marquis de Beauharnois.

Cependant comme il n'est pas juste que le Sr Demuy ou celui qui sera choisi a sa place suivit cette destination sans en retirer quelqu'avantage, l'Intention de S. M. est qu'independamment du transport des effets qui pourront lui estre necessaires pour sa subsistance et dont le Sr De La veranderie doit estre chargé, il lui soit encore donné une recompense convenable par cet officier sur le produit de la traite des Postes qu'il a etablis et pour laquelle S. M. veut qu'il paye d'ailleurs une somme de 3 000 L par an entre les mains de M. le Marquis de Beauharnois. J'attendrai que vous m'informiés de l'execution de cet arrangement.

. . . .

A Mrs de Beauharnois et hocquart

A fontainebleau le 17 Avril 1742.

Mrs

Par un memoire que le Sr Natan de lamarque Negociant de Montreal m'a remis tant pour luy que pour le Sr Gamelin son associé,

il a representé qu'en consequence d'un accommodement fait entre Eux et le Sr de la Verendrye, celuy cy s'etoit engagé par une transaction du 12 novembre 1740 a leur faire remettre dans un certain tems 75 pacquets de Castor, en dedommagement des pertes qu'ils pretendent avoir souffertes sur les fournitûres qu'ils luy ont faites pour son Entreprise de la decouverte de la mer de L'ouest; mais que quelque avantageux que cet accommodement ait eté pour le Sr de la Verendrye Il ne s'est cependant pas mis en peine d'y satisfaire et ne leur a remis que 9 pacquets de Castor; ce qui leur cause un prejudice considerable. Il est juste que vous fassiez verifiier si les plaintes de ces negociants sont fondées, et qũe dans ce cas vous leur donniez la protection dont Ils auront besoin pour obliger le Sr de la Verendrye a se mettre en regle avec Eux.

Je suis parfaitement

A M. le Marquis de Beauharnois,

A Versailles le 20 avril 1742.

M.

J'ai receu les Lettres que vous m'avés ecrites les 12 may, 5. 6. 7. 16. 18. et 28. octobre de l'année derniere.

. . . .

Je vous ay expliqué plusieurs fois les Soupçons que j'ai concũs de la conduite qu'a tenũe jusqu'a present le Sr De La veranderie par rapport a la decouverte dont il est chargé. Comme d'un autre costé les differens details qu'il a faits des progrés de l'entreprise ne scauroient mettre a portée de juger de ce qu'on peut attendre, il a este necessaire de prendre des arrangemens pour pouvoir sçavoir a quoi l'on doit s'en tenir a cet Egard; Et vous verrés par la depêche commune que je vous ecris sur cette matiere a vous et a M. Hocquart en quoi consistent ces arrangemens et quelles sont les intentions de S. M. vous aurés agreable de vous y conformer.

. . . .

A Mrs de Beauharnois et Hocquart

A Versailles le 30 Mars 1744.

Mrs

J'ai receu vos lettres des 18. septembre 29. octobre et 2. novembre derniers avec les pieces qui y etoient jointes.

. . . .

Le compte que le S. de la Veranderie a rendu des progrès de sa decouverte ne doit pas faire juger plus favorablement que par le passé de l'attention qu'il y donne ny de l'envie qu'il a de la perfectionner. Quoiqu'il en soit, il faut attendre quel aura êté le succès du dernier voyage qu'ont dû faire ses deux fils. Mais il est bien a craindre qu'il n'en ait eté de ce voyage comme de la plus part de ceux qu'a annoncés le S. de la Veranderie depuis le commencement de son entreprise.

Par raport à l'arrangement que Sa Majesté veut être executé pour l'exploitation des postes etablis par le Sr de la Veranderie, et pour les suites de son entreprisé, la situation où se trouvent les affaires de cet officier, ni l'abandon qu'il vous a marqué avoir été obligé de faire de deux de ces postes n'etoient pas des motifs de le suspendre. En tout cas, soit que le Sr de la Veranderie prenne le parti de revenir, soit qu'il veuille suivre son entreprise, cet arrangement doit etre executé. C'est l'intention de Sa Majesté; Ayes agreable de prendre les mesures necessaires pour y pourvoir.

. . . .

A Mrs de Beauharnois et Hocquart

A Versailles le 26 Avril 1745.

Mrs

J'ay receu vos Lettres des 14 et 21 Octobre dernier avec les pièces qui y estoient jointes.

Il n'est pas douteux que si le projet qu'avoit formé M. le Marquis de Beauharnois de faire detruire une partie des Etablissemens que les Anglois ont fait du costé de la baye d'hudson a esté executé avec succés, cela n'eloigne les vües d'agrandissement qu'ils pouvoient avoir dans cette partie de la Colonie. Et le Roy attend avec d'autant plus d'impatience des nouvelles de ce qui se sera passé a cet egard, que S. M. a lieu d'esperer qu'au moyen des precautions que vous aurés prises chacun en ce qui vous concerne, elle aura lieu d'en estre satisfaite.

. . . .

J'ay examiné le Journal que le fils du Sr de La veranderie a remis l'année derniere a M. le Marquis de Beauharnois des progrés de la decouverte de la mer de l'oüest; mais il s'en faut beaucoup que j'y aye trouvé quelque chose de satisfaisant à cet egard, ni rien qui puisse justiffier les vües du Sr De Laveranderie dans cette entreprise, puisque ce journal prouve bien evidament par la route qui y est detaillée que cet officier non plus que ses enfans n'ont point cherché celle qui pouvoit les conduire a cette découverte. Quoy qu'il en soit, le Sr De La veranderie ayant demandé d'être relevé dans le Commandement des postes qu'il a establis, S. M. a approuvé que M. le Marquis de Beauharnois l'ayt remplacé par le Sr Denoyelle dont les Equipeurs doivent payer 3 000 L. par an pour la ferme de ces Postes; mais cet officier ne travaillera pas plus sincerement a la decouverte que son predecesseur, si M. le Marquis de Beauharnois n'a pas soin de veiller sur ses demarches. S. M. jugera de ce qui en sera par les succés.

Il est cependant fort a desirer que le Sr de noyelle puisse maintenir la tranquillité parmi les nations sauvages qui avoisinent les pos-

tes et les engager a faire des incursions sur les Anglois establis de ce costé là. Et comme c'est peut-estre la le moyen le plus sur de prevenir les querelles entr'elles indépendament du bien qui en pourroit resulter pour le bien de la Colonie. S. M. ne doute point que M. le Marquis de Beauharnois n'ayt donné a cet officier les ordres nécessaires sur cela.

. . . .

A M. le Marquis de Beauharnois

A Versailles le 26 Avril 1745.

M.

J'ay receu vos lettres des 11 et 27 Octobre dernier avec les pieces qui y estoient jointes.

. . . .

Je vous explique par une depesche commune a vous et à M. Hocquart les observations que presente le nouveau journal qui vous a esté remis par le fils du Sr de Laveranderie; et quoy que la route qu'il paroit que cet officier et son frere ont tenüe ne soit point a beaucoup près celle qui devoit les conduire a l'objet de la decouverte dont ils estoient chargés, ils seroient cependant bon que le Sr De noyelle pût estre informé par les françois qu'on dit estre establis prés de la nation de la petite Cerise ainsi que du Sauvage de cette nation qu'on pretend avoir esté elevé chés les Espagnols, des connoissances qu'ils peuvent avoir, et je vous prie de lui donner des ordres sur cela, si vous ne l'avés deja fait.

S. M. a cependant bien voulu, sur les nouvelles representations que vous avés faites en faveur du Sr De la veranderie le pere, avoir egard aux services qu'il a rendus precedemment, en lui accordant la Compagnie que vous avés demandé pour lui.

A M. le Marquis de Beauharnois

A Versailles le 12 May 1745.

M.

Par une depesche commune a vous et a M. Hocquart vous verrés qu'au moyen de l'arrangement qui a esté fait pour le service de l'artillerie, le Roy a juge a propos de disposer de la Compagnie que commandait le Chevalier de Beauharnois. . . . .

La Compagnie a esté donnée au Sr De la verandrye. Mais les mesmes raisons qui avoient empesché S. M. de lui en accorder une de celles qui vacquerent l'année derniere l'ont encore determinée a ne point lui rendre le rang sur ceux qui lui furent preferés. C'est que depuis plusieurs années uniquement occupé de ses affaires il n'a rien fait pour le service; car tous ces voyages n'ont reéllement abouti qu'a la traitte avec les nations sauvages qu'il a frequentées.

. . . .

S. M. a pareillement approuvé votre proposition pour la reforme des Srs de Beaulac et Niverville, mais elle a jugé ne devoir donner au premier comme au second que le grade de Lieutenant.

Par l'avancement des Srs De La veranderie, Sernonville et Pean et par la reforme des Srs Beaulac et Niverville, il y a eu 2 Lieutenances, 5 Enseignes en pié et 5 Enseignes en second a remplacer.

. . . .

Je joins ici la commission du Sr De La verandrye, avec les expéditions des deux aydes majors et des autres officiers qui ont eu part au remplacement.

A M. DE LA JONQUIERE

A Versailles le 6 Mars 1747.

Je reponds aux Lettres que M. le Marquis de Beauharnois m'a ecrites les premier, 15 et 18 Octobre de l'année derniere.

. . . .

Vous sçavez qu'il y a plusieurs années qu'on a entrepris en Canada de decouvrir la mer de l'ouest par les terres. C'est le Sr De Laveranderie Capitaine dans les troupes qui a d'abord esté chargé de cette decouverte, il a establi plusieurs postes en avant dans les terres qui l'ont mis en estat de faire une traite considerable avec les nations qui en sont a portée; mais satisfait des profits qu'il a trouvé dans cette traite, cet officier s'est peu mis en peine de travailler a la decouverte qui devoit faire son principal objet. M. de Beauharnois l'a fait relever en 1740 par le Sr Desnoyelles autre Capitaine; mais celuy ci paroit avoir encore donné moins de soins a la decouverte; et M. de Beauharnois me marque qu'il devoit le faire relever et que c'est encore le Sr de La veranderie qu'il avoit choisi pour le remplacer; il est nécessaire qu'a vostre arrivée vous vous fassiés remettre tous les journaux et les cartes qui ont esté faites concernant cette operation, afin qu'aprés les avoir examinés vous puissiés donner a cet officier des ordres convenables pour l'obliger a ne pas abuser de sa destination pour faire uniquement le Commerce; et vous aurés mesme soin de le prevenir que si S. M. n'a pas lieu d'estre plus satisfaite que par le passé de la façon dont il travaillera a la decouverte, elle donnera des ordres positifs pour le priver de tout commandement dans la Colonie. Vous aurés agreable aussi de me faire part de tous les details qu'il vous remettra sur cette matiere. Si vous jugiés mesme a propos de lui substituer dez a present un autre officier S. M. vous en laisse la liberté.

On a pendant longtems esté dans l'usage en Canada d'abandonner aux officiers commandans dans les Postes l'exploitation de la traite et du commerce qu'on y fait, au moyen d'une modique somme qu'ils payoient par forme de ferme; mais S. M. informée des abus auxquels cet arrangement donnoit lieu et voulant faire jouir les negoci-

ans de la Colonie du benefice de ce commerce, ordonna en 1742 a MM. de Beauharnois et Hocquart d'affermer tous les Postes a son profit en reservant en faveur des officiers qui y seroient employés des gratiffications a prendre sur le produit des fermes lesquelles seroient reglées lorsque les baux en seroient passés. Ces ordres ont esté executés; mais les officiers accoutumés a joüir du benefice de la traite ont en general peu favorisé les fermiers.

. . . .

A M. le Comte de la Galissonniere

A Versailles le 28 Fevrier 1748.

M.

. . . .

Et il a esté accordée en mesme temps des expectatives d'Enseignes en second aux Srs Boüat, chevalier de Langy, chevalier de La Verandrye, Bleury Desjordy l'aisné, Villebon, La Verandry l'aisné, ferés Du Buron, et chevalier de La perade

. . . .

A M. le Comte de la Galissonniere

A Versailles le premier Mars 1748.

M.

J'ay receu vos lettres des 19, 23, 25, 30 Octobre et 3 Novembre derniers avec les pieces qui y étoient jointes.

. . . .

A l'egard de la decouverte de la mer de L'oüest, mon intention n'a point esté d'interdire la traite des Pelletries a ceux qui en ont esté chargés jusqu'a present puisque ce n'est qu'au moyen des avantages de cette traite qu'ils peuvent travailler efficacement a pousser cette decouverte; mais il est certain aussi que le Sr de La Veranderie a abusé de sa mission et que pendant plusieurs années il a absolument abandonné son objet pour tourner ses pas du costé ou il a crû devoir faire le commerce avec plus d'avantage. Ce sont ses propres journaux qui m'en ont fait juger ainsi; et le peu de succès qu'a eu son entreprise ne justifie que trop mon jugement a cet egard.

Quoiqu'il en soit, je serois bien aize que vous examinassiés ce qu'on peut attendre de cette entreprise et les mesures qu'il pourroit y avoir a prendre pour la suivre supposé que vous pensiés qu'elle pût meriter quelque attention. J'attendrai que vous me marquiés vostre avis a ce sujet.

. . . .

A M. le Marquis de la Jonquiere

A Marly le 4 May 1749.

M.

Je reponds aux Lettres de M. le comte De La Galissoniere des 12 et 23 Octobre derniers.

Depuis qu'il est question de la decouverte de la mer de L'oüest par les terres, c'est le Sr de La veranderie qui avec ses enfans a esté chargé de la conduite de l'entreprise, a l'exception des trois dernières années qu'elle avoit esté confiée au Sr de Noyelles autre Capitaine. On a accusé le Sr de La veranderie de s'occuper bien plus a ramasser des pelletries qu'a pousser la decouverte. Leurs derniers journaux justiffioient pleinement cette accusation; en sorte que pour couper racine a un pareil abus, M. de Beauharnois, sur les ordres qu'il en avoit receus les avoit rappelés des Postes qu'ils occupoient. Le Sr De Noyelles ayant de son costé demandé a revenir, on lui en a d'autant plus volontiers accordé la permission qu'il paroissoit travailler encore moins efficacement a l'objet de la decouverte. . . .

M. de La Galissoniere par une des Lettres auxquelles je reponds est entré dans un grand detail sur ce qui s'est passé de la part des Srs De La veranderie; et quoique ce qu'il en a ecrit ne justiffie pas trop leur conduite S. M. a bien voulu approuver le party qu'il a pris de confier encore cette entreprise a un d'entr'eux; et si le Pere n'est pas lui mesme retourné dans les Postes et qu'il demande encore a y aller, elle trouvera bon que vous le lui permettiez. Mais elle vous recommande expressement de veiller sur leur conduite de façon a les contenir du costé de la traite et a les obliger a s'occuper serieusement de l'objet de leur mission. Vous leur prescrirez aussi de vous remettre chaque année un journal de leurs operations dont vous aurez agréable de m'envoyer une copie.

. . . .

A M. De la Tuillerie

A Marly le 14 May 1749.

Je vous pris, M., de m'envoyer cinq Croix de St-Louis avec leurs rubans pour les Srs Des Noyelles, La Valterie, chevalier De La Corne, La Verendrye Capitaine d'Infanterie en Canada et Chevalier de Beauharnois qui y est commandant de l'Artillerie, lesquels Sa Majesté a nommés Chevaliers de cet ordre, et qui doivent etre receus dans la Colonie par M. le Marquis de La Jonquiere Gouverneur Lieutenant general de la nouvelle france.

A M. le Marquis de la Jonquiere
A Versailles le 23 May 1749.

M.

. . . .

A l'egard des 7 places d'Enseignes qui ont vaqué par ce mouvement et celle qui vaquoit deja par la mort du S. de Jumauville, elles ont esté remplies par les Srs Boüat, Chevalier de Langy, Chevalier De La Verendrye, de Bleury. Desjoruy, Villebon, l'aisne, De La Verendrye l'aisné, Du Buron, et Chevalier de La Perade, lesquels avoient des expectatives.

Vous trouverés cy joint les expéditions de tous les officiers compris dans ce remplacement, affin que vous puissiés les leur remettre et les faire reconnoitre dans leurs nouveaux grades.

Le Roy a bien voulu avoir egard aussi a la demande que M. le Comte de La Galissoniere a faite de la croix de St-Louis en faveur des Srs Des Noyellés, La Valtrie, Chevalier de La Corne et De La Verendrye, capitaines et du chevalier de Beauharnois lieutenant d'artillerie. Je vous envoye pareillement les croix et les ordres pour la reception de ces nouveaux chevaliers.

. . . .

A Monsieur le Marquis de la Jonquiere
A Versailles le 15 avril 1750.

M.

Je reponds aux Lettres que vous m'avez ecrites les 10, 22 septembre. 31 octobre et 7 novembre derniers.

Le S. de La veranderie ayant en consequence de l'ordre que vous lui en avez donné, deü partir pour suivre l'entreprise de la decouverte de la mer de L'ouest, on jugera par ce qu'on aprendra de ses progrez, s'il aporte plus de soin qu'il n'a fait cy devant, a l'objet de cette decouverte. Il est sans doute de son interest de chercher a detruire les impressions que sa conduite passée a occasionnées; mais vous ne devez pas estre moins attentif a ampescher que l'apât de la traite ne le detourne des vues qu'il doit suivre pour y reussir; et vous aurés agreable de me rendre compte de tous les détails que vous recevrez a ce sujet.

. . . .

A M. le Marquis de la Jonquiere
A Versailles le 6 juin 1751.

M.

J'ai fait usage des propositions que vous nous avés faites pour les emplois qui estoient vacans dans les troupes de Canada.

La Majorité des Trois-Rivières qui vaquoit par la mort du Sr Coulon de Villiers a esté donnée au Sr De Noyelle Capitaine.

Il vaquoit deux compagnies par la mort des Srs de Croizille et de La Verandrye; et l'avancement du Sr de Noyelle en a fait vaquer une troisieme. Il y en a une qui a esté donnée au Sr Chambon Vergor capitaine dans les trouppes de l'Isle Royalle qui a demandé, comme vous savés, a passer au service de Canada, et les deux autres ont esté accordées aux Srs Beaujeu de Villemaude et chevalier de Ligneris.

. . . .

APPENDICE I

NOTES HISTORIQUES SUR LES CARTES QUE POSSEDE *LA SOCIETE HISTORIQUE DE SAINT-BONIFACE.*

La première carte a pour légende — *Lac Supérieur et autres lieux où sont les missions des Pères de la Compagnie de Jésus, comprises sous le nom d'Outaouais.* — Elle ne porte pas de date, mais une note au crayon indique *Paris 1672.*

Le lac Supérieur porte aussi le nom de Tracy qu'il ne devait pas conserver. Au fond du lac, où se trouve aujourd'hui Duluth, on y lit *Rivière pour aller aux Nadouessi à 60 lieues vers le couchant.* C'était le chemin qui conduisait aux Sioux et au Missouri. Là où se trouve aujourd'hui Port Arthur un bout de rivière est tracé avec cette note " Rivière par où l'on va aux Assinipoualae à 120 lieues vers le nor ouest."

L'île " Minong " paraît répondre à l'île Royale.

Un peu plus au sud, on croit reconnaître le rivière Pigeon, qui est vaguement indiquée.

A cette époque personne n'avait pénétré à l'ouest du lac Supérieur du côté canadien. Radisson et Desgroseilliers avaient visité l'embouchure des rivières Pigeon, Kaministigoya et s'étaient rendus a la baie James, probablement par le lac Népigon. Aussi bien, la carte donne des détails sur la direction de ce dernier lac et cherche à le prolonger jusque près de la baie. Cette carte n'est pas sans valeur. Elle a été achetée par Mgr Langevin à Paris en 1910 chez Chadenat.

***

Les autres cartes nous ont été transmises par notre excellent collaborateur, M. Leau. La première porte pour titre *carte d'une partie du lac Supérieur avec la découverte de la Rivière depuis le grand Portage A jusqu'à la Barrière B. Le fort St-Charles est construit dans le lac des Bois et dans le lac Tekamamiouen, un fort qui porte le nom du Lac.*

Le fort de Tekamamiouen est par les 47o 15' de latitude; le

grand portage marqué A est par les 47o 27'; le fort du lac des Bois est par les 48o 27' et la Barrière par les 49 degrés.

"On n'a mis en couleur d'eau que la Rivière nouvellement découverte depuis A jusqu'à B, les autres rivières qui sont au trait sont mises sur la carte sur le rapport des sauvages dressée par M. de la Jemeray."

M. Leau qui a fait copier cette carte écrit à l'endos "service hydrographique (Paris). Dépot général de la Marine. No B. 4044. Reproduction, au moyen d'un calque, de la carte No 85, collectionné à l'original, Paris, le 7 novembre 1910.

On trouve indiqués sur cette carte, le fort Comanestigonia quelque peu au nord de Port Arthur, et le Grand Portage à l'entrée de la rivière Pigeon, sur la rive Nord.

Le fort Tekamaniouen répond parfaitement au site du fort St-Pierre. Le fort St-Charles, le fort Maurepas et l'Ile aux Biches, à la décharge de la rivière Winnipeg dans le lac du même nom, sont placés à l'endroit qu'on leur connaît.

La Jemmeraye qui a dressé cette carte nous avertit qu'il ne connait le pays que jusqu'à la *Barrière* où se trouve la lettre B, le nec plus ultra de ses connaissances personnelles. M. de la Jemmeraye est mort le 10 mai 1736.

Or cette carte indique les forts Rouge, La Reine, Bourbon construits plusieurs années après la mort de La Jemmeraye et une note nous avertit que ces additions ont été faites sur le rapport des Sauvages. Aussi bien, on ne tarde pas à trouver des erreurs grossières dès que La Jemmeraye a cessé de dessiner. C'est ainsi que les rivières Assiniboine et Rouge ont toutes deux leur embouchure au lac Winnipeg. Le fort la Reine est placé au sud du lac des Cygnes et le lac des Prairies placé entre ce lac et le lac Dauphin. La confusion est telle qu'on ne peut plus rien démêler. Cette carte n'a réellement de valeur que pour la partie tracée par M. de La Jemmeraye, c'est-à-dire entre le Grand Portage et le lac Winnipeg. Qu'est-ce que signifie *La Barrière* sur la rivière Winnipeg? De cette Barrière, une chaîne de petits lacs relie le lac des Bois à la rivière Winnipeg en sorte que la Barrière indique une fourche au chemin des cours de la rivière Winnipeg, qui conduisait au lac des Bois et venait tomber dans ce lac, à peu près à mi-chemin entre le fort St-Charles et Kenora.

Sur une carte de 1737 transmise en France par M. de Beauharnois, La Barrière est indiquée de la même façon.

Il est probable que les Sauvages se rendaient à la rivière Winnipeg en suivant les rivières et lacs qui s'échelonnent depuis le lac Plat jusqu'à la rivière Winnipeg dans laquelle ils débouchent par le *Craw duck lake*. La Barrière devait être à l'endroit où ce dernier lac se décharge dans la rivière Winnipeg. On bifurquait à cet endroit pour éviter les nombreux rapides entre cette fourche et Kenora. Ces rapi-

des constituaient comme une barrière aux canots chargés de fourrures: d'où probablement est venu ce nom de *Barrière*. Cette carte ne porte pas de date. Elle est très précieuse quant à la partie préparée par M. de La Jemmeraye.

***

La deuxième carte transmise par M. Leau a pour titre:

Carte contenant les nouvelles découvertes de l'Ouest en Canada, mers, rivières, lacs et nations qui y habitent en l'année 1737.

Découverte de la mer de l'Ouest, jointe à la lettre de M. de Beauharnois du 14 octobre 1737.

Sur cette carte le fort *Kanamistigoya* est situé sur la rive nord de cette rivière, mais répond plutôt au site actuel de Fort William. L'Ile au Massacre est indiquée au bon endroit. Nous y trouvons un fort abandonné sur la rive ouest de la rivière Winnipeg, à peu de distance du lac Winnipeg. C'est évidemment le fort aux Roseaux où mourut et fut enterré M. de la Jemmeraye. On y trouve la barrière indiquée à peu près comme sur la carte précédente.

La *Pointe du bois fort*, où se rendaient les Cris pour aller combattre les Sioux, et où ils avaient voulu entraîner J.-Bte de La Vérendrye, est indiquée près du lac Rouge, dans le haut de la rivière Rouge. Encore ici, en quittant le fort aux Roseaux, tout est jeté dans un joli désordre, où l'on ne peut rien reconnaître. Comme les Français en 1737 n'avaient pas dépassé le lac aux Roseaux, les Sauvages ont fourni les renseignements et c'est ainsi qu'on a tracé une carte fantaisiste, transposant lacs et rivières sans scrupule de conscience et avec un sans gêne fort amusant.

Cette carte n'est fidèle que depuis le lac Supérieur jusqu'au fort aux Roseaux (indiqué fort abandonné sur la carte) à 6 milles plus bas que Selkirk.

***

Carte des nouvelles découvertes dans l'Ouest du Canada dressée suivant les Mémoires de Monsieur de Laverandrie.

(Pas de date) Copiée sur calque de la carte 22 du volume "Cartes du Canada No 8 - 4044" à la bibliothèque du service hydrographique, Paris, et transmise par M. L. Leau.

Les forts St-Pierre, St-Charles, Maurepas, fort Rouge (indiqué comme ancien fort) Lareine (sic) sont placés aux endroits qu'on leur connaît.

Le fort Bourbon est placé à la décharge de la rivière aux Biches, dans le lac Bourbon, sur la rive ouest. Le fort Dauphin apparaît sur la rive est d'une rivière à l'endroit où elle se décharge à l'extrémité nord du lac des Prairies.

Les Assiliboilles de Canost (sic) sont indiqués comme habitant le lac des Prairies et les Cristinaux des lacs le lac Bourbon.

La rivière Poskoiac. (Saskatchewan) est tracée jusqu'à un endroit appelé la hauteur des terres avec cette note: "Pays inconnu."

Les forts Bourbon et Dauphin sont mal indiqués.

Le fort Dauphin fondé en 1741 par le Chevalier de LaVérendrye se trouvait sur la pointe nord-ouest du lac Dauphin.

Il y eut 2 forts Bourbon: le premier à l'embouchure de la rivière La Biche sur le lac Winnepegosis en 1748 et le second à l'endroit où la rivière Saskatchewan s'élargit pour former le lac Bourbon, fondé entre 1748 et 1755.

***

Carte contenant les nouvelles découvertes de l'Ouest en Canada, lac, rivières et nations qui y habitent en l'année 1740. Copiée sur calque de la carte no 23 du volume "Cartes du Canada No 8 - 4044" de la bibliothèque du service hydrographique, Paris, et transmise par M. L. Leau.

Mêmes remarques quant aux forts St-Pierre, St-Charles, Maurepas, Rouge et Laraine (sic). L'Ile au Massacre est vaguement indiquée.

Le lac du Roseau est marqué de manière à correspondre à la rivière aux Roseaux de nos jours et est projeté jusque près de la rivière Rouge. Le portage de la Savanne se trouve dans le voisinage de la Savanne. Du lac des Bois on se rend à environ mi-chemin entre le lac et le fort Maurepas par "La barrière" et la rivière Maurepas. Ces deux cours d'eau opèrent leur jonction pour ne former ensuite que la rivière Maurepas.

Le fort Bourbon est placé sur la rive sud de la rivière Blanche, près de sa décharge dans le lac Bourbon vis-à-vis un rapide. Le fort Poskoyac est indiqué sur la rive sud de la même rivière plus haut, mais avant d'arriver à la jonction de la rivière Blanche avec la rivière du Brochet.

La *Pointe du Bois fort*, lieu du rendez-vous des bandes crises en campagne de guerre contre les Sioux, est marquée comme sur les cartes précédentes à l'ouest de la rivière Rouge, dans le voisinage du lac Rouge. Un peu à l'ouest de la Pointe du bois fort, se trouvent les Pouannes et enfin sur le Missouri les Pananas.

En 1738 La Vérendrye avait visité les Mantanes, et cette carte indique le pays qu'ils habitaient. A l'ouest des Mantanes, en remontant le Missouri, se trouvent la Belle Nation, les Brochets et la Nation du Serpent. Cette carte peut aider beaucoup à suivre l'expédition des fils de LaVérendrye aux Montagnes Rocheuses, (1742 - 43).

APPENDICE II.

LISTE DES COMPAGNONS DE LA VERENDRYE CONNUS JUSQU'A CE JOUR.

1. *Le P. Charles-Michel Messaiger, s.j.*, au fort St-Charles, hiverna au fort Kaministigoya 1731 - 1732 et au fort St-Charles en 1732 - 1733.

2. *Le P. Jean-Pierre Aulneau de la Touche, s.j.*, au fort St-Charles du 6 septembre 1735 au 8 juin 1736, alors qu'il fut tué dans l'Ile au Massacre par une bande de Sioux.

3. *Christophe Dufrost de la Jemmeraye*, neveu et second de La Vérendrye, fonda le fort St-Pierre à l'automne de 1731; au fort St-Charles en 1732, retourna à Montréal au printemps de 1733, revint au fort St-Charles à l'automne de 1734. A l'automne de 1735 il se rendit au fort Maurepas où il hiverna. Au printemps de 1736 il visita le fort des Roseaux où il mourut et fut enterré le 10 mai 1736.

4. *Jean-Baptiste de La Vérendrye*, fils aîné du Découvreur, accompagna son cousin La Jemmeraye quand il alla fonder le fort St-Pierre en 1731. En 1732 il se rendit avec son père au fort St-Charles. En 1734 son père lui permit de suivre les Cris et les Monsonis à la guerre. A l'automne de 1734 il était au fort Maurepas. Il hiverna à ce poste en 1735 - 36, et fut tué à l'Ile au Massacre le 8 juin 1736.

5. *Pierre Gauthier de La Vérendrye*, chevalier, fils cadet du Découvreur. En 1731 - 32 il hiverna au fort Kaministigoya avec son père et au printemps de 1732 le suivit au fort St-Charles. En 1734 il prit charge du fort St-Charles pendant l'absence de son père à Montréal. Hiverna au fort Maurepas en 1735 - 1736, d'où il revint au fort St-Charles le 2 juin 1736, suivit son père au fort La Reine en 1738 et chez les Mandanes, visita les lacs Manitoba. Winnipegosis et Bourbon en 1739, fonda le fort Dauphin à l'automne de 1741, se rendit aux Montagnes Rocheuses en 1742 - 43 et retourna à l'Ouest en 1745 et 1748.

6. *François de La Vérendrye*, troisième fils de La Vérendrye — arriva au fort St-Charles vers 1732. — Resta en charge du fort St-Charles en 1738 — au fort La Reine en 1739 et se rendit jusqu'à la rivière Saskatchewan avec son frère le chevalier; se rendit aux Montagnes Rocheuses en 1742 - 43 — retourna à l'Ouest en 1745 et 1748 avec le chevalier et fonda avec lui en 1748 les forts Bourbon et Poskoyac.

7. *Louis-Joseph de La Vérendrye*, quatrième fils de La Vérendrye, arriva au fort St-Charles le 23 oct. 1735, — suivit son père au fort La Reine en 1738 — suivit son père chez les Mandanes.

8. *Bourassa*, au fort St-Charles 1735 - 1736, fut fait prisonnier par les Sioux le 3 juin 1731, et faillit être brûlé vif sur le lac des Bois.

9. *Lauvières D'Amours* en charge du fort Maurepas en 1738. fonda le fort Rouge en oct. 1738.

10. *Nathan de la Marque*, associé de traite de La Vérendrye le suivit au fort La Reine en 1738.

11. *Sieur Nolant de la Marque*, même note que pour M. Nathan de la Marque, dont il était frère.

12. *Sanschagrin* fut laissé en charge du fort La Reine pendant l'expédition de La Vérendrye chez les Mandanes.

13. *Sieur Cartier*, associé de traite de La Vérendrye, alla au fort St-Charles en 1733 - 34. En 1734 La Vérendrye l'envoya ériger un fort sur la rivière Rouge (fort des Roseaux.)

14. *Marin Urtebise* alla au fort St-Charles en 1733; fut en charge du fort St-Pierre durant l'hiver de 1733 - 34.

15. *Sieur Gamelin*, associé de traite de La Vérendrye, alla au fort La Reine en 1738.

Voilà donc 15 noms bien comptés à part celui du chef. Cette liste pourra s'allonger à mesure que des documents nouveaux nous révèleront les noms des autres compagnons du Découvreur.

La Société Historique de Saint-Boniface

par L.-A. Prud'homme.

Erratum p. 5: Un jour un chef insinua qu'il (La Vérendrye) ne prêchait la paix que par *controverse*. — Substituer à controverse: *couardise*.



MEMOIRE DE M. DE LA VERENDRYE A LA COUR DE FRANCE, SUR LES TERRIBLES EVENEMENTS DE L'ILE AU MASSACRE.

Dans les numéros (*Cloches de St-Boniface*) du 15 septembre 1902, 15 septembre 1905, 1er octobre 1905 et 15 septembre 1907, nous avons donné le compte-rendu des diverses expéditions, organisées par S. G. Mgr Langevin, (qui a fondé la Société historique de St-Boniface) à l'Ile du Massacre et au fort St-Charles, à jamais illustrés par le Sieur de La Vérendrye et ses braves.

Aujourd'hui, grâce à la complaisance de M. le Juge Prud'homme et aux laborieuses recherches de M. Léopold Leau, dans les archives de Paris, nous avons le plaisir de commencer la publication du premier mémoire, adressé au roi de France, par le Sieur de La Vérendrye, sur le massacre de son fils aîné, du R. P. Aulneau, S. J., et de 19 compagnons, par les Sioux, sur l'île du Massacre (lac des Bois) en juin 1736.

Tous nos lecteurs sauront gré à M. Leau de nous avoir ainsi aidés dans la recherche des ossements de ces braves et de ces martys, de nous avoir aussi aidés à réécrire cette page de notre histoire, page si glorieuse pour la foi chrétienne et pour le nom français.

Nous nous permettrons de faire précéder la publication de ce mémoire de la lettre de M. Leau.

Paris, 26 décembre 1907.

Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser, sous ce pli, copie de la première et principale partie du rapport de La Vérendrye, "*pour être envoyé en cour.*" Il est impossible de n'être pas frappé de la sérénité du narrateur atteint si cruellement dans ses affections; le récit est exempt de développements inutiles; bien que la douleur du père y perce par quelques traits et quelques mots sortis du cœur, l'explorateur n'oublie pas qu'il est un chef et qu'il est un soldat discipliné. Il ne perd pas de vue son devoir ni l'étendue de sa responsabilité. Ce rapport si simple et qui semble détaché d'annales sobrement étroites, fait le plus grand honneur à La Vérendrye; ce n'est pas seulement un découvreur hardi, c'est un conducteur d'hommes habiles et plein de sang froid dans la tempête.

J'ai conservé l'orthographe du rapport autant que je l'ai pu. Peut-être ici et là, ai-je remplacé un o par un a dans des mots comme *françois*.

Vous remarquerez le mot *accommoder* dans le sens de *contenter*,

faire les affaires de. Nous sommes un peu étonnés, en France, lorsque nous lisons une annonce canadienne dans laquelle un hôtelier se déclare prêt à *accommoder* vingt ou trente voyageurs; car nous n'accommodons guère plus que les plats de cuisine (gibier, poisson, etc.) afin de les servir à table. La phrase de La Vérendrye montre que c'est nous, en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, qui avons abandonné une expression ancienne.

Je vous enverrai prochainement la suite du rapport. En attendant veuillez, cher Monsieur, agréer l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

L. LEAU.

CANADA, 2 JUIN 1736.

Mémoire du Sieur de La Vérendrye, Lieutenant des troupes et Commandant aux Postes, Présenté à M. le Marquis de Beauharnois, Gouverneur Général de la Nouvelle-France, pour être envoyé en Cour.

J'ai déjà eu l'honneur, Monsieur, de vous informer de tout ce qui s'était passé depuis mon départ de Montréal en juin 1735 jusqu'au 2 juin 1736, que partit du fort Saint-Charles, lac des Bois, le S. Bourassa, je continueray mon journal avec la même exactitude, afin de vous instruire, Monsieur, de tout ce qui s'est passé depuis au dit fort et ses dépendances.

Le même jour, deux juin 1766, arrivèrent au fort de Maurepas, deux de mes enfants que j'y avais envoyés le 27 février précédent avec deux soldats pour la garde du fort, comme j'ay eu l'honneur de vous marquer, il m'arrive la triste nouvelle de la mort de mon neveu de la Gemeraye, arrivée le 10 may à la fourche des Roseaux, *j'ay mis une croix sur la carte que j'ay faite pour marquer le lieu;* ils me dirent que la charge de leurs quatre canots était restée en cache à vingt lieues d'icy au portage de la Savanne.

Le lendemain, 3 juin, arrivèrent les trois autres canots qui laissèrent deux hommes pour garder les paquêts.

Le même jour, je tins un conseil général pour délibérer sur les moyens d'avoir des vivres, des marchandises et surtout de la poudre, dont nous manquions par la faute des canots de Montréal qui avoient relâché l'automne précédent, il fut résolû d'une commûne voix d'envoyer *trois canots forts de monde à Kamanistigouïa,* dont nous attendions le secours, et de là à Missilimakinac pour revenir en diligence, et de mettre en état de poursuivre ma découverte; le R.P. Aulneau me demande d'y aller et de luy donner mon fils aîné pour faire faire diligence aux canots tant pour aller que revenir.

Le 4 juin, j'appris par un engagé qui venoit du fort de Maurepas, que dans le mois de janvier il y étoit venû un Kouathéatte blanc déguisé en Assiniboils, parlant cette langue, il demanda de coucher

dans le fort, disant qu'il n'étoit pas sauvage, comme les autres, mais *mon neveu étant très mal* ne fut point averty, et soit faute de bien entendre la langue, soit faute d'attention, celuy qui étoit chargé de fermer les portes, le mit dehors comme les autres, sans en parler à personne que plusieurs jours après son départ, ce qui m'a fait une peine infinie

Le 5 juin, après la reveüe des armes, et la distribution de la poûdre et des balles au vingt hommes de convoy, je leur recommanday *de se bien garder* que *j'avois eû airs qu'il y avoit un party de Sioux dans le lac* qui cherchoient les Crys et qu'ils pourroient peut-être les insulter, ils répondirent tous d'une voix de me tranquiliser, qu'ils étoient résolûs de faire bon quart.

Le R. P. Aulnèau s'embarqua avec six bons hommes que j'avois engagés pour revenir de Missilimakinac, et m'accompagner dans ma découverte, les autres s'embarquèrent sept dans chaque canot, tous à demie charge, pour faire diligence, n'ayant pû refuser mon fils ainé que le R. P. me demanda.

Le 6, dans l'inquiétude où j'étois des deux hommes qui étoient restés auprès des paquêts, j'envoyay mon fils avec cinq hommes les chercher, avec ordre d'apporter icy tout ce qui appartenoit à mon neveu.

Le 12, *trois Monsonis m'ont dit que Bourassa, ayant été rencontré par un party Sioux, avoit été pillé, sans aucun mal le 4 au matin.*

Le 13, mon fils que j'avois envoyé à la Savanne est arrivé avec ses hommes et les deux qui étoient restés.

Le 14, j'ay reçu une lettre du fort St-Pierre, écrite par Bourassa, le 6, qui marque le détail de sa prise par les Sioux, à douze lieües d'icy; il leur demanda pourquoi ils l'arrêtoient, vû qu'ils étoient frères et bons amis; ils lui répondirent que c'étoit la manière des guerriers de ne connoître personne sur leur chemin, et qu'ils se plaignoient des françois qui donnoient des armes à leurs ennemis pour les tuer, il leur repliqua que les françois leur en donnent bien aussy; aussi ils le laissèrent aller.

Le 17, est arrivé le Sieur LeGros, de Kamanistigouïa, avec deux canots chargés de marchandises qui avoient relâché l'automne précédent, je n'eus rien de plus pressé que de lui demander des nouvelles du convoy, mais il n'en avoit aucune. J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous en écrire le dix-huit par luy-même que je fis *partir le dix-neuf, je le fis escorter par un canot de huit hommes, commandé par un sergent avec ordre de suivre le chemin que nos gens avoient tenû.*

Le 20, *arrivèrent trente Cristinaux chargés de leur chasse*, qui se mirent bientôt en chemin pour aller à la découverte, mais le gros vent devant les fit relâcher le 21, ils s'en retournèrent le 22 après avoir traité.

Le même jour, 22, arriva le sergent et ses gens qui m'apporta la

triste nouvelle du massâcre des 21 hommes, *à sept lieues du fort dans* une petite isle où on a troûvé la plus grande partie des corps. *tous décollés, en rang les uns contre les autres, ce qui me fait jûger qu'ils ont été tués en conseil*, et les têtes envelopées dans des robes de castors.

Cette triste nouvelle s'étant répandue. il arrivait de tous côtés des Crys et des Monsonis pour s'informer de la vérité du fait.

Le 26, j'ay fait rétablir le fort St-Charles et l'ay mis en état que *quatre hommes peuvent le deffendre contre cent.*

Le 9 juillet, il nous est arrivé quatre françois de Kamanistigoüia qui, faute de vivres, ont laissé leurs marchandises en cache à quatre vingts lieües d'icy.

Le 4 août, j'ay reçû quatre députés des Crys et Monsonis qui m'ont dit que les chefs des deux nations devoient venir icy l'automne prochain, pour me mener à leur tête venger la mort de mon fils et des autres françois; je leur ay repondû que j'attendrois auparavant les nouvelles de leur Père et que je les leur ferois açavoir; cependant, que je les remercioís de leur bonne volonté, et de la part qu'ils prenoient à la mort de mon fils et de tous les françois.

Le 6, je fis partir mon fils avec huit hommes pour aller chercher les marchandises à quatre vingt lieües d'icy, ce sont, Monsieur, comme vous voyés, bien des inquiétudes et des fatigues pour nous, et bien des frais qui n'accommodent pas la Société, sans compter le retardement.

Le 11 août, sont encore arrivés deux envoyés des Crys et Monsonis qui faisaient la récolte de la folle avoine, ils m'ont dit qu'ils ne cessoient tous de pleurer nuit et jour, les femmes et les enfants, la mort de *mon fils qu'ils avaient adopté pour chef des deux nations;* qu'ils étoient tous prêts à marcher, et qu'ils me demandoient vengeance, mais je leur ay fait la même réponse; le treize ils s'en retournèrent bien contents.

Le 18, *deux Monsonis ayant fait le tour du lac des Bois, ont trouvé dans le sud, nos deux canots françois, avec les paquêts pourris et plus de vingt canots scioux attachés deux à deux dans lesquels il y avoient beaucoup de sang, ce qui marque qu'ils ont eû des blessés et peut-être des tués, car ils ont trouvé des membres d'hommes enterrés dans le sáble; le troisième canot a été trouvé sur l'isle du Massacre.*

Le 26. sont arrivés quatre canots et douze hommes, Crys et Assiniboils, des environs du lac Oüinipigon. Les deux nations assemblées au fort de Maurepas, pour me prier instamment de leur faire açavoir si je suis dans le dessein d'aller venger le sang françois. et surtout celui de mon fils qu'ils avoient adopté pour leur chef dès le tems même qu'il construisoit ce fort chez eux, qu'ils ne cessoient tous de pleurer et qu'une grande partie de leurs gens allait partir pour les prairies, pour se rendre à *la pointe du bois fort, qui est le rendés-vous*

ordinaire des Assiniboils, Crys et Monsonis, distant environ de cinquante lieues du fort St-Charles, pour se rendre chés les Scioux, qu'ils se flattoient de me voir, ou un de mes enfants à leur tête, qu'ils me prièrent bien d'y envoyer des vivres, un canot pour leur porter de la poûdre, des balles et du tabac.

Le 3 septembre, j'ay tenû un Grand Conseil avec La Colle, grand chef des Monsonis, en réputation chés les Cris et Assiniboils, qu'il s'est acquise par son esprit et sa bravoûre; La Mikoûenne, chef des Cris y étoient aussy, on a commencé par placer les morts, ils m'ont proposé ensuite d'envoyer plusieurs petits partis de guerre contre les Scioux, mais ayant fait réflexion que cela empêcheroit la chasse d'automne et la récolte de la folle avoine pour eux comme pour nous, je les ay remerciés en disant: Mes enfants, je ne puis vous permettre d'aller en guerre, jusqu'à ce que j'aye reçû des nouvelles de notre Père, dont je vous feray part, d'ailleurs vous sçavez que nous manquons de poûdre et de balles, pour vos canots qui ont relâché, et comment entreprendre d'aller en guerre? mais ce que je troûve expédient, c'est d'envoyer une parole aux Monsonis du lac Tekamamioûen, afin qu'étans assemblés ils aillent au-devant du convoy des françois pour l'escorter, et me donner icy cinquante hommes pour aller de même au devant avec un canot françois, et cela tous les ans afin de n'être pas exposés à l'avenir aux insultes des Scioux; je donnay pour cet effet à La Colle, un collier pour être gardé par les Monsonis au fort St-Pierre, et un second à la Mikoûenne, pour être gardé par les Crys au fort St-Charles, lac des Bois, vingt brasses de tabac à chaque nation, poûdre et balles qui leur seront délivrées (gratis) tous les ans, le printemps et l'automne. Voilà, Monsieur, les précautions que j'ay prises, pour éviter à l'avenir toute surprise. Le tout a été accordé d'une commûne voix et s'est exécuté cet automne selon mon projet.

Le 14 septembre, arrivèrent deux canots Crys et Assiniboils venans du fort de Maurepas, pour me demander de la part des deux nations d'envoyer des canots chez eux pour leur porter leurs besoins, je lui ay accordé un bateau de six hommes commandé par mon fils le Chevalier, qu'ils accompagnèrent jusqu'au fort, je luy donnay par écrit l'instruction suivant vos ordres.

1o De tenir tous les sauvages en paix jusqu'à nouvel ordre.

2o Leur faire espérer du secours à l'arrivée des canots de Montréal.

3o Sitôt le secours arrivé, de partir avec six françois, quarante ou cinquante Assiniboils pour aller reconnaître les Oüachipoûanes, dis aujourd'huy Coûathéattes, hommes blancs et policés, qui sêment et résident dans des forts et des maisons, et qui ne sont, suivant l'estime des sauvages, qu'à cent cinquante lieûes de fort de Maurepas, je luy remis une cassette garnie de tout ce qui peut faire plaisir à cette nation avec les habillements, tabac, hardes, colliers et pavillon françois.

4o D'engager les Kouathéattes d'envoyer au fort de Maurepas des députés de leur nation pour faire alliance avec les françois.

5o De leur dire, que le commandant étant très mal, lorsqu'un de leurs hommes y vint l'hiver précédent, il n'en fut averty qu'après son départ, ce qui l'avait très mortifié, et tous les françois avec luy, le défaut d'entendre la langue fut cause de cette méprise.

6o Enfin de dire aux Assiniboils et Crys que je me trouverais à leur fort dans la grande lune qui est celle de janvier, de les inviter tous à s'y trouver, et que je leur ferois connaître toutes les intentions de notre Père, le grand chef de tous les françois.

Le 19 septembre j'ay fait partir le sergent avec six hommes pour aller lever les corps du R. P. Aulneau et de mon fils; le 18 je les ay fait enterrer dans la chapelle, avec toutes les têtes des françois tués, qu'ils apportèrent ainsy suivant l'ordre que je leur avois donné.

Le neuf octobre, j'ay reçu une lettre du chevalier de La Vérendrie datée de vingt lieues du fort de Maurepas, qui me marque avoir rencontré quantité de sauvages qu'il amenés avec luy, qu'il espérait se rendre en deux jours, et que grand nombre de sauvages étoient déjà partis pour le rendez-vous de la guerre, à la pointe du Bois fort.

Le quinze octobre, sont arrivés neuf canots du fort de Maurepas, Cris et Assiniboils qui demandèrent à parler; l'après-midi j'ay tenu le conseil dans ma chambre avec tous les chefs qui se sont trouvés ici; le chef Crys chargé de la parole des deux nations me dit:

PREMIERE PAROLE.

Nous t'avons déjà mandé plusieurs fois que nous avions le cœur malade et que nous ne cessions de pleurer la mort de ton fils et des françois, que nous y étions plus sensibles que si nous eussions été tués nous-mêmes; que nous sommes dans le dessein de nous venger, et que nous venons t'inviter de venir à notre tête, si tu ne peux marcher, nous te porterons; nous invitons aussi la Colle, et tous les Crys et Monsonis, il y a déjà *huit cents hommes Crys et Assiniboils* rendus à la pointe du Bois fort qui nous attendent.

SECONDE PAROLE.

Mon Père, nous sommes bien malheureux de ce que la mort des françois retarde la joye que nous aurions tous, d'avoir un fort dans le lac Ouinipigon, comme tu nous l'avois promis, pour y trouver nos besoins et celuy de nos familles, c'est ce qui nous excite encore à nous venger.

TROISIEME PAROLE.

Mon Père, nous te demandons en grâce de nous accorder pour l'hyvernement un de tes enfants au fort Maurepas, et de nous permettre d'adopter ton fils, le chevalier, pour notre chef à la place de son frère. Je remis au lendemain la réponse, suivant la coutûme.

Le 18 octobre. après avoir conféré en particulier avec La Colle, homme d'esprit et de jugement, et la Mikoüenne, chef d'un parti de Crys, je leur ay fait les réponses suivantes.

1o Sachés, mes enfants, que les françois n'entreprennent jamais la guerre, sans avoir consulté leur Père, et ne le font que par son ordre, vous voyés que quelqu'offencé que je sois, j'ay les bras liës.

2o Je vous remercie de la part que vous prenés à la mort des françois, et en particulier à celle de mon fils qui vous aimoit sincèrement.

3o Vous sçavés que les françois sont chés les Scioux, il ne faut pas pour venger le sang françois, le répandre de nouveau, vous ne pouriés être maîtres de vos jeunes gens, et quand vous les épargneriés, ils pouroient s'échapper des Scioux qui se vengeroient encore une fois sur eux; de là je conclus qu'il faut remettre cette guerre à un temps plus favorable, j'invite La Colle, La Mikoüenne et tous les chêfs de se rendre aux raisons qui sont justes.

4o *Il y a longtemps que je désire d'aller sur vos terres au fort de Maurepas, j'iray sûrement l'hyver prochain*, et là je vous feray part de la volonté de notre Père.

5o Enfin quelqu'offencé que je sois, et quelque malade que j'aie le cœur; la seule pensée d'aller en guerre avec trois nations braves que j'aime, si j'étois libre, et de me trouver à la tête de tant de bons guerriers et de chefs expérimentés, seroit capable de guérir mon cœur, et de me combler de gloire, mais je suis retenû par les raisons cy-dessus:

La Colle ayant conféré sur le champ avec les chefs des trois nations, répond au nom de tous et me présente un collier, me disant, mon Père, lorsque tu es venû sur nos terres, tu nous a porté nos besoins, tu nous as promis de continuer, nous avons manqué de rien pendant deux ans, mais maintenant nous manquons de tout par la faute des traiteurs. tu nous as deffendu d'aller aux Anglois, nous t'avons obeëy, et si aujourd'huy nous sommes contraints d'y aller chercher fusils, poûdre, chaudières, tabac, etc: tu ne dois t'en prendre qu'à tes gens.

Ce collier là est pour te dire d'aller toy-même voir notre Père à Montréal, et luy représenter nos besoins, afin qu'il ait pitié de nous, tu l'assureras que nous sommes ses véritables enfants, ayant tous le cœur françois depuis que nous connaissons, nous te donnons le frère de la Mikoüenne pour t'accompagner, il parlera à notre Père au nom de trois nations, en attendant ton retour nous resterons icy avec tes enfans pour garder tes forts, et le printemps prochain nous marcherons tous en guerre contre les Scioux pour venger le sang françois qui est

le nôtre, et pour mettre tes enfans à couvert de toute insulte, ce n'est plus toy qui t'en mêle, mais moy et les chefs des trois nations, nous te prions de nous envoyer de Missilimakinac la parole de nôtre Père, afin que nous puissions lui obéir et le suivre.......

Le chêf Cris, Député des deux nations du fort de Maurepas, se lêve et dit: je te remercie, mon Père, du présent que tu fais aux guerriers pour les arrêter. je leur diray ta parole à la pointe du Bois fort où ils sont assemblés, et à tous ceux qui doivent se joindre, mais ils sont si animés contre les Scioux que je ne sçay pas s'ils l'écouteront, je feray cependant mon possible pour la leur faire entendre et pour les arrêter, je leur diray que je désire les voir cet hyver a ton fort, et qu'ils y portent des viandes et des graisses.

Le dix-huit, les guerriers pour ne pas manquer à leur parole, sont partis avec les envoyés pour la pointe du Bois fort.

Le vingt-deux octobre, sont arrivés de Missilimakinac six canots aléges et vingt-neuf hommes, ils m'ont dit avoir laissé à la Rivière du Vermillon, le peu de marchandises qu'ils avoient entrées dans les terres, à laquelle ont resté Bourrassa et Eustache avec douze hommes dans le dessein d'y hyverner au préjudice du fort St-Pierre et y traitter avec les Sauteux, (Nota: que cette Rivière est sur le chemin des Ennemis) je fis partir aussytôt un sauvage à qui je donnay quarante castors pour leur porter vos ordres, afin de les obliger de se rendre incessamment au fort St-Pierre avec déffences d'hyverner à la Rivière du Vermillon.

Le vingt-quatre se tint le dernier conseil avec les Crys et Monsonis des environs du lac des Bois; pour les congédier, je commencay, Monsieur, par leur notiffier vos ordres qu'ils reçurent avec grand respect; je leur dis ensuite des nouvelles de France et du Canada, auxquelles ils pouvoient prendre part, qu'ils écoûtèrent avec grande attention et un vray plaisir, je leur fis présent de poûdre, balles, tabac, etc. pour les mettre en état de bien chasser l'hyver. je leur promis de les faire avertir pour se troûver au fort quand les Assiniboils, qui y devoient venir, seroient arrivés, je les renvoyai tous contens, ils me firent présent de dix à douze sacs de folle-avoine pour me remercier.

Après le départ des sauvages, je proposay aux commis de la Société d'envoyer au fort de Maurepas, deux ou trois canots, comme je l'avois promis à mon fils, ils me répondirent, qu'ils n'avoient point d'ordre d'envoyer au fort, et qu'ils me prioient de faire revenir les cinq hommes qui y étoient dont ils avoient besoin, je leur proposay aussy d'envoyer chercher les paquêts qu'on avoit été obligé de mettre en cache le printems au portage de la Savanne, ils me répondirent qu'il falloit attendre les glaces.

Le vingt-six, je fis battre la généralle, et quand tous les françois

furent assemblés au nombre de trente-six, je fis publier vos ordres, Ensuite, je reglay toutes leves et assignay à chacun son poste pour la garde et sûreté du fort la nuit comme le jour, tant pour l'ennemy que pour le feu; et pour rendre justice à tout le monde, dans la Reveue, je demanday aux Bourgeois et Commis, s'ils avoient des plaintes à me faire des engagés, et à ceux-cy s'ils étaient contens de ceux-là, et s'ils leur donnoient le nécessaire.

Le quatre novembre je fis battre la généralle et fis mettre tous les françois et les sauvages qui se trouvèrent au fort, pour le feu de joye, en l'honneur de St-Charles votre patron, où chacun fit ses trois décharges ensuite les Boëttes tirèrent comme de coûtûme trois fois l'année, à la St-Jean, à la St-Louis et à la St-Charles. Le même jour arrive l'envoyé de La Colle, chef des Monsonis, pour me dire qu'il partoit de sa part à la pointe du Bois fort un bout de tabac aux guerriers pour les arrêter; je luy en donnay un semblable dans la même vüe, affin de joindre une parole à la sienne.

Le vingt-six, j'ay envoyé mon fils avec vingt-six hommes pour aller chercher les paquêts du portage de la Savanne, les glaces étant bonnes sans neige, ils sont arrivés le trois décembre, ils ont trouvé vingt-six paquêts de moins, pris nouvellement par les sauvages, et portés aux Anglais. (Nota: que s'y on y avoit été quand je le proposay, la Société n'aurait pas fait cette perte.)

Le huit, j'ay fait la reveue, pour détacher dix françois et deux de mes enfants pous se disposer à m'accompagner au fort de Maurepas, n'ayant reçû aucune nouvelle de mon fils depuis son arrivée aud fort, avec ordre de revenir incessamment me porter des nouvelles, désirant partir à leur retour. je les ay fait passer par le portage de la Savanne et de la par le travers des Terres gagner la Rivière-Rouge.

Le vingt-deux, sont arrivés trois françois de la Rivière du Vermillon, qui m'ont apporté des lettres de Bourassa et Eustache, par lesquelles ils s'excusent de se qu'ils n'ont pû exécuter vos ordres; ne les ayant reçûs qu'à la Toussaint, ils me mandent qu'un grand nombre de Sauteux se sont refugiés auprès d'eux par la crainte des Scioux, ils les ont fait questionnés pour sçavoir d'eux de quelle manière les françois avaient été tüés, mais ils n'ont rien voulu dire quoyque parmy eux, il y eût un Sauteux qui étoit ce malheureux corps.

Le vingt-sept, le Sr Dollere l'un des Commis de la Société, m'ayant demandé d'aller avec six hommes à la Rivière du Vermillon, je le luy permis, et l'ay chargé d'une lettre par laquelle j'enjoignois à Bourassa et Eustache de faire un petit fort autour des deux maisons, pour être moins exposés, et dès le petit printems, d'envoyer au fort St-Pierre des marchandises pour traiter avec les sauvages qui ont coûtume d'y venir, et poûr réparer le fort dont les allans et venans ont fait brûler plusieurs pieux.

LE FORT ST-CHARLES.

M. le Directeur des Cloches.

Je viens de recevoir de M. Leau une note sur le fort St-Charles qui pourra aider la Société Historique de St-Boniface, dans ses recherches.

Jusqu'à ce jour à part du site du fort St-Charles qui a été identifié, grâce à la tradition des sauvages, tout ce que nous savions sur ce fort, c'est qu'il constituait *un carré long entouré d'une double rangée de pieux*, que dans ce fort il y avait une chapelle et que c'est sous cette chapelle que les restes du P. Aulneau, s. j., de J.-B. La Vérendrye et de leurs 19 compagnons assasinés à l'Ile du Massacre ont été déposés.

Les renseignements nouveaux que nous apporte cet excellent M. Leau serviront à faciliter les fouilles qui se feront à l'avenir. M. Leau a droit à notre vive gratitude pour les recherches intelligentes qu'il a faites au département des colonies à Paris, à notre demande. Il n'a pas épargné son temps pour cette œuvre patriotique et ce ne sera pas sa faute assurément, s'il ne peut nous procurer une copie de la carte du fort.

Votre tout dévoué,

L. A. Prud'homme.

Extrait d'un mémoire non signé, intitulé « Canada, sur la découverte de la mer de l'Oüest. M. le Mis. de Beauharnois. 28 septembre, 1733 » et en marge duquel est inscrit « Ex. pour le Roy » avec une signature illisible.

[On expose d'abord que de La Vérendrye a baty un fort sur le lac Tekamamioüen. Puis on poursuit ainsy:]

« *Il a construit un autre fort à l'ouest du lac des Bois éloigné de 60 lieues du lac Tekamamiouen. Le costé intérieur de ce fort a 100 pieds avec 4 bastions. Il y a une maison pour le Missionnaire, une église, une autre maison pour le commandant, quatre coyns de bâtiment à cheminées, une poudrière et un magazin. Il y a aussy deux portes opposées et une guéritte et les pieux sont doublés et ont 15 pieds hors de terre.*

Ce dernier établissement est sur les terres des Cristinaux et à porté des Assiniboils. »

Ce dernier renseignement prouve qu'il s'agit bien du fort St-Charles, car il concorde avec un autre document sur ce point.



EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE BEAUHARNOIS A LA COUR DU 15 SEPTEMBRE 1732.

Monseigneur,

J'ay reçu des lettres du Sieur de Lavérendrye chargé de l'entreprise de la découverte de la mer de l'Oüest et du R. P. Mesaigé, par lesquelles ils me marquent que les engagés s'étant rebutés de la longueur du portage de Nantaoüagan qui a trois lieües et un quart de long, ils avoient été obligés de relacher à Kamanistigoüia et d'y hyverner la saison étant d'ailleurs trop avancée pour risquer de passer outre et de tomber dans des pays où ils auroient peut-être manqué de vivres. Que néantmoins le Sieur de Lavérendrye avoit foit partir *le Sieur de la Jemeraye avec trois moyens canots*, et qu'il s'étoit rendu avec trois autres qui le suivirent à la décharge du lac Tecamanioüen *à l'entrée de la rivière qui descend au lac des Bois*, où il a hiverné dans un fort qu'il y a fait construire et qui est par *les 47 degrés 15 minutes de latitude*. C'est en cet endroit que le Sieur de Lavérendrye a dû se rendre le printems d'ensuite, et de là poussés jusqu'au lac des Bois où il doit faire un établissement et *envoyer* (*ainsi qu'il me le marque*) *le Sieur de la Jemeraye visiter la rivière qui conduit de ce lac à celuy d'Ouinipigon avant d'y aller faire son établissement*, plusieurs sauvages rapportant qu'elle est remplie de saults et de rapides, quoique les sentiments se trouvent partagés.

Le vingt cinq may 1734, Le Sieur de Lavérendrye écrit du fort St-Charles au lac des Bois une lettre à M. le marquis de Beauharnois.

L'extrait qui figure aux Archives annonce que les Cristinaux se soumettent aux François et explique la signification des deux colliers envoyés par ce peuple à ce propos.

Le 10 octobre 1733, MM. de Beauharnois et Hocquart, le gouverneur général et l'intendant, proposaient au roi d'accorder au Sieur de la Jemeraye les subsides dont sa compagnie a besoin pour faire la découverte de la mer de l'Oüest.

Dans une lettre du huit octobre 1734, à la cour (mémoire remis le 3 janvier) M. de Beauharnois expose les découvertes et les projets de M. de Lavérendrye, demande qu'on l'aide pécuniairement et termine ainsi: “Après avoir eu l'honneur de vous rendre compte, Monseigneur, des mesures que le Sieur de Lavérendrye a prises pour parvenir à sa découverte, permettez que il vous suplie d'engager Sa Majesté d'entrer dans quelques considérations à l'égard de cet officier, j'ose vous assurer que le zèle qu'il foit paroître pour cette entreprise ne peut-être soupçonné d'aucun autre motif que celuy du bien, du service de la colonie et qu'il lui est quand à présent très dispendieux.

Je suis etc,

Lettre du 12 octobre adressée par Lavérendrye
probablement au ministre.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de rendre compte à M. le Marquis de Beauharnois des succès de mon voyage pour la découverte de la mer de l'Oüest ainsy que Votre Grandeur le verra par le mémoire en forme de journal que je luy ai remis.

Il est facile de reconnoître, Monseigneur, combien il y a à souffrir pour la réussite de cette entreprise, j'ay ordre de continuer cette découverte le printems prochain et cela suffit pour qu'il n'y ait plus de raison qui m'empêche d'obéir, je seray toujours prêt à satisfaire à mon devoir. Sa Majesté n'ayant pas jugé à propos d'accorder la demande qu'on a faite l'année dernière, *et comme il est nécessaire de faire des présens aux sauvages des endroits où je passeray*, je ne puis le faire sans me trouver dans la nécessité d'emprunter, ceux qui sont en société avec moi ne voulant point entrer dans cette dépense quoiqu'elle soit indispensable. Ce ne serait point un objet pour l'entreprise, mais j'assureray Votre Grandeur que cela en devient un pour moy très considérable d'autant plus que je dois déjà beaucoup aux marchands et équipeurs. M. le Général m'a fait l'honneur de me dire qu'il me donnera quelques présens.

Le dernier de mes enfants, agés de dix-huit ans, est actuellement à Québec où il passera l'hiver pour apprendre les mathématiques et à dessiner affin qu'il soit en état de faire carte juste du pays où nous passerons et il se joindra ce printems à ses trois frères pour le service de cette entreprise.

Je poursuivray aussi loin que l'on peut allér cette découverte et j'ay lieu de présumer que je ne pourray donner des nouvelles de mon voyage à Votre Grandeur que dans deux ou trois ans. Enfin, Monseigneur, je feray tous mes efforts pour remplir les intentions de Sa Majesté, et j'espère que mes services vous exigeront (engageront) d'accorder à ma famille et à moy l'honneur de votre protection.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

le très humble et très obéissant serviteur,

Lavérendrye.

Québec, 12 octobre 1734.

Note de M. Leau.

J'ai calqué la signature. Le trait est plus ferme qu'il n'apparaît ici parce que j'ai nécessairement hésité en suivant les lignes. Vous remarquerez qu'il signe en un seul mot et qu'il écrit "endrye" et non

" andrye " comme on orthographie souvent son nom dans les mémoires officiels.

Extrait d'un rapport de M. de Beauharnois,

daté de Québec, 14 octobre 1736.

Le gouverneur rappelle qu'en 1736, de Lavérendrye avait dit aux sauvages: "*Je ne m'oppose point que vous alliez en guerre contre les Maskoutinpouanes vos ennemis,*" *et leur avoit accordé son fils pour aller à leur tête. " il y a été, poursuit le gouverneur, et a rélasché, mais les sauvages ont poursuivi leur route, ce qu'a donné lieu un malheur qui est arrivé.*

Il explique que les Maskoutinpouanes sont des Scioux des prairies, qu'il a prévu " sur le champ le coup qui est arrivé, et luy fit de sévères deffenses de ne pas envoyer à l'avenir le françois en guerre sur cette nation, ny même exciter les sauvages de mon party à y aller, que ses ordres étoient de maintenir les sauvages en paix, en union et en tranquilité" il a appris que les sauvages du party du Sieur de Lavérendrye avoient frappé sur les prétendus Maskoutinpouanes qui leur demandèrent qui vous tire, ils leur répondirent: c'est le françois ils résolurent aussitôt de s'en venger."

" Au commencement de juin dernier, un party de Scioux des prairies au nombre de 130 hommes trouvèrent le canot du Père Aulneau conduit par le nommé Bourassa, ils prirent tous les françois et mirent au poteau le conducteur pour le faire brûler, il avoit heureusement pour luy une esclave de cette nation qu'il avoit acceptée des Monsonis, elle dit à ces gens, mes Parents, qu'allez-vous faire, je dois la vie à ce françois, il ne m'a fait que du bien, si vous avez envie de vous venger du coup qui a été fait sur nous, vous n'avez qu'à aller plus loin, vous trouverez 24 françois dont le fils du chef qui vous a tué est du nombre, ils relaschèrent Bourassa et ses engagés et firent détruire le convoy en entier.

Voilà, Monseigneur, un coup très facheux et qui pourroit bien faire abandonner tous les établissements qui sont de ce costé là.

Le Sieur de Lavérendrye m'ayant marqué avant de le sçavoir que je ne trouvasse pas mauvais (quoyque sans ordre) qu'il s'en vengeast, j'ay de la peine à croire pour peu qu'il réfléchisse qu'il prenne un party ainsy contraire au bien du service.

Je suis, etc.



LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Abonnement : Canada $1.00 par an. Etats-Unis, $1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. VII. 15 SEPTEMBRE 1908 No. 18

DECOUVERTE HISTORIQUE

Le fort St-Charles retrouvé

Les restes du Père Aulneau, du fils aîné de Lavérendrye, et les crânes de leurs 19 compagnons exhumés et transportés à St-Boniface. Les efforts de Mgr Langevin, secondé par les RR. PP. Jésuites, couronnés de succès.

C'est sous l'empire de bien vives émotions qu'il nous est donné d'enregistrer aujourd'hui un événement extraordinaire qui aura son retentissement dans tout le pays. Les annales de notre histoire viennent de s'enrichir d'une nouvelle page, Les ruines du fort St-Charles ont été retrouvées et identifiées au lac des Bois, sur la rive sud de la baie de l'angle du Nord-Ouest, à environ deux milles à l'ouest de *American Point.*

Mais ce qui est encore plus consolant, les restes du Père Aulneau, S. J., de Jean-Baptiste Lavérendrye, fils aîné de l'illustre Découvreur de l'Ouest, ainsi que les crânes et une bonne partie des ossements de leurs 19 compagnons ont été retrouvés à l'endroit du fort où était bâtie la chapelle, et transportés à St-Boniface. C'est pour ainsi dire au lendemain des fêtes inoubliables du 3ème centenaire de la fondation de Québec que l'Ouest faisait écho au concert de joies patriotiques, et de manifestations grandioses de la cité de Champlain, mettait au grand jour les corps d'un saint et vaillant missionnaire, et du fils de celui qui, le premier, a pris possession de nos immenses prairies, et s'est avancé jusqu'aux premières falaises des Montagnes Rocheuses. Pendant qu'au berceau de la race Française au Canada, on couronnait la statue du premier évêque de la Nouvelle-France, l'illustre Mgr Laval, et qu'on redisait les gloires impérissables de Champlain, le fondateur de Québec et de la Colonie, le sol du fort

St-Charles s'entrouvrait sous le pic d'un parti d'explorateurs organisé par les PP. Jésuites du Collège St-Boniface, et après 172 ans d'abandon au sein de la sauvagerie, ces illustres morts sortaient de leur couche funèbre afin de prêter l'oreille aux accents de ces fêtes religieuses et patriotiques que la brise de l'est, embaumée de touchants souvenirs, portée sur la vague de la chaîne de nos grands lacs, amenait jusque sur nos rives. *Et exultabunt ossa humiliata.* (Ps. 50ème verset 9ème.) O! intrépide et bien aimé apôtre du Christ, et vaillants Découvreurs que la foi et l'amour de la patrie emportaient vers nos plages peuplées de cruels et sanguinaires tribus sauvages, l'heure fixée par Dieu pour votre exaltation a sonné. Sortez de vos tombeaux, et recueillis par des mains fraternelles et pieuses, venez reposer à l'ombre de la croix qui se dresse sur les bords de la Rivière-Rouge, au sommet de la nouvelle cathédrale de la cité de St-Boniface, foyer du catholicisme et capitale de la race Française de l'Ouest. Pénétrés d'un profond respect et d'une affectueuse admiration pour les grandes choses que vous avez accomplies, nous redirons vos noms avec amour et un saint frémissement de l'âme, pendant que l'encens de la prière et les hymnes sacrées du temple monteront vers le Très-Haut. Le souvenir de votre courage, au milieu des épreuves et des dangers de vos découvertes et de la prise de possession de l'Ouest, au nom du Christ et de la France, fortifiera nos espérances et ranimera nos efforts pour maintenir dans l'Ouest le drapeau immaculé de notre foi et de notre nationalité. Etes-vous contents de nous, illustres morts? Voyez plutôt. La croix brille aujourd'hui sur les rochers de l'île au Massacre, rougis de votre sang; une chapelle sous le vocable de *Reine des Martyrs* s'élève sur cette terre désolée, où naguère une horde barbare vous a lâchement assasinés; tandis que la croix couvre également de son ombre protectrice la chapelle du fort St-Charles où vous reposiez depuis 172 ans. Assez longtemps, vos précieux restes, cachés dans ces déserts et perdus dans la forêt, attendaient qu'une main amie vienne vous recueillir, pour les faire reposer à l'ombre du sanctuaire, auprès de vos frères.

Soyez maintenant glorifiés! Le souvenir de votre constance dans les épreuves, et de votre dévouement à Dieu et à la patrie nous apprendra à demeurer fidèles à notre mission, et à nous élever jusqu'à l'héroïsme du sacrifice, s'il le faut, pour maintenir dans l'Ouest le dépôt sacré de la foi et le doux parler de la France.

Avant de donner les détails de cette mémorable expédition qui vient d'être couronnée d'un succès si satisfaisant, il importe de rappeler brièvement les circonstances dans lesquelles ce zélé missionnaire et J-B. Lavérendrye perdirent la vie, et les événements historiques qui encadrent ce drame sanglant. L'enchaînement des faits qui se produisirent à cette époque déjà éloignée de plus d'un siècle

et demi pourra mettre mieux en relief les gestes et la valeur indomptables de ces hommes de foi et de caractère, faire revivre cette page obscure des découvertes du Nord-Ouest, et jeter un jour nouveau sur la grandeur d'âme de ces hommes d'élite, qui ont ouvert la route de nos prairies.

Pierre Gaultier de Varennes, Sieur de Lavérendrye avait reçu la mission de pénétrer jusqu'à la mer de l'Ouest (Océan Pacifique), et de construire, comme première étape, un fort sur les lacs La Pluie, des Bois et Winnipeg. Le 19 mai 1731, il signait un contrat de société avec quelques commerçants qui lui faisaient les avances de marchandises et les équipements nécessaires pour sa lointaine expédition. Le gouverneur de Montréal, M. de la Chassaigne, avait inséré cette clause dans l'acte: "*Il sera construit un fort de pieux bien doublés, une chapelle, une maison pour l'officier Commandant et une pour le Missionnaire.*" Nous verrons plus tard que Lavérendrye se conforma à ces conditions, quand il érigea le fort St-Charles. Pour soutenir les frais de la découverte, il n'avait pour toutes ressources que les profits de la traite.

Il quitta Montréal le 18 juin 1731 avec une équipe de 50 engagés, son neveu M. de la Jemmeraye, et ses trois fils, Jean-Baptiste, Pierre et François; en passant à Michillimakinac, à l'entrée du lac Michigan, il prit avec lui le P. Mesaiger, s. j., qui fut son premier missionnaire. Le 26 août, il atteignait l'embouchure de la rivière Pigeon. Il se trouva de suite en face d'un portage de trois lieues et quart au milieu d'abattis d'arbres et de rochers abrupts. L'équipage épouvanté de ces obstacles, dès le début, refusa d'aller plus loin. Lavérendrye réussit néanmoins à enrôler une brigade d'hommes, qu'il confia à son neveu et lieutenant, M. de la Jemmeraye. Ce dernier avec trois canots atteignit la décharge du lac La Pluie, et érigea à l'automne 1731 un fort dans une baie, à l'entrée de la rivière La Pluie, auquel il donna le nom de St-Pierre, près du fort Francis, en l'honneur du chef de l'expédition. Lavérendrye alla hiverner au fort Kaministigoya (Fort William). Le 29 mai 1732, La Jemmeraye était de retour à ce dernier poste où Lavérendrye l'attendait avec impatience. Il dépêcha immédiatement son fils aîné (Jean-Baptiste) à Michillimakinac, avec quelques ballots de pelleteries que La Jemmeraye avait apportés du fort St-Pierre, et lui donna instruction d'en ramener au plus tôt, au fort qu'il se proposait de construire sur le lac des Bois, les marchandises nécessaires pour faire la traite. Il lui fallut six mois pour accomplir ce voyage. Le 14 juillet 1732, Lavérendrye arrivait au fort St-Pierre. Les Monsouis, réunis autour du fort, l'attendaient en grand nombre. Après un arrêt de quelques jours, Lavérendrye descendit la rivière La Pluie, accompagné de 50 canots de sauvages. C'est ainsi qu'il fit triomphalement son entrée dans le lac

Minittie, comme l'appelaient les Cris. Il se dirigea vers la rive Ouest, et d'après les suggestions de son missionnaire, le P. Mesaiger, il pénétra dans la baie de l'angle du Nord-Ouest. C'est là sur la rive sud, qu'il résolut de construire son second fort qu'il nomma St-Charles, en l'honneur du marquis Charles de Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France. Lavérendrye hiverna à ce poste et au printemps il envoya La Jemmeraye avec quelques canots chargés de fourrure à Michillimakinac pour en rapporter de la poudre, du plomb et autres effets de traite, et transmettre un rapport de ce qui avait été fait, au gouverneur de Beauharnois. Le P. Mesaiger qui était sérieusement malade, se trouvant incapable de supporter les misères et les jeûnes forcés de cette expédition, se vit contraint, bien à regret, de profiter de cette occasion pour retourner à Montréal. La Jemmeraye se rendit jusqu'à Québec pour solliciter de nouveaux secours, afin de satisfaire les équipeurs de son oncle, qui commençaient à le harceler. Pendant l'été 1733, le fils aîné de Lavérendrye descendit au lac Winnipeg, remonta la Rivière-Rouge sur un parcours de cinq lieues, et érigea sur la rive *Ouest*, le *fort aux Roseaux*, à environ 6 milles plus bas que Selkirk. Au printemps 1734, Lavérendrye attendait au fort St-Charles, pour reprendre ses explorations, quatre canots chargés, qui l'automne précédent étaient arrivés trop tard à Kaministigoya pour pousser plus loin. Pendant l'hiver, toutes les marchandises furent dépensées à faire la traite au fort Kaministigoya, et Lavérendrye ne reçut que des canots *allégés*, pour me servir de son expression. Il se trouvait paralysé dans ses efforts pour s'avancer vers l'ouest. et il résolut de descendre jusqu'à Montréal, où on le retrouve le 25 août 1734. Avant son départ du fort St-Charles, il avait donné instruction à son fils aîné d'aller aussitôt après le retour de La Jemmeraye, fonder un poste au lac Winnipeg. Les Assiniboines insistaient auprès du Découvreur pour avoir un fort dans leur voisinage, et se plaignaient d'avoir été négligés, par l'érection du *fort aux Roseaux* sur la Rivière-Rouge. Pour faire droit à leur demande, La Jemmeraye partit à l'automne 1734 avec les deux fils de Lavérendrye, ses cousins germains, et fonda le fort Maurepas. sur le côté nord de la rivière Winnipeg, un peu plus bas que le fort Alexandre, au débouché d'un petit cours d'eau. Lavérendrye ayant réussi à apaiser ses créanciers, et à se procurer les moyens de continuer son entreprise, partit de Montréal avec Louis Joseph, le plus jeune de ses enfants, qui n'avait encore que 18 ans. Il arriva au fort St-Charles le 23 octobre 1735, amenant avec lui le Père Jean Pierre Aulneau de la Touche, s. J. Ce missionnaire avait reçu instruction de son supérieur de se rendre l'été suivant au lac Winnipeg, où il devait rencontrer des bandes Assiniboines qui venaient à tous les ans, y faire la pêche au poisson blanc. Il devait à l'automne les suivre jusqu'à la

Rivière Souris avec quelques Français de bonne volonté, et de là se diriger vers le Missouri. C'est là que les Mandans avaient élevé leurs villages fortifiés. Ses supérieurs espéraient que ses missions au milieu d'une tribu sédentaire seraient plus fructueuses que parmi les Cris et les Assiniboines qui erraient continuellement en quête de gibier. Lavérendrye trouva le fort St-Charles manquant de tout. La crue des eaux avait détruit la récolte de folle avoine qui alimentait la garnison, quand leur provision de maïs était épuisée. Aussi grandes furent les privations que les Français éprouvèrent durant cet hiver. Les Cris partis en guerre, n'apportaient plus de viande d'orignal, et le fort éprouva souvent les rigueurs d'un jeûne prolongé. A l'automne 1735, il envoya La Jemmeraye et deux autres Français au fort Maurepas pour y faire la traite. Le 27 février 1736, il fit partir ses deux fils, Jean-Baptiste et Pierre, pour aller rejoindre La Jemmeraye. Lavérendrye devait lui-même au printemps 1736 les suivre, et s'élancer à travers les prairies de l'Ouest. Deux cruelles épreuves devaient l'arrêter dans sa route pendant deux ans. Durant l'hiver 1735-1736, La Jemmeraye tomba malade au fort Maurepas. De bonne heure, au printemps, il voulut rencontrer les sauvages au fort aux Roseaux, afin de les préparer à accompagner le chef de l'expédition qui ne devait pas tarder à arriver. Epuisé de fatigue et de misère, La Jemmeraye expira au fort aux Roseaux le 10 mai 1736, dans les bras de ses deux cousins éplorés. Après avoir déposé ses dépouilles à l'ombre de ce fort, ces deux derniers se hâtèrent de retourner au fort St-Charles pour annoncer à leur père cette triste nouvelle. Ils atteignirent le fort St-Charles le 2 juin. Le Découvreur était un homme énergique, prompt à prendre une décision aux heures difficiles, et constant dans l'effort. Pour parer à la perte de son vaillant lieutenant, il résolut de se porter lui-même aux avant-postes. Mais avant de poursuivre ce dessein, il lui fallait absolument se ravitailler. Le même jour (2 juin), il dépêcha Bourassa avec quelques Français, pour se rendre à Michillimakinac et hâter le départ des convois de marchandises qu'il attendait depuis l'automne précédent. A douze lieues du fort St-Charles, Bourassa rencontra une bande de 130 Sioux qui rôdaient sur le lac, à la recherche des Cris, leurs ennemis séculaires. Ils l'arrêtèrent et se plaignirent de ce que les Français fournissaient des armes et de la poudre à leurs ennemis. Il leur répliqua que les Français du fort de Beauharnois, au lac Pépin, leur rendaient le même service. Cette réponse si juste pourtant, ne désarma pas les Sioux. Ils l'attachèrent à un poteau, afin de le brûler. Ils se ravisèrent néanmoins, grâce à une esclave Siousse que Bourassa avait recueillie chez les Monsouis, et qui, touchée des bons traitements qu'elle avait reçus chez les Français, intercéda pour eux dans cette circonstance auprès des Sioux. Finalement, après avoir dépouillé Bou-

rassa et ses compagnons de tout ce qu'ils possédaient, ils les relâchèrent. Nous allons maintenant laisser la parole à Lavérendrye:

"Le 3 juin, je tins un conseil général pour délibérer sur les moyens d'avoir des vivres, des marchandises, et surtout de la poudre dont nous manquions, par la faute des canots de Montréal qui avaient relâché l'automne précédent Il fut résolu d'une commune voix d'envoyer trois canots forts de monde à Kaministigouya, dont nous attendions le secours, et de là à Michillimakinac pour revenir en diligence et me mettre en état de poursuivre ma découverte.

„Le Rév. P. Aulneau me demanda d'y aller et de lui donner mon fils pour faire faire diligence aux canots tant pour aller que pour revenir."

La mort de La Jemmeraye et la retraite des Français du fort Maurepas changeaient les plans du P. Aulneau. Au moment où il devait partir pour se rendre chez les Mandans, voilà que le pays à l'ouest du lac des Bois se refermait pour un an. Immobilisé forcément au fort St-Charles, il voulut profiter du départ des canots pour se procurer la consolation de voir l'un de ses frères en religion à Michilimakinac.

Le 5 juin, LaVérendrye après avoir distribué de la poudre et des balles aux vingt hommes de convoi, les passa en revue. *Il leur recommanda* de se bien garder, qu'il avait eu airs, qu'il y avait un parti de Sioux qui cherchaient les Cris, et qui pourraient peut-être les insulter."

Le Découvreur avait du être informé sans doute par quelques Cris que des canots Sioux avaient été signalés sur le lac. Les Français promirent de faire bonne garde. D'après les derniers mémoires de Lavérendrye recueillis à Paris par M. Léau, docteur en sciences, ce fut le 5 et non le 8 juin, tel qu indiqué dans les rapports précédents, que ce parti de 21 hommes quitta le fort St-Charles. Ils s'embarquèrent à bord de trois canots, étant 7 par canot. Le P. Aulneau avait avec lui six bons hommes que Lavérendrye avait engagés à Michillimakinac. Disons de suite que ces voyageurs, d'après les renseignements recuillis au fort St-Charles, étaient de fiers hommes, ayant presque tous six pieds de hauteur, et en jugeant de leur force musculaire d'après leur charpente osseuse, ils étaient de rudes gaillards, contre lesquels il ne faisait pas bon de trop se frotter. Il appert également que Lavérendrye n'avait pas eu l'intention de confier ce parti à son fils. Ce ne fut que sur les sollicitations pressantes du P. Aulneau qui lui représentait que sa présence serait de nature à activer le zèle des rameurs, et à éviter tout retard inutile, qu'il consentit à le mettre à la tête de ce détachement. Le 5 juin, ces 21 voyageurs abordèrent à l'Ile au Massacre, distante d'environ 16 milles du fort St-Charles. Les mémoires disent 7 lieues, mais il ne faut pas oublier que les

lieues françaises de cette époque, correspondent à 2 milles et 42 centièmes de mille d'après nos mesures actuelles. Etant donné que les distances n'étaient calculées par les explorateurs que d'après le jugé de la course fournie par leurs canots, on comprend qu'il ne peut être question ici d'exactitude mathématique. Les navigateurs actuels qui parcourent la même distance, considèrent que les chiffres donnés par Lavérendrye s'accordent avec les faits.

Comment ce parti de 21 Français fut-il égorgé par les 130 Sioux, qui, la veille, avaient dépouillé Bourassa? Nous sommes laissés sur ce point à de simples conjectures. Le voile qui couvre le détail de cette sanguinaire exécution ne sera probablement jamais déchiré. Le P. de Gonar, qui écrivait la même année à un membre de sa congrégation, dit que les Français furent surpris probablement pendant leur sommeil, et n'eurent point le temps de se mettre en défense. Il ajoute qu'ils ne furent pas torturés, comme c'est l'habitude des Sioux, quand ils font des prisonniers, et que d'après l'attitude dans laquelle se trouvait le corps du P. Aulneau, il devait être à genoux, lorsqu'il fut décapité. Le P. Martin s. j., dans ses notes, prétend qu'ils furent attaqués pendant leur repas du matin, et que ce fut la fumée de leur camp qui trahit leur présence. Il est assez probable, ajoute cet auteur, que les Sioux débarquèrent sur l'île sans être aperçus, et se précipitèrent aussitôt sur les Français Quelques-uns se jetèrent dans le lac et se noyèrent. Le P. Aulneau tomba à genoux, percé d'une flèche. Un Sioux s'approcha de lui en arrière et lui asséna un coup de tomahawk qui mit fin à ses souffrances. Nous verrons plus tard ce qu'en pense Lavérendrye lui-même.

Le 12 juin trois Mousouis arrivèrent au fort St-Charles, et informèrent le Découvreur qu'une bande de Sioux avaient pillé Bourassa le 4 juin, mais ne lui avait fait aucun mal.

Deux jours après, (14 juin) il recevait une lettre écrite par Bourrassa au fort St-Pierre, dans laquelle il informait Lavérendrye de ce qui s'était passé. Le 17 juin, le Sieur Le Gros arrivait de Kaministigoya avec 2 canots chargés de marchandises apportées de Michillimakinac l'automne précédent, trop tard pour continuer jusqu'au fort St-Charles. Lavérendrye était fort inquiet du sort de sa brigade, surtout depuis les nouvelles reçues de Bourrassa. Il n'eut rien de plus pressé que de s'enquérir de Le Gros, s'il avait rencontré ses gens. Sur sa réponse négative, ses alarmes redoublèrent, et il acquit presque la certitude que quelque grand malheur leur était arrivé. Le 19 juin, il fit repartir Le Gros escorté par un canot monté par huit hommes, et commandé par un sergent avec instruction de suivre la même route que celle de cette brigade. Le lendemain, arrivèrent au fort 30 Cris, avec leurs canots chargés de produit de leur chasse. Ces derniers, en apprenant les sujets d'inquiétude de Lavérendrye, par-

tirent à la découverte, mais le vent les força de rebrousser chemin le 21 juin.

Enfin le 22 juin, Lavérendrye put connaître toute l'étendue de ses malheurs. Le sergent et ses gens retournèrent au fort, apportant la triste nouvelle du massacre des 21 hommes à 7 lieues du fort, dans une petite île, où ils trouvèrent la plus grande partie des corps tout décollés, en rang les uns contre les autres, ce qui me fait juger, ajoute Lavérendrye, qu'ils ont été tués en conseil. Les têtes étaient enveloppees dans des robes de castor.

Le 18 août, deux Monsouis, ayant fait le tour du lac des Bois, trouvèrent dans le sud (Baie de Buffalo) deux des canots avec les paquets pourris et plus de 20 canots Sioux attachés deux à deux, dans lesquels il y avait beaucoup de sang: " Ce qui marque, ajoute Lavérendrye. qu'ils ont eu des blessés et peut-être des tués, car les Monsouis ont trouvé des membres d'hommes enterrés dans le sable." Le troisième canot fut trouvé sur l'île au Massacre.

Consultons maintenant Margry. Voici ce que nous y trouvons au sujet de la mort de ces 21 Français. " Une de ces courses a coûté la vie, à l'un des fils de Lavérendrye, que les Sioux, ennemis des Christineaux nos alliés, massacrèrent en juin 1726, dans une île du lac des Bois, avec tout son parti composé de 21 hommes, au nombre desquels était le P. Aulneau, Jésuite. Un parti de 5 canadiens voyageurs, qui rencontra leurs corps quelques jours après le coup, vit les têtes des Français posées sur des robes de castor, la plupart sans chevelure. Le missionnaire avait un genou en terre, une flèche dans la tête, le sein ouvert, sa main gauche contre terre, la droite élévée. Le Sieur de Lavérendrye était couché sur le ventre, le dos ciselé à coup de couteau. une houe enfoncée dans les reins, sans tête, le corps orné de jarretières et de bracelets de porc épic." (p. 23)

A un autre endroit, on lit. "*Ils furent tous massacrés par les Sioux, à 7 lieues de notre fort, par la plus grande de toutes les trahisons.*" p. 589.

Dans un rapport officiel de cette affaire. consignée dans les Archives Coloniales de la Marine, il est mentionné que le corps de Lavérendrye fut trouvé sans tête, et que le P. Aulneau avait une flêche au côté. et une blessure dans la poitrine. (On peut vérifier ces faits, en référant à la Collection Aulneau, publiée par le Rév. Arthur E. Jones. s. J., p. 89, 91, 93.)

Le P. Lafitau écrivait en 1738 au P. Général des Jésuites que le P. Aulneau avait reçu deux coups de couteau, et avait été décapité ! Le P. du Janutay, dans une lettre à la mère du P. Aulneau en date de 1739 rapporte que, d'après des renseignements reçus de témoins dignes de foi, les Sioux ne voulaient pas tuer le Missionnaire, mais qu'un jeune guerrier, croyant se distinguer par un acte de bravoure,

lui asséna un coup de hache sur la tête. Que faut-il conclure de ces citations ? Sans vouloir prétendre dire le dernier mot sur ce drame enveloppé de mystère, nous croyons que l'opinion de Lavérendrye est d'une grande valeur, vu qu'il était sur les lieux, et était en état de se mieux renseigner. Or, Lavérendrye parle de trahison, et croit qu'ils furent tués en Conseil. Le P. de Gonar, qui écrivait en 1736, déclare qu'ils ne furent pas torturés, comme les Sioux ont l'habitude de faire avec leurs prisonniers. Il est permis d'en conclure, suivant toutes les probabilités, d'après ces documents, que ces 21 hommes, furent surpris, faits prisonniers, et que les Sioux délibérèrent sur leur sort, et que le plus grand nombre voulait épargner la vie du P. Aulneau, mais qu'un jeune guerrier, croyant se distinguer par un acte de prouesse, asséna un coup de hache sur la tête de ce religieux.

La fumée de sang versé alluma la rage de ces barbares qui se jetèrent sur leurs victimes. Les Français réussirent probablement à saisir au hasard quelques armes et à se défendre dans cette extrémité. Plusieurs Sioux mordirent la poussière, mais enfin cernés de tous côtés, ils furent tous massacrés. Certains auteurs ajoutent que le corps du P. Aulneau fut respecté par les Sioux. Cette note signifie simplement qu'on ne le couvrit pas de poil de porc épic comme Lavérendrye, et qu'on ne mutila pas son corps comme ceux de ses compagnons. Mais il paraît avéré qu'il reçut une blessure profonde à la poitrine, un coup de hache sur la tête, et que sa tête fut ensuite décollée comme celle de tous ses compagnons. Nous insistons sur ces détails qui sont d'une grande importance à cause des découvertes qui viennent d'être faites au fort St-Charles. Les mémoires disent que le corps de Lavérendrye fut trouvé sans tête, que le P. Aulneau reçut un coup de hache ou tomahawk sur la tête, et que tous les 21 eurent la tête tranchée...

Est-il étonnant ensuite qu'on ne puisse pas retrouver dans les fouilles de la chapelle du fort St-Charles où leurs corps furent enterrés, la tête de Lavérendrye, qui est indiquée comme absente. Quant à celle du P. Aulneau nous trouverons peut-être quelque jour les documents nécessaires pour expliquer son abscence.

Les corps de ces 21 Français furent enterrés temporairement dans l'île au Massacre.

Le 17 septembre, Lavérendrye envoya son sergent avec 6 hommes pour lever les corps du P. Aulneau et de son fils, et les têtes de leurs compagnons. Le 18 septembre 1736, il fit enterrer dans la chapelle du fort ces deux corps avec toutes les têtes des Français tués. C'est là qu'ils sont demeurés jusqu'au mois d'août 1908, quand ils furent transportés à St-Boniface, à la suite de fouilles considérables dans le fort St-Charles.

Avant cette année nous connaissions peu de choses sur le fort

St-Charles. Le P. Aulneau n'en dit que quelques mots, et encore une partie de ce manuscrit sur lequel ces mots avaient été écrits, rongée par le temps, est tombée en poussière, en sorte qu'il n'en reste que ce qui suit:

"Il est formé de quatre rangées de pieux debout, ayant de 12 à 15 pieds de hauteur, et présentait la forme d'un carré oblong. Ce n'était qu'un enclos dans lequel avaient été construites quelques cabanes en bois équarri, calfeutrées en terre et couvertes d'écorce. Il est environ à une lieue dans la .... de 60 à 70 lieues ou sorouest du lac des Bois."

Dans un mémoire transmis de Paris par M. Léau et publié dans les *Cloches* du 15 mars dernier, on lit la description suivante: "Il (Lavérendrye) a construit un autre fort à l'Ouest du lac des Bois, éloigné de 60 lieues du lac de Tekamamiouen (La Pluie). Le costé intérieur de ce fort a 100 pieds avec 4 bastions. Il y a une maison pour le Missionnaire, une église, une autre maison pour le commandant, quatre coyns de bâtiment à cheminées, une poûdrière et un magazin. Il y a aussy deux portes opposées et une guéritte et les pieux sont doublés et ont 15 pieds hors de terre."

Nous venons de narrer succintement les points les plus importants de l'histoire des découvertes du Nord-Ouest, qui se rapportent au fort St-Charles et à la mort tragique du P. Aulneau, du fils de Lavérendrye et de leurs 19 compagnons. Il nous reste maintenant à rapporter brièvement les efforts tentés pour découvrir ces précieux restes, et le couronnement de cette entreprise par l'expédition de cette année.

Disons de suite que l'honneur de cette consolante découverte revient tout d'abord à Sa Grandeur Mgr Langevin, qui, avec l'amour patriotique qui le distingue, au prix de grands sacrifices pécuniaires, a organisé plusieurs expéditions pour rechercher les ruines du fort St-Charles. Malgré le lourd fardeau de son épiscopat qui ne lui laisse guère de loisirs, Sa Grandeur a poursuivi cette tâche depuis 1902 et pour en assurer le succès a fondé une société historique, destinée à recueillir tous les documents qui pouvaient jeter quelque lumière sur ce point de notre histoire, si palpitant d'intérêt. Il n'est que juste d'ajouter qu'il a été généreusement secondé dans cette tâche par les PP. Jésuites, les PP. Oblats, quelques prêtres séculiers et quelques laïques. Les fils de Loyola ne pouvaient manquer de s'attacher à ces recherches, puisqu'il s'agissait de retrouver les restes précieux d'un de leurs frères en religion. D'ailleurs, il convient de dire que ce furent les Pères Jésuites qui ouvrirent la marche. En 1890, ces Religieux se trouvaient en vacances au Portage du Rat, quand au mois de juillet ils se décidèrent à visiter l'île au Massacre. Les membres de cette expédition étaient les Pères Daniel Donovan, Jos. Brault,

A. Couture, Ls. LaFortune, Joseph Blain et N. Quirk, le Capt. La Verdière, mort depuis, dirigeait le bateau à vapeur qui transporta les Excursionnistes. Ce capitaine connaissait par la tradition, l'identité de l'île au Massacre. M. Châtelain, mort à l'âge d'environ 92 ans, et qui était un homme fort intelligent, avait reçu cette même tradition de son père, mort également à un âge très avancé. Partis le matin, les Excursionnistes arrivèrent à l'île vers midi. Le même soir, fort tard, ils étaient de retour au Portage du Rat.

Ces religieux élevèrent une croix sur un des rochers les plus élevé de l'île avec cette inscription:

"*Rév. Père Aulneau, S.J.*"
"*Massacré ici l'an 1736.*"

Mgr Langevin désirait depuis longtemps entreprendre une expédition pour retrouver les restes du Père Aulneau et de ses compagnons. Ce n'est qu'avec peine, qu'il s'était résigné à cause des labeurs incessants de son épiscopat, de la remettre d'année en année. Il craignait avec raison que les gardiens encore vivants de la tradition ne disparussent. emportant dans le silence de la tombe, le souvenir des choses d'antan. Déjà en 1897 et en 1900 il avait profité de la réunion des sauvages pour le traité, pour les visiter, et faire écouter la parole des missionnaires et à les disposer plus favorablement envers le catholicisme.

Aussi en 1902, quand il organisa sa première expédition, il déclara qu'il se proposait comme but à atteindre:

1o: La conversion des Sauteux du lac des Bois, espérant que le sang versé par le P. Aulneau finirait par toucher ces cœurs jusqu'alors rebelles à la foi. 2o La découverte du fort St-Charles et des précieux restes qu'il contenait. 3o Retrouver sur l'île au Massacre le Tumulus visité en 1845 par le Rév. M. Belcourt où les victimes du 5 juin 1736 furent temporairement enterrés.

Au cours de cette expédition, l'île au Massacre fut visitée. Conduits par Powassin, le grand chef des Sauteux, les explorateurs érigèrent une croix sur la rive nord de la baie de l'Angle, presqu'en face du site véritable du fort St-Charles.

C'était déjà un succès considérable d'avoir pu reconnaître dans une première excursion, le voisinage si rapproché du fort. Avant 1902, tout ce qu'on savait à ce sujet, c'est que le fort se trouvait dans une baie de la rive sud-ouest du lac. C'était une désignation bien vague pour un lac dont les rivages sont dentelés de baies de toute grandeur. Sans la tradition indienne, il eut été impossible, à moins d'un miracle, de localiser les recherches dans la baie de l'Angle, de préférence à tout autre.

Nous avons recueilli avec un soin minutieux le témoignage de

Powassin et d'un autre chef non moins remarquable Andigomigawissini. Ce dernier avait sa réserve en face du fort. Tout fut consigné avec soin dans les archives de la société.

Entre autres renseignements, nous citons les lignes suivantes qui nous ont guidés par la main au fort tant recherché.

" Sur la rive sud, disait Andigomigawissini, presque en face de l'endroit où vous avez planté la croix, il y a aussi trois cheminées dans une petite anse, où se trouvent des joncs et une tremblière. Ces cheminées ne sont pas exactement en face de la croix, mais un quelque peu à l'ouest." Ces dernières notes devaient à la fin être notre fil conducteur et satisfaire nos pieux désirs.

En 1905, une deuxième expédition explora l'île au Massacre. Mgr y fit ériger une chapelle sous le vocable de Reine des Martyrs. Enfin en 1907, une trosième expédition entreprit des recherches sur la côte nord de la rivière de l'Angle. Au cours de ces trois voyages, les sauvages furent consultés, les distances vérifiées et des renseignements nouveaux sur la baie furent recueillis. Entre temps, les membres de la société compulsaient les anciens documents se rapportant à Lavérendrye, et faisaient copier à Paris des mémoires importants qui nous ont été d'un puissant secours pour mener cette entreprise à bonne fin. Pour ceux qui seraient curieux de connaître de plus amples détails sur ces expéditions préliminaires, nous les renvoyons aux numéros suivants des *Cloches*: 15 septemdre 1902, 15 septembre 1905, 15 septembre 1907 et à la *Revue Canadienne* de septembre 1903. Il est temps que nous attaquions enfin le grand événement de cette année, et que nous faisions part des détails les plus importants de cette consolante découverte qui livre nos cœurs à la joie.

Il avait été entendu l'an dernier que les Pères Jésuites qui avaient eu des représentants dans chacune de nos expéditions précédentes, poursuivraient les recherches cette année. Pendant l'hiver, ils construisirent au collège St-Boniface un bateau automobile, auquel ils donnèrent le nom significatif de *Lavérendrye.*

Le 7 juillet, les RR. PP. Blain, Paquin, Napoléon Dugas, Dumesnil, Paré et le Frère Bernard, quittaient Kenora et se rendaient à la Baie de l'angle. Le P. Napoléon Dugas, s. j. est le frère du Recteur du Collège de St-Boniface, et est chargé des missions du Fort William. Comme il parle facilement la langue sauteuse, il eut pu rendre un grand service aux membres de ce parti qui espéraient rencontrer les sauvages, et recueillir de nouveaux renseignements. Une fois rendus dans la baie, ils constatèrent que les sauvages étaient tous partis pour aller faire la pêche dans le lac, et ne reviendraient que plus tard, lorsque les maringouins leur rendraient ce séjour plus supportable. Il faut bien avouer que les myriades de ces petits insec-

tes sont un tourment continuel aux rares voyageurs qui abordent sur cette plage. Après avoir salué la croix, les Pères Jésuites décidèrent de retourner à Kenora. Ce contretemps ne les découragea pas. Il convient de dire que le Père Recteur possédait la foi qui transporte les montagnes, et était bien décidé à tenter l'impossible pour retrouver les ruines du fort. Aussi dès le 10 juillet, une seconde expédition était organisée, composée du Père Dugas, Recteur, et des Pères Joseph Blain, Julien Paquin, Guido Leclaire, John Filion, Arthur Léveillé, Adélard Dugré et des Frères Hormisdas Gervais et Ulric Paquin. Ces deux derniers sont habitués au travail manuel, et ont prouvé abondamment qu'ils étaient de rudes piocheurs et d'une endurance peu ordinaire. Le soir même du 10 juillet, ils élevaient leur tente sur une plage ouverte à *American Point*, afin de se soustraire autant que possible aux morsures des maringouins. En préparant le campement, le P. Paquin se blessa au pied. Cet incident si trivial qu'il soit, devait amener des résultats bien importants. Le lendemain, les Pères se dirigèrent vers la rive nord pour y continuer les fouilles commencées l'année précédente, tandis que le P. Paquin dut forcément garder le camp. Pendant leur absence, il relut attentivement les notes prises durant les voyages précédents, et tomba sur le passage qui se rapporte aux cheminées sur la rive sud. Ces lignes le frappèrent comme pouvant contenir le fil conducteur au fort St-Charles. Au retour de ses compagnons au camp, il leur fit part de ses lectures. Il fut résolu d'un commun accord que le soir même, les recherches seraient poussées dans cette direction. Il est bon de dire ici, en passant, qu'au cours de l'expédition de 1902, les explorateurs avaient abordé à la rive sud, à environ un mille à l'est du fort. Les rochers qui bordaient cette rive et la rendaient peu propice à l'érection d'un fort, ainsi que le peu de temps à la disposition des explorateurs, avaient fait abandonner les recherches pour cette année-là.

Les PP. se mirent à reconnaître la rive sud, et trouvèrent à environ 2 milles de leur camp la petite anse couverte d'une tremblière telle qu'indiquée dans le rapport. Ils constatèrent également que cette baie ou anse était remplie de joncs et de folle avoine, et que la rive qui s'abaisse à cet endroit était presqu'inaccessible, à cause du peu de profondeur de l'eau. Il n'y a aucun doute que du temps des Français, la plage s'avançait beaucoup plus loin dans la baie. C'est un fait notoire que les digues construites à Kenora ont fait monter l'eau du lac de plusieurs pieds. Les PP. Jésuites abordèrent à un demi-mille environ à l'est de l'anse et s'échelonnèrent à une distance de 5 pieds les uns des autres, en prenant pour point de départ le rivage. De cette façon, ils espéraient reconnaître tout le terrain et tomber plus facilement sur les vestiges du fort. Quelques instants après, ils s'arrêtaient devant des roches plates, éparses sur le sol. Ils

décidèrent aussitôt de commencer les fouilles. Ils se trouvaient en face de la cheminée principale du Fort. En creusant, ils trouvèrent en effet le foyer de cette cheminée, du charbon de bois mêlé à de la cendre, un ciseau de charpentier, et divers autres articles. Grande fut leur joie, lorsqu'ils rapportèrent cette nouvelle au P. Paquin, retenu au camp par sa blessure. Le 13 juillet, les explorateurs ouvrirent 3 tranchées afin de reconnaître les vestiges des pieux. Au cours de ces travaux, ils unirent à un des couteaux, une paire de ciseaux, une boucle de soulier et plusieurs clous. A deux pieds de profondeur, ils découvrirent un monceau considérable d'ossements. Ils creusèrent des tranchées autour de la cheminée principale, et constatèrent que les fondations de la cheminée mesuraient à l'extérieur 9 pieds par 7 et que le foyer était couvert de cendre. Pour faciliter ces travaux, ils durent abattre plus de 60 arbres. Le 14 juillet des ouvertures furent pratiquées à 5 pieds de distance les unes des autres, pour s'assurer s'il se trouvait des corps ou des ossements à cet endroit. Au cours de ces travaux, une deuxième et une troisième cheminée furent trouvées. La pluie les obligea de suspendre les fouilles. Le 16 juillet, les explorateurs constatèrent qu'à plusieurs endroits, le sol avait été remué. Ils ne tardèrent pas à trouver les restes d'un pieux, dont le bois s'effritait en y touchant. Bientôt, ils retrouvèrent les restes d'autres pieux dans le voisinage immédiat. Une partie de ce pieu, qui a été conservée, mesurait 6 pouces de diamètre, et était enfoncée à 2 pieds de profondeur dans l'argile. En creusant diverses tranchées à l'est, à l'ouest et au sud de la grande cheminée, ils finirent par reconnaître la ligne des pieux. Ils circonscrirent de cette façon l'étendue du fort. Aux endroits où des pieux avaient été plantés, il était facile d'enfoncer un bâton presque sans résistance, tandis qu'à côté la même opération était impossible. Bref, après bien des travaux et des tâtonnements, les Pères purent reconnaître l'enceinte du fort, et y planter à divers intervalles des poteaux aux endroits même occupés par les pieux des Français. Ils s'assurèrent également que les pieux étaient doublés, pour nous servir de l'expression de Lavérendrye, en ce sens que le pieux extérieur se trouvait vis-à-vis l'interstice des deux pieux intérieurs.

Ces bons religieux ne purent pousser plus loin leurs fouilles, vu que plusieurs d'entre eux étaient obligés de retourner au collège. Ils rapportèrent avec eux les objets trouvés, ainsi que quelques-uns des ossements, pour les faire examiner par des médecins. A leur retour au collège, les hommes de l'art consultés déclarèrent que les ossements en question étaient des os humains.

En face de semblables résultats, le Rév. P. Recteur crut qu'il était urgent de continuer les fouilles sans retard, afin de trouver les précieux trésors contenus dans ce fort, objet de tant de recherches.

Un parti d'explorateurs fut donc organisé, ayant pour chef le P. Paquin. Il se composait des Pères Paquin, Blain, Rév. A. Béliveau, DD., Chancelier de l'archevêché, chargé par Mgr Az. Dugas, P.A.V.G., de représenter Mgr l'archevêque, du P. Bernard Bisson, des Frères Az. Gauthier et Hormisdas Gervais. et du juge L. A. Prud'homme, secrétaire de la société historique de St-Boniface. Ils quittèrent St-Boniface le 4 août et arrivèrent à Kenora vers midi; ils passèrent le reste du jour à l'île Aulneau, à la maison de campagne du collège de St-Boniface où ils finirent d'organiser leur expédition. Le lendemain, ils se rendirent à bord du *Lavérendrye* à *Amerian Point* (à 42 milles de Kenora) où ils érigèrent leur camp. Les fouilles commencèrent le 6 août et se terminèrent le 11 au soir. Leur premier soin fut de recueillir les ossements laissés dans une tranchée qui se trouve au nord de la cheminée principale, et qui avait été pratiquée dans l'expédition de juillet. Les fouilles furent pratiquées à l'est de ces ossements où l'on trouva de la cendre et des pierres plates superposées avec symétrie et qui semblaient, au premier abord, avoir été placées pour couvrir un tombeau. Ces pierres furent enlevées et le sol remué à une grande profondeur sans aucun résultat. Il est probable que ces pierres constituaient le foyer ou un âtre destiné à chauffer la chapelle. Il fut décidé alors de continuer les fouilles du côté est du fort, vu que déjà la partie sud-est avait été creusée de 5 pieds en 5 pieds. De cette façon, nous voulions reconnaître toute la partie est du fort. Un grand nombre d'objets curieux fut retrouvé. Mais les pics ne mirent à jour aucun ossement humain. Vendredi le 7 août dans l'avant-midi, nous décidâmes de continuer les recherches du côté ouest, en prenant pour point de départ la tranchée déjà faite, où nous avions recueilli l'amas d'ossements. Ces ossements remplissaient une poche et près de la moitié d'une autre. Le 7 au soir. avant de quitter le fort, nous eûmes la joie de mettre à nu trois crânes qui ne se trouvaient qu'à quelques pouces à l'ouest de l'amas d'ossements. Ici, nous nous arrêtons, car les découvertes qui vont suivre sont d'une telle importance qu'il convient de leur donner un caractère officiel.

Procès-Verbal des découvertes faites au cours d'une expédition au fort St-Charles du 6 au 11 août 1908.

Nous, soussignés, membres d'une expédition organisée par les RR. PP. Jésuites, pour retrouver les restes du P. Aulneau, de Jean-Bte Lavérendrye, et de leurs 19 compagnons, tués sur l'île au Massacre, en juin 1736 et enterrés le 18 septembre de la même année dans la chapelle du Fort St-Charles, tel que l'attestent les documents historiques de cette époque, certifions que le récit ci-joint des fouilles que nous avons faites au fort St-Charles, est fidèle et parfaitement conforme aux faits.

1o Le 5 août, nous nous sommes transportés au fort St-Charles reconnu dans le mois précédent, et nous avons trouvé un amas d'ossements dans une tranchée qui avait été pratiquée au cours de l'expédition du mois précédent, tel qu'on nous en a informés, et nous avons recueilli ces ossements pour être transportés à St-Boniface.

2o Le 7 août, après-midi, à quelques pouces à l'ouest de ces ossements, nous avons constaté la présence de 3 crânes.

3o Le 8 août, nous avons pratiqué des tranchées autour de ces crânes, afin de les mettre ensuite à jour. Nous avons constaté que la terre avait été remuée à cet endroit. Un tremble, ayant 9 pouces de diamètre près de la souche, était poussé au-dessus de ces crânes. Il y avait au-dessus de ces crânes, une légère couche horizontale d'humus rougeâtre, courant du nord au sud, et qui recouvrait ces crânes. A 18 pouces de profondeur, nous avons trouvé 19 crânes placés dans une ligne double et à double rang de hauteur. Cette rangée de crânes avait 3 pieds et 7 pouces de longueur, allant du sud au nord, sur une largeur d'un pied et 4 pouces. Une mâchoire supérieure d'un de ces crânes avait une pointe de flèche solidement enfoncée au-dessus des dents. Nous avons conservé cette mâchoire en cet état. Nous avons trouvé également parmi ces 19 crânes, deux autres pointes ou parties de pointe de flèche dont l'une était mêlée à de la terre dans le crâne même. Nous avons planté un pieu à cet endroit, avec cette inscription gravée sur ce pieu:

"19 crânes."

4o Le même jour, à 8 pieds à l'ouest du centre de ces 19 crânes, nous avons trouvé un squelette entier à deux pieds de profondeur. Nous avons désigné ce squelette sous le chiffre no 1, comme étant le premier que nous avons trouvé. La tête se trouvait du côté nord du fort, et le reste du corps dans la direction sud. Ce corps longeait la palissade ouest du fort. Il était couché sur le côté gauche, la face tournée vers les 19 crânes. La tête était très rapprochée de l'omoplate, si bien que la mâchoire reposait sur l'omoplate. Ce squelette avait environ 4 pieds et 6 pouces, sans cou. Le corps reposait sur la glaise, à une profondeur d'un pied. Nous avons trouvé 3 ou 4 vertèbres dans les épaules. Le squelette était intact ainsi que tous les os, excepté deux côtes qui ont pu être brisées pendant les fouilles. Il avait les mains posées de chaque côté de la tête, comme pour la tenir en place.

Nous avons trouvé quelques phalanges sur la tête même. Une photographie de ce squelette, reposant dans sa couche funèbre, a été prise par le P. Blain, s. j. La croix a été plantée au-dessus de ce squelette le 11 août.

5o Le 10 août, nous avons trouvé le squelette no 2, à un pied de profondeur, ramassé dans un espace de 21 pouces par 11 pouces. Il se trouvait au nord-est du squelette no 1 et il y avait environ 5

pieds entre le squelette no 1 et le crâne du squelette no 2. A quelques pouces, à côté du crâne du squelette no 2, avait poussé un tremble, qui avait 30 pouces de circonférence. Les radicelles de cet arbre couvraient les ossements. Au-dessus de cet amas d'ossements à 2 ou 3 pouces au-dessous de la surface du sol, nous avons trouvé un objet ressemblant à un morceau de verre brulé. La terre à cet endroit, il était facile de le constater, avait été remuée. Comme pour tous les autres squelettes, nous avons creusé des tranchées tout autour de celui-ci et enlevé ensuite la terre avec précaution, de manière à le mettre en relief. Les ossements étaient placés sans ordre, les côtes déposées en tout sens. Le sacrum était placé au-dessus des fémurs; la tête se trouvait au nord de ces ossements. Les vertèbres ont été trouvées un peu partout et sans ordre. Le crâne était couché sur le sommet, regardant légèrement le sud-est, et reposait en partie sur l'os iliaque. Un avant-bras était planté obliquement. Une clavicule, deux humérus et les phalanges des doigts manquaient. La mâchoire était brisée en plusieurs morceaux.

6o Le même jour, nous avons découvert le squelette no 3, à 18 pouces de profondeur, à 8 pieds au nord du squelette no 1. Nous avons trouvé une légère couche d'humus rougeâtre, couvrant les ossements. On a trouvé un petit morceau d'émail sur le bassin. Ce squelette no 3 ne constitue qu'un tronc jusqu'à la ceinture, couché sur le ventre. Le crâne était du côté nord et la tête placée debout sur le cou, la figure tournée vers le tronc. Le tronc avait 18 pouces de longueur du nord au sud, et 9 pouces dans la plus grande largeur. La mâchoire inférieure était renversée; les ossements étaient à leur place. Les os étaient dans un état de décomposition plus avancée, et de tous les membres, il ne reste qu'un humérus. On apercevait la rotule du genou, mais en y touchant, elle s'effritait sous les doigts.

Le 11 août, nous avons trouvé l'un près de l'autre, couchés sur le dos, les deux squelettes no 4 et 5. Ils ont dû être déposés dans une même boîte en bois, dont les restes étaient parfaitement visibles, quoique tout à fait pourris, et qui mesurait 4 pieds de longeur du nord au sud, et 2 pieds de largeur de l'est à l'ouest. Ces squelettes n'avaient point de tête. Les pieds reposaient au sud comme tous les autres squelettes. Leur position relative aux autres est celle-ci; en droite ligne à l'est du squelette no 3, et en droite ligne au nord des crânes, à deux pieds sous terre et reposant dans l'argile. Le squelette no 4, avait les os plus longs et plus délicats, et celui à l'ouest no 5, plus courts mais plus gros. Le petit espace dans lequel ces squelettes avaient été enfermés suppose que les cadavres étaient déjà en état de décomposition et apparemment mutilés. Le squelette no 4 n'avait guère que l'épine dorsale et les côtes en ordre; les autres ossements étaient plus ou moins en désordre; v. g.. le sacrum portant une incision

profonde, faite avec un instrument tranchant, reposait près de l'omoplate; un fémur était placé avec la jointure de la hanche vers les pieds. Les médecins experts qui ont examiné ces squelettes et dont le témoignage sera trouvé plus loin, ont constaté que l'un des fémurs de ce squelette ne lui appartient pas. Quelques os des pieds et des mains manquaient. Les ossements du squelette no 5, étaient dans un meilleur ordre; les os d'un avant-bras étaient cependant placés en travers sous la colonne vertébrale. Il lui manque aussi quelques petits os des pieds et des mains. Voici maintenant les objets trouvés avec ces squelettes:

Avec le no 4, vers les pieds, une clef, un passe-partout et un grain de rassade. Entre les deux squelettes, vers les pieds, un gros couteau à ressort fermé, à manche de corne d'une longueur d'environ 6 pouces et une pointe d'halène au manche de corne brisé en deux.

Avec le squelette no 5, à l'endroit de la poitrine, reposant à plat sur la colonne vertébrale, trois petites pointes de flèches qui se brisèrent au premier attouchement; vers les pieds, 14 grains de chapelet sous un morceau de verre doré de 1 pouce par 1 pouce et demi, quelques-uns épars vers l'endroit des reins; 4 clefs, un passe-partout bien conservés, et une boucle de soulier. On trouva encore plus tard, à l'île Aulneau, en lavant les ossements, une agrafe d'environ un demi pouce, tel qu'en usage pour fermer, au cou, la soutane des Jésuites; cette agrafe toute rouillée qui se cassa en deux en la maniant, vait d'abord été prise pour un petit os, et on ne sait pas à quel endroit des squelettes elle a été trouvée.

7o Des arbres étaient poussés à la tête de tous les squelettes que nous avons trouvés.

Aux endroits où les 19 crânes et ces 5 squelettes ont été exhumés, nous avons pu constater que le sol avait été remué. La terre était plus facile à déblayer à ces endroits, et les couches de terre étaient mêlées. Nous avons constaté également que nous ne trouvions aucun objet dans l'humus, aux endroits d'où ces ossements et squelettes furent exhumés, tandis que dans les autres parties du fort, nous avons rencontré à chaque instant divers objets.

8o En prenant comme point central, l'endroit où se trouvaient les 19 crânes, nous trouvons les distances suivantes:

Au squelette No1 .... 8 pieds dans une direction ouest, nord-ouest.

Au squelette No 2 .... 8 pieds et demi dans une direction nord-ouest.

Au squelette No 3 .... 15 pieds nord, nord-ouest, mais légèrement plus à l'ouest que pour le squelette No 2.

Aux squelettes No 4 et 5 .... 15 pieds dans une direction nord.

Avant de quitter le fort, les explorateurs transportèrent sur le véritable site du fort, la croix érigée en 1902 sur la rive nord.

L'inscription sur la croix fut corrigée et se lit maintenant comme suit:

Fort St-Charles fondé 1732, retrouvé 1908.

Ils entourèrent le socle de la croix d'une pyramide en pierre d'environ 4 pieds de hauteur. Puis ils entonnèrent le Magnificat et récitèrent le De Profundis. Des pieux avec inscription ont été plantés à tous les endroits où des squelettes ont été retrouvés, ainsi qu'au lieu où reposaient les 19 crânes et le monceau d'ossements.

Nous donnons ci-après la liste des objets trouvés dans le fort.

OBJETS TROUVES

dans les fouilles au fort St-Charles, lac des Bois, à un pied au moins sous terre, et conservés au musée du collège de St-Boniface.

1o Restes de pieux en épinette, en tremble, en chêne. Ces pieux formaient la palissade du fort.

2o Une paire de ciseaux en acier.

3o Un ciseau de menuisier pour faire des mortaises.

4o Une boucle de soulier.

5o Deux poignées en fer, l'une avec un rivet en cuivre.

6o Plusieurs lames de couteau.

7o Une gâche de serrure.

8o Des clous de diverses formes.

9o Plusieurs fragments de verre et de fer.

10o Un briquet

11o Une balle en plomb.

12o Une pointe de flèche dans l'un des 19 crânes.

13o Des restes du cercueil, renfermant les corps du P. Aulneau, S. J., et de J-B. Lavérendrye, fils aîné du Découvreur.

1 Ciseau de menuisier, 2 paire de ciseaux, 3 gâche de serrure, 4 fragment de pipe en pierre, 5 pointes de flèche, 6 poignées en fer, 7 briquet, 8 fragments de verre, 9 anneau en fer, 10 fragments de fer, 12 lames de couteau, 22 clous, 33 pierre à aiguiser, 44 balle en plomb, 55 perles percées.

Le plan du fort, ainsi que les diverses gravures qui accompagnent ce travail, ont été faits par le P. Blain, S. J.

Nous donnons maintenant le certificat suivant qui porte la signature de quatre médecins distingués:

St-Boniface Aug 19 th 1908.

This is to certify that we have examined the skulls and other bones discovered at the site of Fort St-Charles, Lake of the Wood, and are of the opinion that those marked:

No 1: Are those of a young man, not more than eighteen years of age.

No 2 Are those of a large strongly built man, about 50 years of age and from facial angle probably an Indian.

No 3 Are those of a child about 7 years of age.



No 4 Are those of a young man at least 20 years of age; tall and probably slender.

No 5 Are those of a man of probably 30 years strongly, built and of medium height

Gordon Bell, M. D. C. M.
James Pullar, M. D. C. M.
G. A. Dubuc, M. D.
James Mc Kenty. M. D. C. M.

St-Boniface, ce 19 août 1908.

Le présent est pour certifier que nous avons examiné les crânes et les autres ossements découverts dans l'enceinte du fort St-Charles, lac des Bois, et que nous sommes d'opinion que ceux désignés:

No 1 Sont les ossements d'un jeune homme n'ayant pas dépassé 18 ans.

No 2 Sont les ossements d'un homme fortement constitué, d'une charpente robuste, âgé d'environ 50 ans, et d'après les contours du visage, il est probable que ces restes sont ceux d'un sauvage.

No 3 Sont ceux d'un enfant, ayant environ 7 ans.

No 4 Sont ceux d'un jeune homme, ayant au moins 20 ans, grand et probablement svelte.

No 5 Sont ceux d'un homme, ayant probablement 30 ans, fortement constitué et de taille moyenne.

Gordon Bell, M. D. C. M.
James Pullar, M. D. C. M.
G. A. Dubuc, M. D.
James Mc Kenty, M. D. C. M

En foi de quoi, nous avons signé

A. Béliveau, chancelier de l'archevêché,
J. Blain, S. J.
J. Paquin, S. J.
L. A. Prud'homme, Juge.
Bernard Bisson, S. J.
Az. Gauthier, S. J.
Hormisdas Gervais, S. J.

Nous allons maintenant tirer quelques conclusions de ce qui précède. Les unes s'imposent, tandis que d'autres ne sont que fort probables.

Les mémoires de Lavérendrye nous donnent la longueur du fort qui est de 100 pieds. De la palissade sud, qui délimitait le fort de ce côté là, les 100 pieds nous amènent à un pied ou deux du rivage actuel, qui, du temps des Français, comme nous l'avons déjà dit, s'avançait beaucoup plus au nord dans le lac. Il faisait face au lac. Sa largeur (de l'est à l'ouest) était de 60 pieds, (du côté ouest seulement) les pieux étaient solidés, de chaque côté, dans le sol par une double rangée de pierres, à une profondeur d'environ un pied et demi à deux pieds. Les 19 crânes se trouvaient à 44 pieds au nord de la limite sud du fort, et à 57 pieds du bord du lac. La grande cheminée double vers le fond (sud) du fort, réchauffait *les quatre coins du bâtiment.* C'était sans doute le logis des engagés et des serviteurs de Lavérendrye. La cheminée à l'est devait être celle de la résidence du gouverneur. Celle qui se trouve au nord appartenait à la maison du

missionnaire. Elle était toute proche de la chapelle qui était au sud. Si l'on prend en considération le fait que de l'endroit où les 19 crânes se trouvaient, aux squelettes no 4 et 5, il y a 15 pieds, on est porté à croire que cette chapelle devait avoir sa longueur dans le sens de la longueur même du fort, c'est-à-dire du nord au sud. On peut conjecturer qu'elle pouvait avoir de 20 à 25 pieds de longueur et environ 15 pieds de largeur. En plaçant la longueur de cette chapelle de l'est à l'ouest, on se trouve à trop empiéter sur la façade du bâtiment des hommes et à gêner la circulation vers le lac. En prenant 20 pieds sur les 60 pieds de largeur du fort, on se trouve à obstruer passablement la sortie des hommes de leur bâtiment.

La poudrière et le magasin devaient naturellement se trouver du côté opposé de la chapelle et de la résidence du missionnaire à proximité de la porte nord du fort qui donnait sur le lac. Une autre porte au fond du fort permettait d'aller chercher le bois dans la forêt avoisinante.

Maintenant, abordons le gros problème. Lesquels de ces 5 squelettes sont ceux du P. Aulneau et de J-Bte Lavérendrye, et puis est-il bien sûr que nous avons retrouvé leurs restes?

Tout d'abord, il est constant, d'après les mémoires de Lavérendrye que leurs corps ainsi que toutes les têtes des Français tués furent, enterrés dans la chapelle.

Or nous avons retrouvé 19 têtes. Nous sommes donc absolument certains que cet endroit se trouve dans la chapelle. Dans le voisinage immédiat de ces 19 têtes, nous avons trouvé 5 squelettes. Ces squelettes se trouvaient donc dans la chapelle. Il s'agit de déterminer lesquels sont ceux du P. Aulneau et du fils de Lavérendrye. Le squelette no 1 a été examiné par plusieurs médecins dont les noms sont attachés au certificat ci-dessus. Tous attestent, après examen des os et des dents, que ce n'était qu'un jeune homme de 18 ans au plus. Or le P. Aulneau est né le 21 avril 1705, et avait par conséquent 31 ans et un mois et demi quand il fut tué.

Jean-Baptiste Lavérendrye est né le 5 septembre 1713, et était âgé de 22 ans et 9 mois à sa mort. Or les médecins ne peuvent admettre que ces ossements soient ceux d'une personne de cet âge. Le squelette no 2, d'après ces mêmes témoignages est celui d'un homme d'environ 50 ans et probablement un sauvage. Evidemment il ne peut être question ici ni du P. Aulneau, ni de Lavérendrye.

Le squelette no 3, d'après les mêmes, est celui d'un enfant d'environ 7 ans.

Restent les squelettes 4 et 5. D'après ces hommes de l'art, le squelette no 4 est celui d'un jeune homme d'au moins 20 ans, grand et probablement élancé. Le squelette no 5 est celui d'un homme d'environ 30 ans, d'une forte charpente et de taille moyenne.

Voilà le témoignage des médecins qui rejettent la possibilité que les squelettes 1, 2, 3, puissent être ceux que nous cherchions et se montrent favorables aux deux autres.

Or, il est une chose inévitable, c'est que ces deux corps ont été enterrés dans la chapelle et que nous avons fait des fouilles dans tout le terrain avoisinant les 19 crânes, qui pouvait raisonnablement être considéré comme couvrant l'étendue de cette chapelle.

La conclusion s'impose que le squelette 4 est bien celui de J-Bte Lavérendrye, et le squelette 5 celui du P. Aulneau. Ce n'est pas tout. On a traité ces 2 corps avec honneur, car ils sont les seuls qui ont été enfermés dans une boîte ou tombe. Et puis enfin 14 grains de chapelet, une agrafe telle que celles qui servent à attacher la soutane portée par les PP. Jésuites, des clefs qui devaient servir pour la cassette des documents, rapports ou livres de compte que le jeune Lavérendrye devait apporter avec lui, pour les transmettre au Gouverneur de Québec, et aux équipeurs associés de son père. Le Père Aulneau devait probablement avoir une boîte fermée à clef qui contenait le calice, dont se servait ce religieux pour dire la messe le long du voyage. Nous savons, en effet, que ce calice fut emporté par trois jeunes Sioux, que deux de ces brigands moururent subitement quelques jours après, et que la mère du troisième, redoutant un semblable sort pour ce dernier, jeta le calice dans une rivière. Il s'ensuit donc que le Père Aulneau avait un calice avec lui, lorsqu'il fut tué. Il est tout naturel de croire qu'il le conservait avec soin dans une boîte à clef.

Nous lisons que le corps de Lavérendrye fut trouvé avec une houe enfoncée dans les reins. Encore ici l'un des squelettes parle éloquemment. Il porte une blessure profonde en travers du sacrum. On nous objectera peut-être que ces deux squelettes sont sans tête. La réponse quant à Lavérendrye est tout indiquée. Le corps de Lavérendrye fut trouvé sans tête. Qu'est-elle devenue? Il est assez probable que les Sioux l'emportèrent comme trophée de guerre.

Quant au P. Aulneau, les documents disent qu'il reçut un coup de hache ou tomahawk sur la tête, qui fut ensuite décollée. Il n'y a rien d'étonnant que le crâne, brisée par ce coup, décomposé pendant les 3 mois qu'il resta sur l'île au Massacre, devint méconnaissable et qu'on ne put l'identifier. Il est possible qu'il s'en trouve des fragments mêlés aux autres ossements trouvés en monceaux.

Quoiqu'il en soit de ces hypothèses, nous croyons que les raisons que nous venons de donner, nous justifient pleinement d'affirmer que les squelettes 4 et 5 sont ceux de J-Bte Lavérendrye et du P. Aulneau.

De qui sont les squelettes 1, 2, 3,? Le témoignage des médecins nous porte à croire que ce sont ceux de sauvages enterrés là.

Nous ne savons donc rien de l'histoire des squelettes 1, 2 et 3,

Après cet aveu sincère, on nous permettra peut-être de faire quelques conjectures plus ou moins probables.

Le squelette no 2 avait été mis à part, mais enterré à un pied de profondeur seulement. Il semblerait que ce corps fut transporté en ce lieu, lorsque les chairs en étaient détachées, après avoir été enterré ailleurs. Ne serait-ce pas par hasard le corps de quelque chef sauvage converti, qui aurait été tué à la guerre, et dont les restes auraient été plus tard transportés dans cette chapelle? Quant aux squelettes 1 et 3, il est probable que ce soient deux néophytes Cris, baptisés par le P. Mesaiger ou Aulneau; morts à cette époque, et auxquels on aurait voulu donner une sépulture chrétienne. Si l'on croit que le désir de vouloir trop expliquer nous entraîne trop loin dans le domaine spéculatif, quant aux squelettes 1, 2 et 3, nous admettons volontiers que nous n'avons pas droit de nous plaindre. Quant au monceau d'ossements, malgré que les documents de cette époque ne nous renseignent pas sur ce point, il n'y a aucun doute que la piété de Lavérendrye et l'affection qu'il portait à ses serviteurs l'auraient déterminé à aller chercher leurs restes, à une date subséquente à 1736. On ne doit pas s'attendre à reconstituer les 19 corps avec ces ossements, puisque, d'après les documents, ils ne retrouvèrent que la plus grande partie des corps. Nous savons, en ce moment, que nous possédons 19 mâchoires inférieures et 12 sacrum recueillis dans le monceau d'os en question.

Avant de terminer cette étude, déjà trop longue, nous désirous répéter que nous avons la certitude de posséder dans les squelettes 4 et 5 les corps, depuis si longtemps recherchés, du P. Aulneau et du fils de Lavérendrye. L'endroit de la chapelle où ils furent trouvés, le soin avec lequel on a traité leurs restes, les objets trouvés dans leur tombeau, et la blessure du sacrum, tout en un mot forme un faisceau de preuves que les médecins sont venus corroborer.

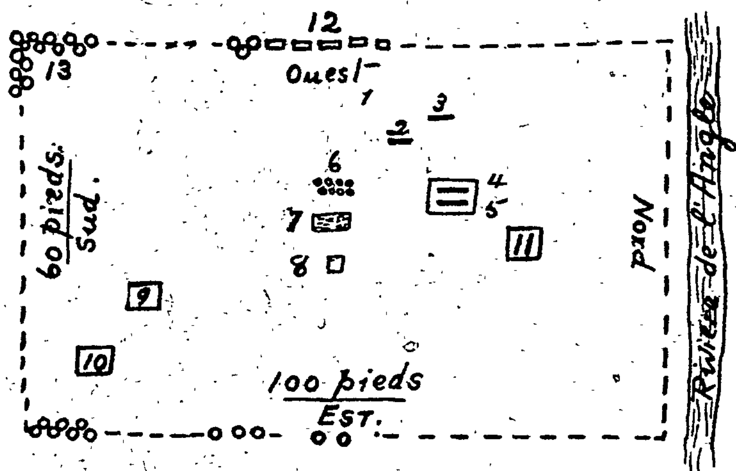
C'est avec une émotion dont nous pouvons difficilement nous défendre que nous avons recueilli ces précieux trésors que le Découvreur, le cœur en proie à une douleur navrante, avait déposés dans son fort, après avoir arrosé le sol de ses larmes.

Nous espérons qu'il nous sera donné plus tard, de voir au sein de la cité de St-Boniface, s'élever un monument en l'honneur de ces hommes sans peur et sans reproche qui pour Dieu et leur patrie firent la conquête du Nord-Ouest Canadien.

L. A Prud'homme.
Secrétaire de la société historique de St-Boniface.

PLAN DU FORT ST-CHARLES.

(RECONSTITUE PAR LE R. P. BLAIN. S. J.)

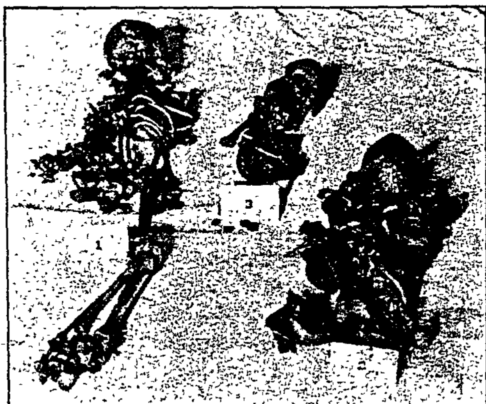


Les chiffres 1, 2, 3, indiquent l'endroit et l'ordre dans lesquels les trois premiers squelettes ont été découverts. 4 et 5 squelettes trouvés dans le même cercueil; (4) celui de J-B Lavérendrye, (5) celui du P. Aulneau.

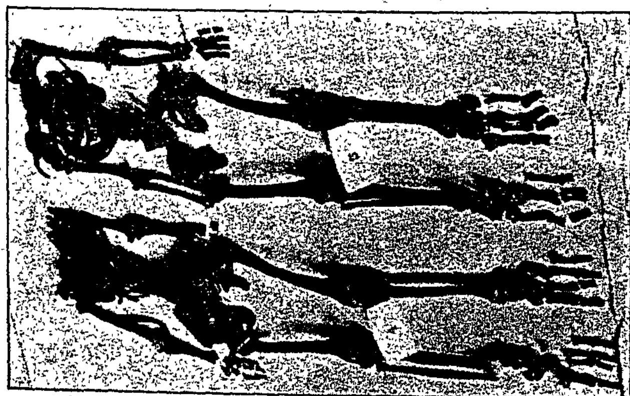
6 Les 19 crânes, 7 ossements auxquels appartenaient probablement les 19 crânes, 8 âtre, 9 première cheminée déterrée, 10, 11 cheminées, 12 pierres trouvées dans le sous-sol, probablement les fondations du mur extérieur de la chapelle, 13 les petits cercles indiquent les restes de pieux trouvés entourant le fort.



Les 19 crânes tels que trouvés dans la fosse, après avoir été nettoyés.



Les trois premiers squelettes déterrés, tels qu'ils ont été trouvés. Les chiffres 1, 2, 3, indiquent l'ordre dans lequel ils ont été découverts.



Squelettes de J-B. Lavérendrye (4) et du P. Aulneau (5) trouvés dans le même cercueil, et sans tête.

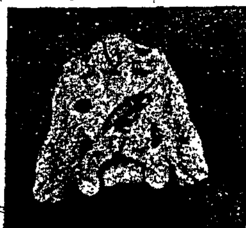


Objets trouvés dans le cercueil contenant les squelettes du P. Aulneau et de J-B. Lavérendrye. 1 et 2, clefs et passe-partout, 3, lame de verre doré, 4, boucles de soulier, 5, grains de chapelet, 6, agrafe; (probablement l'agrafe de soutane du P. Aulneau,) 7, fragments de pointes de flèches, 8, couteau de chasse, 9, alène et clous. Les odjets 1, 3, 4, 5, 6, 7, étaient plutôt sur le squelette 5: Père Aulneau.

Os des reins (sacrum) de J-B. Lavérendrye, laissant voir la blessure infligée avec un instrument tranchant. (houe)

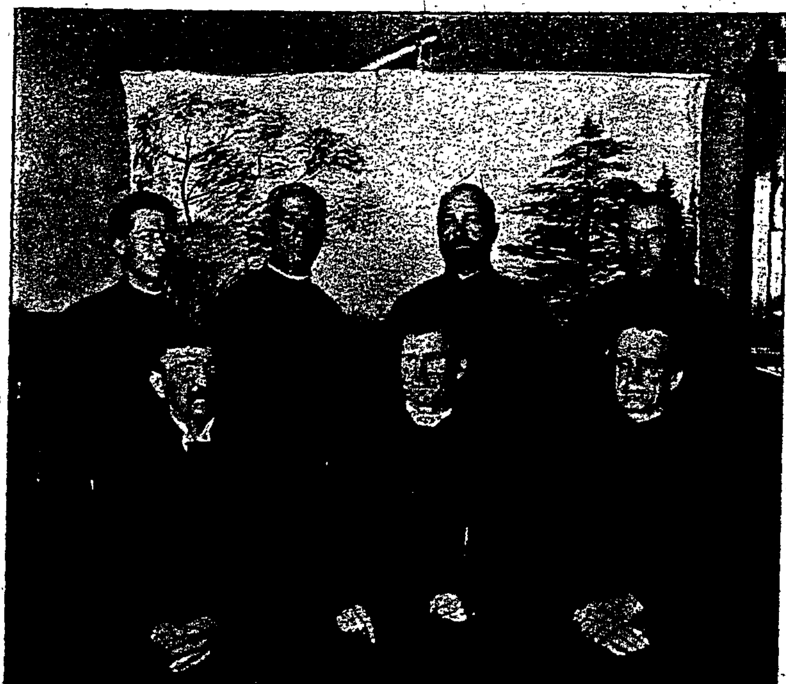


Mâchoire supérieure d'un des crânes dans laquelle une pointe de flèhe en fer est enfoncée.





Restes de pieux qui entouraient le fort St-Charles. Le plus long fragment mesure 21 pouces de longueur et 6 pouces de diamètre.



R. P. Bisson. R.P. Blain. Fr. Gauthier. Fr. Gervais
M. Juge Prud'homme. R. M. Béliveau. R. P. Paquin.



Avant de quitter le Fort St-Charles, les découvreurs y ont transporté la croix érigée en 1902 sur la rive nord de la baie de l'Angle, au site présumé du fort St-Charles. Elle porte cette inscripion: *Fort St-Charles fondé 1732 retrouvé 1908.*